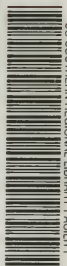


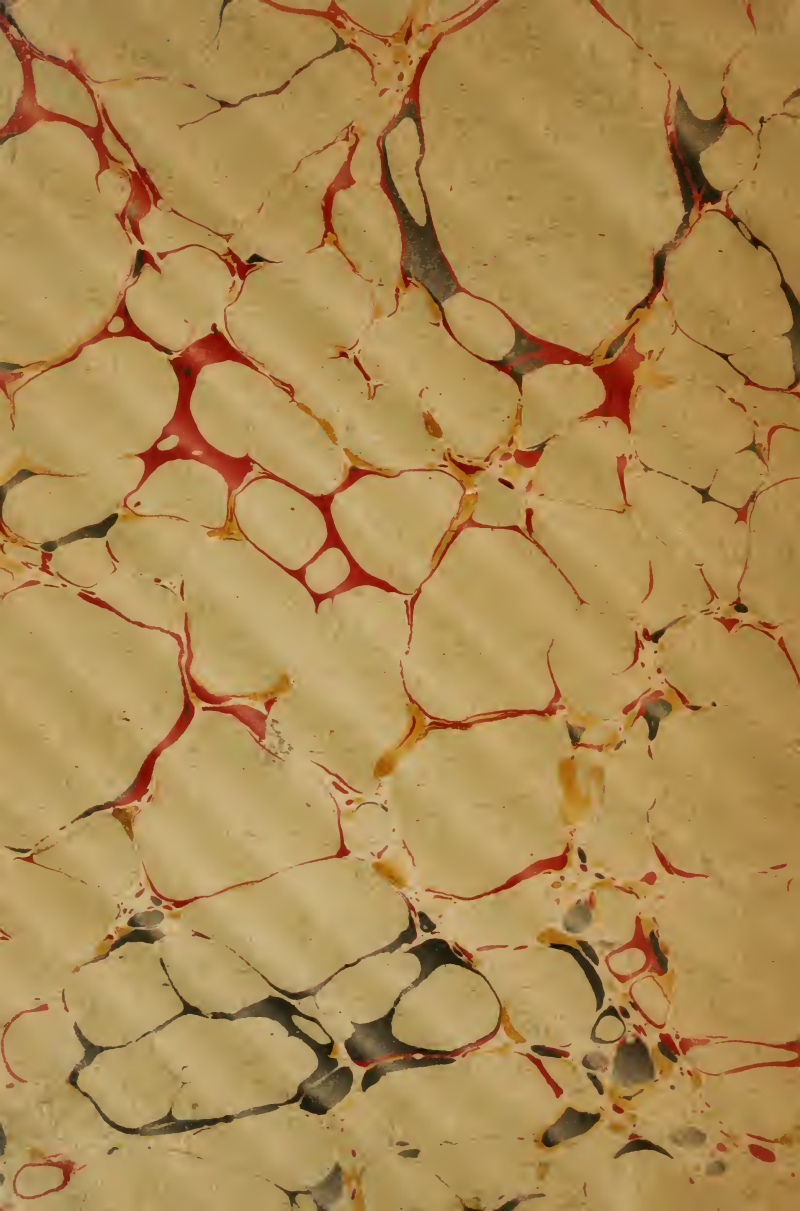
A

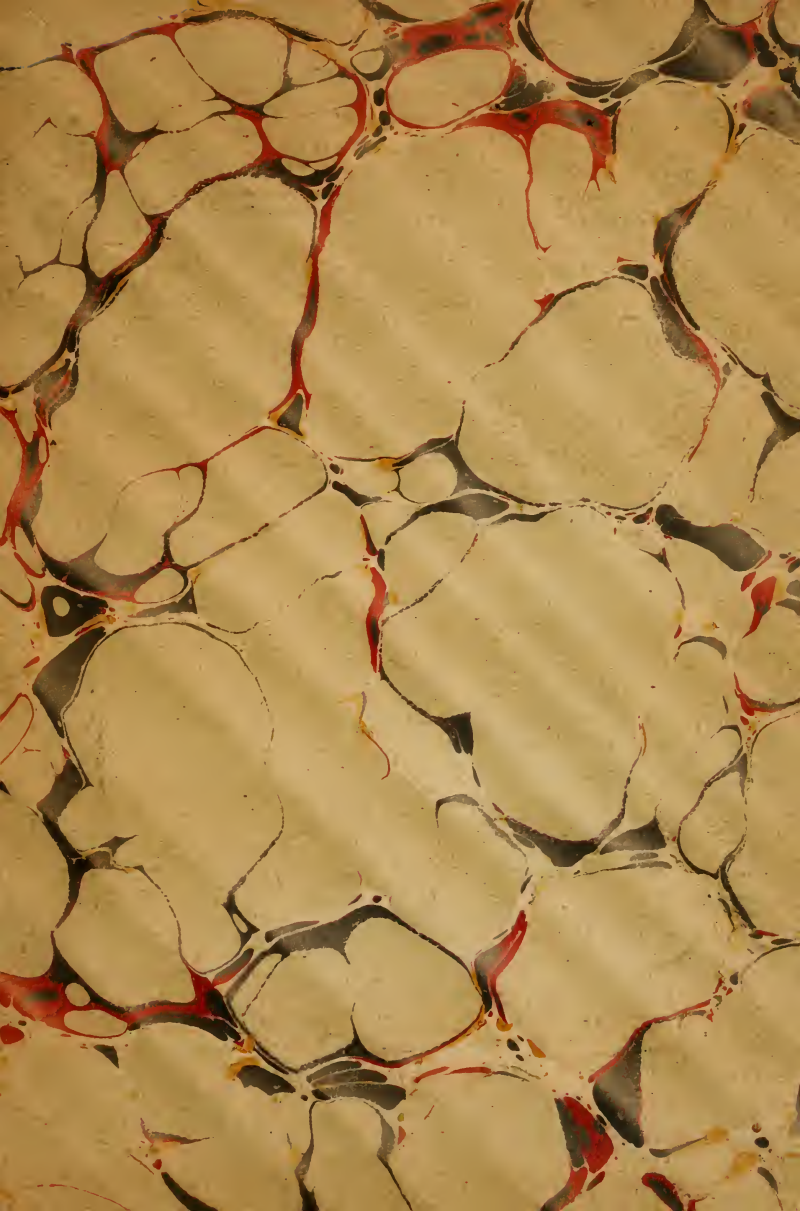
0
0
0
0
5
6
4
8
8
0



UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY

lifornia
onal
lity





TRAITÉ
DE LA
CONSTANCE ET CONSOLATION
ÈS
CALAMITEZ PUBLIQUES

IMPRIMERIE
CONTANT-LACUERRÉ



PARIS - LE - RUC



Photo Braun.

LE CHANCELIER GUILLAUME DU VAIR

(Tableau de Pontus le jeune, Musée du Louvre).

TRAITÉ

DE LA

CONSTANCE ET CONSOLATION

ÈS

CALAMITEZ PUBLIQUES

ÉCRIT PAR

GUILLAUME DU VAIR

Pendant le Siègè de Paris de 1590

ÉDITÉ PAR

JACQUES FLACH

Membre de l'Institut

ET

F. FUNCK-BRENTANO

Chef de la section des manuscrits à la Bibliothèque de l'Arsenal

~~~~~  
ORNÉ D'UN PORTRAIT DE GUILLAUME DU VAIR  
~~~~~

LIBRAIRIE

DE LA SOCIÉTÉ DU

RECUEIL SIREY

ARR^{ES} M^{ONSIEUR} LAROSE ET FORCEL

LEON TENIN, Directeur

22, rue Soufflot, PARIS, 5^e

—
1915



GUILLAUME DU VAIR

SON ESPRIT, SON CARACTÈRE, SON ŒUVRE

Quand nous nous attendions, au mois de septembre de l'an dernier, à être assiégés dans Paris, notre esprit s'est reporté tout naturellement aux anciens sièges de cette ville, à celui-là surtout dont les épreuves furent les plus cruelles et dont le souvenir s'est conservé vivace dans la mémoire du peuple, le siège de Paris par Henri IV en 1590. Son souvenir s'associait, pour l'historien, à une œuvre née du sein même de ces épreuves, une des plus fortes dont puisse s'enorgueillir le caractère français, une des plus belles dont nos lettres aient, à cette époque, le droit de se glorifier, le *Traité de la Constance* de Guillaume Du Vair.

Par une sorte de pressentiment, l'un de nous avait, dès le précédent printemps, entrepris d'en préparer une édition nouvelle, la première depuis plus de deux cent cinquante ans. Aussi songea-t-il, après le déchaînement de la guerre, qu'une œuvre telle que celle-ci était propre à soutenir l'âme parfois vacillante des foules, et quand un souffle d'enthousiaste résolution eut passé sur l'âme française, il lui parut que l'élite intellectuelle de notre pays devait être plus sensible qu'en tout autre temps à des accents d'une fermeté si noble, d'un

patriotisme si ardent, d'une inspiration si sereine. En rappelant l'attention de l'*Académie des Sciences morales et politiques* sur l'œuvre de Du Vair (1), il a voulu faire naître dans le public le désir d'entrer en communion intime avec elle et c'est un tel désir que se propose de satisfaire la présente édition.

Elle permettra, nous l'espérons, de pénétrer dans la pleine familiarité d'un grand esprit. Le *Traité de la Constance* en est le centre lumineux et rayonnant, le foyer où s'est concentré le meilleur de l'âme de Du Vair et où il a su puiser, dans les plus graves conjonctures, l'énergie directrice de ses actes. L'homme et l'œuvre s'illustrent ainsi l'un par l'autre. Nous voudrions le faire comprendre.



Du Vair fut aussi grand par le caractère que par le talent. Il fut le véritable orateur, dans le sens antique du mot, et, par son éloquence, le premier de son époque. Si, comme homme politique, il a eu une part glorieuse dans la pacification de la France, il n'a pas servi moins bien son pays comme régénérateur de la prose française. Sa mise en œuvre de la philosophie antique ne le cède en rien à celle de Montaigne, mais si vous voulez voir combien différents sont la conviction et le ton, comparez le livre I^{er} de la *Constance* avec le chapitre de Montaigne (le xiv^e du livre I^{er}) (2) dont Du Vair s'est en partie inspiré.

(1) Lecture faite par M. Jacques Flach à l'Académie des Sciences morales et politiques, le 10 octobre 1914.

(2) « Que le goust des biens et des maux depend en bonne partie de l'opinion que nous en avons » (Édition municipale, Bordeaux, 1906, I, p. 38 et suiv.). Ce chapitre était devenu le xi^e de l'édition de 1595 et des éditions subséquentes.

Fils d'un avocat auvergnat au Parlement de Paris (lequel ne sut jamais, au dire de Loisel, se défaire de son « ramage natal » et qui n'en devint pas moins maître des requêtes), sa naissance se place au 7 mars 1556, et, à l'en croire, il n'apportait pas au monde des dispositions exceptionnelles. L'humilité de son *Testament* (1) va jusqu'à dire : « nay que j'étois avec une santé fort infirme, avec un corps et un esprit peu laborieux, une mémoire grandement imbécile ». Il ne se reconnaît « pour toutes grâces de nature » qu'« une sagacité si grande que je ne sache jamais, depuis que j'ay esté en aage d'homme, estre arrivé rien d'important ny à l'Estat public, ny à mon particulier que je ne l'aye prévu ». Cette sagacité explique bien des choses dans les temps troublés où il a vécu.

Si Du Vair a poussé à l'excès son humilité chrétienne, nous n'en aimerions que davantage être renseignés sur ses études, et je me le figurerais volontiers sur ces bancs du Collège royal où professa un maître de sa pensée, Ramus, et où ses meilleurs amis devaient enseigner un jour. Nous savons seulement, et par ses écrits et par son biographe contemporain, que la plus ardente curiosité d'esprit s'alliait chez lui, comme il arrive, à une merveilleuse facilité d'assimilation, et que de cette alliance naquirent de bonne heure une faculté de compréhension et une étendue d'esprit qui lui firent embrasser avec passion l'horizon infini des sociétés humaines. Doctrines morales et faits historiques, mœurs et lois, science du droit et sciences de la nature, il tâche à tout connaître, à tout pénétrer, pour atteindre, espère-t-il, l'ordre même qui régit l'univers.

Le voici au barreau, dont les loisirs studieux lui plaisent comme à Jean Bodin, puis au service du duc d'Alençon où sa

(1) Daté du mercredi 10 juin 1620.

loyauté eut fort à souffrir et qu'il quitta pour devenir, à vingt-huit ans, conseiller-clerc au Parlement de Paris (1584). C'était l'heure même où ce grand corps, présidé par Achille de Harlay, entraînait en conflit avec Henri III.

Du Vair est trop jeune et trop nouveau venu pour prendre part à ces grands débats, mais il se dédommage de son silence obligé en publiant presque aussitôt, condensés et remaniés, les discours qu'avaient prononcés, dans la Chambre dorée, le roi, le chancelier, le Premier Président. C'était un acte d'une hardiesse d'autant plus vive que les paroles qu'il prêtait au Président de Harlay affirmaient avec une énergie insolite les droits du Parlement et du peuple en face de l'absolutisme royal.

Ce qu'il venait de faire pour le lit de justice de 1586, Du Vair le refit, l'année suivante, pour une oraison funèbre, prononcée, du haut de la chaire de Notre-Dame, par l'archevêque de Bourges, Renault de Beaune : le panégyrique de Marie Stuart, qui venait de monter sur l'échafaud. Les attaques qu'il dirigeait, dans ce discours, contre la reine Élisabeth et dont il regretta plus tard la virulence, lui valurent les bonnes grâces des Guise et devaient lui servir un jour à se tenir en équilibre entre la royauté et la Ligue. L'éloquence qu'il y déploya est déjà, dans certains passages, comme un prélude du *Traité de la Constance* : « Parmi les tempestes, dira-t-il, dont la vie des hommes est continuellement battue, il me semble qu'il n'y a bien en ce monde qui soit de si grand usage que la vertu qui, par exemple de *constance*, nous affermit contre les adversités ».

Jusqu'ici Du Vair n'a parlé que dans la coulisse. Après la journée des Barricades (12 mai 1588), il parle au grand jour. Le roi est en fuite, la populace est maîtresse de Paris. Que va décider le Parlement ? Il est divisé ; royalistes, ligueurs, hésitants, se dévisagent sans oser s'affronter. Du Vair va au-

devant du péril. Il demande au Parlement de ne pas faire cause commune avec l'émeute, il lui fait résoudre d'envoyer une députation au roi et de rétablir l'harmonie entre la couronne, le Parlement et la ville. Ce fut un beau discours et un grand acte de courage (1). Du coup, le jeune conseiller se mettait hors de pair.

Vous connaissez la suite, l'échec des projets de conciliation, la rupture de Henri III avec la Ligue, la rupture définitive de

(1) Pour juger la valeur de cet acte, il faut se représenter la *frénésie* qui s'était emparée de Paris. L'expression est de l'ami de Du Vair, Henri de Monantheuil, dans le *Panegyrique* de Henri IV dont je parlerai plus loin (page 15). Voici en quels termes il fait le MEA CULPA des Parisiens :

« Tous tant que nous sommes (encores que nous fussions tres riches et fort à noz aises souz le règne de Henry troisième) de nostre propre mouvement sans contrainte, nous avons suyvi les armes qui à l'appetit et mauvaise volonte d'une poignée d'hommes endebtez et ambitieux avoient esté endossees à l'encontre de notre Roy : nous remplismes toutes les rües de la ville de Barricades, dressees à l'encontre de nostre Roy. Quant aux garnisons et sentinelles que le Roy avoit posees és places publiques et advenües de la ville, encores qu'elles n'offensassent personne, nous les assaillismes les premiers, nous en tuasmes, nous chassames le reste. Et ce qui est encore bien pis, avec noz barricades, nous environnasmes de telle sorte nostre Roy, qu'il fut contraint de se retirer soudainement dans son Louvre; que si sortant par une fausse porte de derriere, avecque bien petite compagnie, il ne nous eut trompé. je pense, tant la rage avoit occupé la ceruelle de nous tous, ou que nous l'eussions massacré, ou luy ayant rasé la teste comme à un moyne, nous l'eussions enfermé dans un Monastere, et eussions ou transporté la Couronne de France sur la teste des Estrangers, ou nous eussions vescu en une confusion très-grande de toutes choses, sans Roy, sans Prince, sans Magistrat, qui estoit bien ce que, plusieurs désiroient. Et bien puis apres que ceste *phrenesie* fut tellement quellement adoulcie... ».

Paris avec le roi, aussitôt qu'y parvint la nouvelle de l'assassinat des Guise. Le Parlement pourtant résista encore, mais son opposition fut brisée, le 16 janvier 1589, par l'arrestation du Premier Président de Harlay⁽¹⁾. Du Vair fut chargé de négocier sa mise en liberté, et nous devons à cette mission une *supplication au roi* qui est presque une gageure, puisque l'orateur tenta de tenir la balance égale entre le souverain et la Ligue.

Tous ces faits et ces actes peuvent nous aider à connaître l'homme. Il suit avec une fermeté inébranlable la voie qui lui paraît la plus salubre et la plus juste, la voie de la conciliation. Pour y rester fidèle, il s'expose à la fois aux fureurs de la Ligue et à la vindicte du roi, déclinant les offres impérieuses des ligueurs et refusant de se soumettre à l'ordre royal de quitter Paris.

Était-ce bien la conduite que lui dictaient les règles rigoureuses qu'il tracera dans le *Traité de la Constance*? ou dans quelle mesure devaient-elles fléchir devant le souci de l'intérêt public? C'est la question qu'il se pose et à laquelle il répond dans le troisième livre de son traité.



Le cas de conscience soulevé nous entraîne *in medias res*, il est le trait d'union entre l'homme politique et le philosophe, il nous transporte en plein siège de Paris. Donnons-lui donc le pas sur la doctrine. Aussi bien ses rapports avec l'ensemble

(1) Écoutons encore Henri de Monantheuil : « Nous allâmes arracher et faire sortir du lit de Justice tout le Senat en corps et en plein jour deux à deux les chassâmes à la Bastille : quelques-uns n'ont rien fait de cela mais aussi n'ont-ils point empêché ceux qui le faisoient à leur barbe ».

de l'œuvre n'ont pas toujours été exactement jugés. La solution est loin, comme on l'a dit, de se retourner contre la doctrine philosophique de Du Vair, pourvu que vous fassiez le légitime départ de l'apologie personnelle et de l'idéal pur.

L'apologie est *personnelle* non de principe, mais de fait. Si Du Vair ne s'est pas résolu seulement à demeurer à Paris (1), mais à remplir ses fonctions de magistrat, ce n'est pas que, de propos délibéré, il admît qu'un magistrat peut servir un gouvernement rebelle. Il s'était nourri de l'illusion qu'il parviendrait à réconcilier la Couronne et la Ligue, à rester fidèle au prince tout en continuant à siéger au Parlement, lequel restait toujours, à ses yeux, le Parlement du roi. Quand, en fait, après l'attentat du 16 janvier 1589, le Parlement tomba sous la dépendance des Seize, la retraite lui fut coupée. Il se trouvait, selon son expression « par nécessité ou par un honneste dessein de secourir son pays, enveloppé dans un parti illégitime », et il crut pouvoir n'exercer ses fonctions qu'en vue d'enrayer le mal. L'expérience seule lui ouvrit les yeux. Il l'avoue. Il y a, dit-il, des choses en ce monde, qui ne s'apprennent que par l'expérience, laquelle *est une chère et dangereuse maîtresse*.

Et il l'explique : « Il faut dire la vérité, ce sont estranges bestes que peuples, c'est un hasardeux mestier que de les vouloir manier quand ils ont une fois secoué le joug des loix, et pris aux dents le frein de la liberté ou plus tost de la licence ».

Il reconnaît donc nettement qu'au point de vue des principes, un magistrat ne saurait concilier ses devoirs avec l'exercice de sa charge, sous un pouvoir insurrectionnel. Il se

(1) Pour s'y résoudre, il fallait autant de désintéressement que de courage. La plupart des membres du Parlement restés à Paris furent réduits à un état voisin de la misère, faute de toucher presque aucuns gages de la Ligue.

reproche même de n'avoir pas sacrifié sa vie plutôt que se laisser associer à des mesures iniques, de n'avoir pas été aussi héroïque qu'il l'eût fallu. Il se console seulement par les services qu'il a rendus en observant la règle « de ne jamais consentir à une chose injuste, sinon pour en éviter une plus mauvaise et plus injuste qui autrement en adviendrait ».

Ce qu'il ne dit pas et ce que nous devons dire, à son honneur, c'est qu'il ne cessa de servir la cause du roi (1) et que ses services furent si éclatants, que sa conduite fut à ce point couronnée de succès, qu'il devint un des principaux artisans de la réduction de Paris à l'obéissance de Henri IV (2). Il fut désigné par le roi lui-même pour négocier avec le gouverneur Brissac la reddition de la capitale (3) et rien ne peint

(1) H. de Monantheuil a certainement pensé à Du Vair quand s'adressant à Henri IV, dans son *Panégyrique*, il lui dit : « Pour recouvrer vostre Royaume vous avez eu un grand support par une bonne multitude de... Magistrats hommes de robe longue en tous estats, lesquels ont suyvi apertement ou *en cachette* vostre party, et en toutes les occasions qu'ils ont peu se sont trouvez prests et appareillez à vostre service ».

(2) C'est à Du Vair que s'appliquent le mieux et c'est lui peut-être que visaient avant tout les *Remonstrances* du procureur général Jacques de la Guesle, quand, dans la séance de rentrée du Parlement, en 1594, il reconnaissait que Paris aurait pu ne pas retourner dans l'obéissance du roi « si plusieurs ames genereuses ne se feussent trouvé pour servir et assister le roy, sans se soucier de la perte de leurs biens ni sans apprehender mille et mille dangers auxquels leurs personnes pouvaient tomber, demeurant parmi les tourbillons dela sedition, tempestes de la rebellion... fermes et resolut » (cité par M. R. Radouant, *Guillaume Du Vair*, Paris [1908], p. 386).

(3) « Du depuis, raconte Palma Cayet (Michaud, XII, p. 563) par *l'advis du Roy*, les sieurs president Le Maistre et conseiller Mollé... les conseillers d'Amours et Du Vair... traicterent fort particulièrement

mieux son caractère que l'intrépidité et le sang-froid dont il fit preuve dans la nuit qui précéda l'entrée du roi (21-22 mars 1594). Son courage et son éloquence s'y donnent la main (1).

avec ledit sieur comte de Brissac de la maniere et des moyens de reduire ceste ville en l'obéissance du Roy ».

Un *sommaire direct de la réduction de Paris* qui nous a été conservé par L'Estoile (éd. Brunet, IV, 309) met au nombre des principaux auteurs de la réduction « les sieurs Damours et Du Vair et plusieurs autres conseillers *qui avoient l'âme française* et ne pouvoient supporter la domination estrangere ny permettre qu'on fist aucune bresche aux lois fondamentales de la Couronne ».

(1) L'épisode est devenu historique. Il est raconté dans les *Anecdotes* mises sous le nom de Du Vair comme recueillies de sa bouche.

Du Vair commandait un corps de garde établi dans l'hôtel de Cluny. Il va au-devant des Espagnols, qui se retirent par la rue des Mathurins, « avec son echarpe blanche et sa cuirasse sous sa jupe ». Il essuie cinq ou six arquebusades dont l'une perce le chapeau de Pithou qui l'accompagnait. Puis « étant averti que le fils de Nivelles (le libraire) et quelque nombre de seditieux venoient à lui, il dit qu'il falloit aller à eux, et, se fiant d'être suivi de ceux de son corps de garde, s'avança dans la rue des Mathurins, sans toutefois estre suivi que de deux ou trois; de quoi s'apercevant, et voyant la partie trop inégale, *il se résolut de se servir de paroles plus que de coups*, et leur demandant ce qu'ils vouloient faire, que c'étoit contre les Espagnols qu'il falloit en avoir etc, il en reçut un grand coup de hallebarde qui fut rabattu par sa cuirasse, et, leur remontrant qu'ils se feroient pendre, les *adoucit*, et ils s'en retournèrent » (éd. Lalanne, p. 250-251).

Le récit que L'Estoile fait de l'aventure est plus piquant encore. C'est avec un curé ligueur, le curé de St-Côme, Hamilton, que Du Vair est aux prises et tandis qu'il menace ses gens du bourreau, il l'engage lui-même à aller chanter un *Te Deum* pour l'entrée du roi : « les menaçant de Jean Roseau et renvoyant le curé en sa paroisse prier Dieu et chanter le *Te Deum* pour l'heureuse délivrance et réduction de Paris en l'obeissance du roy » (éd. Brunet, IV, p. 309).

Voilà pour l'apologie; elle ne concerne que le magistrat. Quant aux devoirs du simple citoyen dans les calamités publiques, telles que le siège de 1590, Du Vair les décrit avec une élévation morale et une beauté d'expression que nous pouvons admirer sans réserve.

Il insiste d'abord sur le devoir de ne désespérer jamais de son pays : « Quand nous serions tous assurés de ne pouvoir sauver notre pays, le devrions-nous abandonner... le mal n'est jamais si grand qu'il faille désespérer du salut ».

Nous avons là, tout de suite, le trait le plus original peut-être du *Traité de la Constance*. Ce traité a eu des modèles; il procède, à n'en pas douter, de Sénèque et de Juste Lipse, mais la personnalité et l'originalité de Du Vair sont dans un sentiment que ses modèles ignorent ou négligent : le patriotisme le plus ardent. C'est la source vive à laquelle il ne cesse de puiser, soit pour s'armer de constance, soit pour se consoler. Au milieu des noumènes que lui offre la philosophie antique, reparaît sans relâche l'image de la patrie française, pour renforcer l'idée ou pour en tirer la quintessence. Dans la trame doctrinale, le patriotisme est la chaîne : événements parisiens, sentiments et devoirs du peuple ou de la bourgeoisie, tableau en raccourci de la monarchie du xvi^e siècle ou des troubles civils s'entrelacent dans la philosophie, font corps avec elle. A chaque pas, Du Vair semble répéter cette apostrophe, comme une devise : « A quelle heure pensons-nous à servir la Patrie, à faire l'office d'un bon citoyen, à nous opposer aux factions des meschans? »

Comment s'opposer aux factions? Quand une révolte éclate, chacun doit aider, de toutes ses forces, à la combattre; quand elle a triomphé et s'implante, chacun doit se retrancher dans une protestation silencieuse. L'éclat manquerait alors son but. Du Vair l'exprime par une image pittoresque :

« Souvent m'est-il souvenu d'une histoire qui est arrivée de

notre temps en ceste ville. Il advint en une honneste maison qu'un singe, que l'on y nourrissoit par plaisir, alla prendre un petit enfant au berceau, et le porta au feste de la couverture. Incontinent qu'on s'en apperceut, le pere et la mere accoururent tous transis, pleurans et ne sçachans que faire. Car de crier ou courir apres le singe, il eust laissé tomber l'enfant qui se fust rompu cent fois le col ; ils attendoient donc sans mot dire et regardoient piteusement les larmes aux yeux et tous tremblans de frayeur ce qui devoit en advenir. Il arriva, et ce fut grande grace de Dieu, que le singe redescendit tout doucement et reporta l'enfant où il l'avait pris :

En se taisant, le bon citoyen ne fait donc pas acte d'adhésion à la révolte ; il ne le fait pas davantage en demeurant dans une ville rebelle. Il peut avoir, pour s'y résoudre, les motifs les plus légitimes, que Du Vair énumère, mais il y est tenu même par des devoirs qui se retrouvent dans toute ville assiégée : devoirs envers ses proches, envers les pauvres, envers le peuple. Éclairer ceux qui doutent, assister moralement et physiquement ceux qui souffrent, reconforter les âmes qui faiblissent, telle est alors la tâche du bon citoyen, tel est le devoir qui l'attache à ses foyers. Il y aurait beaucoup à citer ici, je me bornerai à ce passage :

« Que le bon citoyen se lève si matin et se couche si tard qu'il voudra, la journée ne sera jamais assez longue pour satisfaire à tous les offices auxquels la misere d'autrui l'appellera. Qu'il mette la main à quelque endroit qu'il voudra, il y trouvera une plaie à panser. Ce piteux et calamiteux temps ne laisse rien de sain ny d'entier... Car qui est celuy la si heureux qui n'a esté touché durant ce temps de mille sortes d'afflictions, que la desolation du païs n'a dépouillé de ses biens et envoyé nud comme un homme eschappé du naufrage ?

» C'est là qu'il se faut montrer homme, et faire paroistre

que la vertu ne consiste pas en paroles, mais en belles et genereuses resolutions. Il faut premièrement que le bon citoyen porte lors patiemment ses afflictions, faisant un bon et religieux jugement de la Providence divine. ... Secondement, je desire que cette patience là ne siege pas seulement en son cœur, mais mesme qu'elle reluisse sur son front, tant pour porter tesmoignage d'honneur à la vertu, et montrer ce qu'elle peut contre le malheur, que pour servir d'un miroir bien poly, sur lequel ses concitoyens puissent composer et passer leurs actions, comme sur un beau et parfaict patron.

» C'est en tout temps chose fort louable et glorieuse de servir aux siens exemple de bien faire, mais c'est chose fort utile et fructueuse en un temps calamiteux et miserable de leur servir d'exemple de patiemment endurer.

» Comme le premier heur est d'éviter le mal, le second est de se porter constamment ».

Le devoir ainsi tracé, Du Vair ne le sépare pas de la foi religieuse, et c'est ainsi que le troisième livre, auquel nous venons de faire ces emprunts, et l'œuvre tout entière, ont pour couronnement un Phédon chrétien, un traité de l'immortalité de l'âme, dont le Socrate est le Premier Président Christophe de Thou, et dont le Phédon est l'ami de Du Vair, qui, sous le nom de Linus, figure un des interlocuteurs du *Traité de la Constance*.



Reprenons maintenant la suite des événements auxquels Du Vair est directement mêlé. Après la mort de Henri III (1^{er} août 1589) s'ouvre une sorte d'interrègne pendant lequel le Parlement de Paris redevient, en quelque manière, un pouvoir régulier. Son devoir va être de s'entendre avec Mayenne pour tenir tête aux violents de la Ligue et conjurer

l'anarchie. Telle est, en effet, la mission que Du Vair le sollicite de remplir, dès le 5 août, dans un discours où il s'écrie : « Endurerons-nous que le moindre du peuple s'arroge la puissance que nous avons desniée aux Roys et aux Monarques ? » Quelque temps après, il sauve la vie au Président Potier de Blancmesnil accusé d'un complot pour livrer Paris à Henri IV, lors du coup de main que le roi tenta sur la ville, le 1^{er} novembre 1589.

Cette tentative fit prendre à la Ligue des mesures défensives, au travers desquelles Du Vair semble avoir voulu se mettre, quand il s'éleva contre la levée de subsides et l'introduction dans les murs d'une garnison étrangère.

Nous voici à la veille de ce siège de Paris où nous introduit de plain-pied l'émouvant début du *Traité de la Constance* :

« Un jour, pendant ce siège que Paris a enduré avec tant de misères, je me promenois tout seul en mon jardin, pleurant du cœur et des yeux la fortune de mon pays. Et comme la passion croist demesurément quand elle est trop flattée, je commençois à accuser le ciel, d'avoir respandu sur nous de si cruelles influences, et eusse volontiers disputé contre Dieu mesme, si une crainte secrette n'eust refrené ma douleur.

» Comme mon esprit flottoit parmy telles pensées, arriva un de mes meilleurs amis, personnage fort consommé ès bonnes lettres, mesme ès sciences mathématiques ; mais plus recommandable beaucoup pour sa singulière probité et fidélité (rares vertus en ce siècle). Son nom pour cette heure sera Musee, puisque sa modestie ne me permet pas d'autrement le vous nommer.

» Nous estans entre-saluez, et recueillis de quelques propos communs, et luy m'ayant envisagé plusieurs fois, et veu sur mes joues les traces de mes larmes, encore toutes fresches — je ne vous demande point (dit-il) de quels discours vous vous

entretenez icy, je le recognois assez à vostre visage : les gens de bien n'en ont maintenant guesres d'autres que l'appréhension de la calamité publique. Cette playe nous cuit si fort que nous ne pouvons que nous n'y portions souvent la main. Mais quoy? hier quand je vous vins voir, je vous trouvay en mesme estat : pour le premier coup, je ne fis semblant de rien; voyant aujourd'huy que vous continuez, et que la tristesse vous maîtrise de ceste façon, je ne me puis tenir que je vous demande ce que vous avez fait de la Philosophie ».

La philosophie n'est-elle donc qu' « *une bravache et une ventarde*, qui triomphe à l'ombre d'une salle, les brettes à la main », mais à qui « les armes tombent incontinent des poings, quand il faut combattre à l'espée blanche et que la Fortune lui tire un revers de toute sa force »?

Voilà l'objet du débat qui s'engage, à la lumière de l'expérience, au milieu des misères du siège de Paris par Henri IV. De ces misères, je ne préciserai que quelques traits. Du Vair leur donnera corps et couleur.



D'après nos historiens, le siège de Paris aurait commencé le 7 mai 1590 et duré jusqu'au 7 septembre, donc exactement quatre mois. Les termes en furent moins rigoureux et, en somme, plus espacés. Dès le 30 août, le peuple put fourrager au dehors, et des convois de vivres entrèrent dans la ville dès le 1^{er} septembre. Mais, par contre, l'investissement est bien antérieur au 7 mai. Aussitôt après la victoire d'Ivry (14 mars), dont la capitale devait, aux yeux de Henri IV, être le prix, les communications commencèrent à être coupées. Et cela fut cause qu'un mois à peine après l'investissement complet, dès le mois de juin, la disette apparut et se transforma rapidement en une épouvantable famine. Un grand nombre de

Parisiens, des gens riches surtout avaient quitté la ville : une centaine de mille, estime-t-on. Mais il en restait plus du double, et leur nombre fut grossi par un afflux de paysans du dehors(1). 13.000 assiégés moururent littéralement de faim, plus de 30.000 de maladies. On en arriva jusqu'à moudre les ossements du cimetière des Innocents pour en faire du pain.

Un des interlocuteurs du *Traité de la Constance*, Henri de Monantheuil résume ces calamités dans la formule *πολεμον, λιμον, λοιμον*, guerre, famine, peste, qu'il a mise pour épigraphe à un de ses discours du Collège de France. Dans le Panégyrique de Henri IV qu'il a prononcé en latin dans le même Collège, le 17 mai 1594, quelques semaines avant la publication du traité de Du Vair, il décrit les maux du siège de 1590 avec la précision technique du médecin. Du Vair a dû se trouver dans la « grande compagnie de personnages tres notables, tant de Messieurs de la Cour, que d'autres de la ville et de l'Université » qui assista à ce discours. Il est donc intéressant de faire quelques emprunts à la traduction française que Monantheuil en a donnée lui-même, à l'intention de la sœur du roi Catherine de Bourbon, à qui il l'a dédiée, et pour « toutes les Princesses, Dames, Damoyselles, Bourgeoises qui sont du naturel François, et non envenimé du poison de la ligue »(2) :

(1) M. Mariejol, dans l'*Histoire de Lavoisier*, estime à « plus de cent mille les bouches à nourrir ». Il était bien supérieur. D'après Perefice il restait 230.000 personnes, dont 30.000 paysans réfugiés; environ 100.000 Parisiens étaient partis. D'après le journal de Pigafetta, l'exode aurait porté sur la moitié de la population, qu'il évalue en temps normal à 400.000, soit toujours 200.000 restant, plus les paysans du dehors.

(2) *Panegyric de Henry IV, Roy de France et de Navarre, tres-chretien, tres-invincible, tres-clement* (Paris, Frederic Morel, 1594).

« Voulons-nous nous remettre devant les yeux le siège de Paris? qui est un siege duquel la memoire ne s'effacera jamais, à cause de l'incroyable famine et disette de toutes choses necessaires à la vie, que tout le peuple y a supporté si longtemps.... Paris estoit lors une ville abbatue de travail, de veilles, de soins, de crainte, de tristesse, manquante de toute victuaille necessaire, n'ayant point de gendarmes pour sa defense ou bien ce peu qu'elle en avoit c'estoient gendarmes tous alangouris de famine et de necessité.... Le soldat avoit a tout moment de grands maux de cœur, à cause des bouillies d'avoine, du pain de son, des chairs de cheval, de chien, d'asne que pour tout il mangeait... les flancs estoient enflez et on voyoit toute l'habitude du corps bouffie, et beaucoup plus grosse que le naturel... la couleur estoit blanchastre, verte, plombée, noire, et tout le corps leucophlegmatique... le sang corrompu en suççant les moelles des corps morts, voire en quassant, pilant et mangeant les os mesmes d'iceux ».

De ces horreurs, l'imagination populaire a retenu surtout le soulagement; la légende est née du bon roi Henri IV faisant, à la pointe des piques, passer des victuailles aux assiégés. Légende naïve qui va droit à l'encontre des desseins du roi, lequel a déclaré dès alors que c'est par la famine et non de force qu'il voulait prendre Paris, afin de lui épargner les calamités d'un sac⁽¹⁾. Et, de fait, les opérations

(1) Pour justifier cette résolution le « *Panegyric de Henri IV* » met en regard des maux du siege, si cruels qu'ils fussent, la ruine, la destruction de Paris qui aurait été la suite d'une prise d'assaut (Voyez plus loin, p. 23, note 1), tandis que l'entrée de Henri IV s'est faite le 22 mars 1594 sans le moindre trouble et le moindre excès de la soldatesque : « Ce qui est tel, dit-il, que quand j'y pense moy qui l'ay veu de mes propres yeux, me ressemble estre un songe pour la nouveauté et grandeur du fait ».

militaires se bornèrent à la prise des faubourgs et au lancement de quelques bombes, à peu près inoffensives, sur la ville, bombes auxquelles les Parisiens répondirent par des projectiles de fortune qui se trouvèrent être les premiers obus. Ils les avaient inventés par hasard. Ce fait curieux ne nous a été révélé que par une relation du siège, inédite jusqu'en 1880, et dont il n'est pas sans doute hors de propos de citer ce passage :

« Le duc de Nemours alla revisiter les murs et fortifications de la ville, où fut par son commandement besogné en toute diligence à desmolir partie des maisons des faubourgs, proches des portes et fossez, et pourveu aux munitions de pouldres et bouletz, dont y avoit grand deffault aux magazins et arsenal de la ville, et par faute d'autre matière furent faitz des bouletz de plusieurs pièces de ferrements et cuivre, rassemblez en forme ronde, enclos et couverts d'une lame de plomb, du calibre de chacune pièce de canon, qui faisoient autant ou plus d'effect pour la deffense de la ville, que s'ils eussent esté d'une pièce, pour autant que par la chaleur du feu, le plomb eschauffé, et le coup donnant en quelque part que ce fust, les pièces estant au dedans de la lame s'escartaient et portaient en divers lieux, faisant autant d'effect qu'ils donnoient d'atteintes, qui fut une *invention belle, singulière et profitable en cette nécessité* ».

Pour en revenir à la légende, son seul fondement est dans la sortie autorisée par le roi d'habitants inoffensifs, tolérance que son alliée Élisabeth lui a reprochée comme une faiblesse (une *nonchallance*, dit-elle) mais qu'il a justifiée en disant que soit la présence, soit la mort de ces malheureux n'auraient avancé en rien la reddition de la ville, puisque ses défenseurs, lansquenets et artificiers, chefs ligueurs laïcs ou clercs, s'étaient réservé des vivres ou recouraient à tous

les moyens pour se nourrir aux dépens du peuple. Du Vair va nous apprendre ce que furent ces moyens pour les lansquenets.



Le *Traité de la Constance* est un dialogue à quatre personnages. A l'ami (*Musée*) que vous l'avez vu introduire, deux autres viennent se joindre qui nous sont présentés en ces termes :

« Or c'estoient deux personnages signalez, deux perles de nostre siècle : desquels le premier, que nous nommerons pour cette heure Orphée, outre la cognoissance qu'il a des arts et sciences, s'est acquis une grande expérience et admirable prudence par ses longs et périlleux voyages. L'autre qui aura nom Linus est recognu pour un des plus sçavans hommes de l'Europe, et qui a le plus de jugement et de preud'hommie au maniemment des bons livres et de piété en toutes ses actions ».

Nous pouvons lever le masque qui couvre ces visages. Musée, c'est Henri de Monantheuil, à la fois, docteur-régent de la Faculté de médecine et professeur de mathématiques au Collège royal (1). Passionné pour son enseignement, pour la libre science que le Collège de France a toujours servie et qu'il aurait voulu y voir introniser en une fondation idéale, qui aujourd'hui encore attend sa réalisation (2), esprit

(1) Une épitaphe rédigée par son petit-fils Nicolas Goulu l'atteste. « Il fut, dit-elle, le principal et plus cher ami de Guillaume Du Vair, qui en fit grand éloge et le mit en scène sous le nom fictif de Musée, dans son traité très élégant de la Constance » (ab illo summo viro in elegantissima quam *de Constantia* inscripsit, multum commendatus, ibidemque expressus sub adumbrato *Musaei* nomine).

(2) Henri de Monantheuil, dans un discours prononcé au Collège

aussi étendu que caractère loyal, ferme et franc, aimé de tous ceux qui l'ont approché, il était resté bravement à son poste (1) avec un petit nombre de ses collègues, d'opinions fort contraires, tels que Générard, le fougueux ligueur, et le poète Passerat, un des auteurs de la *Ménippée*.

Henri de Monantheuil occupa une grande situation, comme médecin, comme mathématicien et comme homme. Après avoir eu un maître illustre, Ramus, il eut d'illustres élèves et

royal, en novembre 1595, a dressé le plan superbe de la transformation de ce Collège en un établissement d'une ampleur scientifique et d'une magnificence telles que les grandes Universités américaines semblent l'avoir pris pour modèle de nos jours.

C'est à lui que doit être restitué, à mon sens, la paternité du mot célèbre de Pasquier que le Collège de France a été « bâti en hommes ». Pasquier l'a mis dans le IX^e Livre de ses *Recherches*, lequel date seulement du début du xvii^e siècle, de l'époque (1610) où fut posée la première pierre de l'édifice actuel. Or voici ce que disait Monantheuil dans sa dédicace à Jean Rivière, premier médecin de Henri IV, d'un autre discours intitulé *Ludus Iatromathematicus* (1597).

Il compare le Collège de France, tel qu'il le conçoit, à un phare, éclairant le monde, supporté par une colonne (*pyramis*) « non pas de pierres de marbre muettes, mais de *pierres vivantes et parlantes* », « *pyramis esset a lapidibus non marmoreis et silentibus, sed vivacissimis et loquentibus exstructa* ». Et le discours se termine par un nouvel appel à Henri IV.

(1) Il a rappelé dans le Panégyrique de Henri IV les dangers que lui avait fait courir son hostilité à la Ligue, à la *Sezade*, comme il l'appelle une fois : c'est à ce titre qu'il se jugeait digne d'avoir le premier au Collège de France prononcé l'éloge du roi « Il estoit bien raisonnable, dit-il, que celui-la devant tous les autres commençast à fendre cette glace, lorsque la puissance luy en a esté tres libre et tres assuree, lequel mesme au temps que l'injustice regnoit et le *danger de sa vie et de tous ses biens le menassait de près*, n'en avoit totalement peu estre empesché ».

d'illustres amis. L'historien Jacques de Thou fut des premiers. Il appartenait à ce groupe des *Politiques* qui, à Paris même, combattit la Ligue par la plume et l'action. A côté de Pierre Pithou, de Passerat, ses compatriotes champenois, il lutta contre les *Espagnols* et l'épithète de Nicolas Goulu nous apprend que des réunions soi-disant littéraires se tenaient chez lui pour préparer la soumission de Paris à Henri IV et le rétablissement de la paix. De même que Du Vair et Passerat, comme P. Pithou qui écrivait dans son testament : *Patriam unice dilexi*, Monantheuil avait l'ardent amour de la patrie française. Son petit-fils l'a qualifié : *Patriæ amantissimus*. Bel éloge qui met une auréole au front du savant et lui vaut une gloire plus durable que ne font ses meilleurs écrits.

Dans le traité de Du Vair, Monantheuil représente la *Constance* basée sur les lois naturelles qui régissent le monde moral, lois que la Providence a établies et qui lui restent subordonnées. Il s'attaque au découragement comme contraire « à la nature et à la loy commune du monde » et c'est de ce point de vue qu'il développe, en magnifique langage, la distinction antique, reprise déjà par Montaigne, entre les maux véritables et les maux d'opinion, entre l'appréhension du mal et sa réalité.

La réalité, Du Vair commence par la décrire. Il justifie les larmes qu'il a versées par l'explosion de sa douleur patriotique :

« Moy, à la veüe des miens, et au milieu de leurs misères, je ne soupireray point ?

» Non, non, je suys François, je suys natif de la ville que je voy perir. Croyez que pour avoir à ceste heure les yeux secs, il faudroit avoir le cœur de pierre : encore estime-je que si la pieté n'est du tout esteinte au monde, nous pleurerions aussi bien que l'Apollon de Cumes : car nous en avons bien plus de subject qu'il n'avoit.

» Ceste belle ville capitale du plus beau royaume de la terre, le domicile de nos Roys, le trosne de la justice de cest Estat, et comme le temple commun de toute la France perit à nostre veüe, et quasi par nos mains : les richesses de ses citoyens, la magnificence de ses bastimens, l'erudition de tant de célèbres et sçavans personnages qu'elle a eslevez ne l'ont peu garantir ny aider ».

Et Du Vair soulève d'une main discrète un coin du voile lugubre :

« Comme nous nous fusmes assis, Linus commença à nous dire qu'il venoit d'entendre une piteuse histoire d'une pauvre femme qui, n'ayant peu trouver du pain pour donner à ses enfans, s'estoit pendue à son plancher.

» — Et moy, ce dict Orphée, je vien de voir tout à ceste heure une pauvre fille qui est tombée toute roide morte de male-faim; et à trois pas de là j'ay trouvé de pauvres gens qui mangeoient un chien tout sanglant, qu'ils avoient grillé avec de vieille paille. Et comme j'ay eu passé le plus viste que j'ay peu ce triste spectacle, j'ay rencontré des femmes qui crioient et disoient que les Lansquenets avoient mangé des enfans aupres du Temple, ce que je ne puis croire.

» Je vous laisse donc à penser, comme nous devons fremir et transir, quand nous nous représentons tous les sortes de pauvreté qui sont répandues par ceste grande et vaste ville. Hélas! combien y a-t-il de playes secrètes que la honte couvre : et puis quelles et combien effroyables sont les calamitez que nous prévoyons, attendons et ne pouvons quasi éviter? Vous me reprochez, Musée, mes larmes, mais plus de raison auriez-vous de me reprocher ma dureté de cœur, qui seule empesche qu'une si vive et poignante douleur ne finisse ensemble ma tristesse et ma vie ».

Monantheuil concède ce qu'il y a de légitime dans cette affliction, car la philosophie « doit passage aux affections

naturelles ». Ce qu'il veut combattre, c'est la langueur d'esprit qui énerve. Il passera ensuite en revue les maux dont les Parisiens se sentaient menacés.

C'est à l'imagination d'abord qu'il s'en prend pour prouver, à la suite de Montaigne, mais avec les accents d'un stoïque chrétien, que la crainte du péril est pire que son événement, qu'elle fait plus de victimes que le mal redouté.

« Combien en avons-nous veu qui ont rendu leur mal vraiment mal à force de s'en affliger, qui en craignant d'estre misérables, le sont devenus et ont tourné leurs vaines peurs en certaines misères.

» Je crois, quant à moy, que de tous les maux, la crainte est le plus grand et le plus fascheux. Car les autres ne sont maux que tant qu'ils sont, et la peine n'en dure non plus que la cause; mais la crainte est de ce qui est, de ce qui n'est pas, de ce qui, par adventure, ne sera pas, voire quelques fois de ce qui ne peut estre.

» Combien peut-il survenir de rencontres qui pareront au coup que nous craignons? La foudre se détourne avec le vent d'un chapeau, et la fortune des grands estats avec un petit moment... et bien souvent d'où nous attendons nostre ruyne, nous recevons nostre salut ».

Mais regardons les maux en face, « tenons-les pour certains, encore qu'ils soient incertains ». Quels sont-ils? exode, ruine, perte des siens, douleurs et tourments, perte de la vie. « Voyla de quoi est composé cet ost de maux que nous redoutons tant.... Ce ne sont que valets de bagage, que l'on a mis en bataille pour nous estonner. Si nous sommes armez, comme nous devons, rien de tout cela ne rendra combat : à voir seulement nostre contenance assurée, il s'escarteront ».

Et Du Vair les prend un à un.

La pauvreté? « Un homme à qui les bras demeurent de reste se doit-il plaindre de la pauvreté? Celuy qui a un art

la doit-il craindre? Celuy qui est nourry aux lettres et aux sciences, la doit-il fuir?... Si nous voulons vivre selon le désir de la nature, nous trouverons toujours ce qu'il nous faut : si nous voulons vivre selon celuy du vulgaire, nous ne le trouverons jamais ».

La perte d'amis, de parents, d'enfants? — « A quelle heure le port est-il plus desirable que quand on est fort battu de la tempeste? — Ceux-là nous iront attendre devant au sejour préparé pour les belles et pures âmes ».

Mais voici les périls les plus pressants, les plus cruels, ceux que Henri IV a voulu épargner aux Parisiens, en renonçant de prendre leur ville de vive force :

« Si, comme nous en sommes à la veille, la ville est prise ou surprise, et passe par un sac et pillage, nous tomberons entre les mains des barbares et des inhumains soldats, pour estre mesmes estrangers de nation, qui après nous avoir battus et tourmentez, nous tiendrons en une misérable captivité, où nous demeurerons, par aventure, malades et languissans sans secours; peut-estre adjousterat-on les tourmens aux maladies. Et, en fin, nous verrons-nous mourir en ceste misere, pour le comble de laquelle nous aurons autour de nous de pauvres petits enfans, destituez de toute conduite, à la compassion desquels nous ne pouvons apporter autre chose que les soupirs » (1).

(1) Henri de Monantheuil dans son *Panegyrique de Henri IV*, a fait une peinture très vive de ces dangers que redoutaient les Parisiens : « Son entreprise, dit-il, n'étoit pas de prendre la ville par force... car comment eust-il peu, s'il y fust entré par force tellement retenir et refrener une armée composée de François et d'estrangers endurcis, cruels et affamés de pillage, qu'elle n'eust massacré les gens de bien desquels il y avoit encore un fort grand nombre? Qu'elle n'eust pille les biens et les pretieux meubles qui estoient en la plus riche ville de France encore en très grande abon-

Les tourments? « Ils ne sont pas plus difficiles à supporter que les grandes et fascheuses maladies, au contraire, il semble qu'ayant le corps et la santé entière pour y résister, que la nature nous seconde en ce combat pour nous y rendre victorieux ».

« Voulons-nous trahir nostre ame et oublier ce que nous devons d'honneur à ce qui est de divin en nous? Voulons-nous lors abaisser nostre esprit et l'asservir à nostre corps, pour se douloir avec lui et compatir à ses maux? »

La mort? « Elle n'a rien de soy d'effroyable non plus que la naissance. La nature n'a rien d'estrange ny de redoutable. La mort est tous les jours parmy nous, et ne nous faict point de peur : nous mourons tous les jours, et chaque heure de notre vie qui est passée est morte pour nous. La dernière goutte qui sort de la bouteille n'est pas celle qui la vuide, mais qui achève de la vider : et le dernier moment de nostre vie n'est pas celuy qui fait la mort, mais seulement qui l'achève. La principale partie de la mort consiste en ce que nous avons vescu. Plus nous désirons vivre, plus nous désirons que la mort gagne sur nous.

» La vie se mesure par la fin, pourveu qu'elle en soit belle, tout le reste a sa proportion » (1).

dance? Qu'elle n'eust violé les mères et les filles en la ville qui avoit l'honneur de surmonter toutes les autres en multitude, chasteté et beauté de ce sexe? Quoy advenant, cela n'eust pas esté prendre la ville mais eust esté la destruire ».

(1) On peut comparer tout le chapitre de Montaigne (I, xx) « Que philosôpher, c'est apprendre à mourir », et aussi l'*Excellent discours de la vie et de la mort* (1576) de Philippe de Mornay. — Cf. Du Vair lui-même, dans la *Philosophie morale des Stoïques* (p. 761) et surtout dans la *Saincte Philosophie* (p. 934, éd. Rouen, 1617) :

« Qu'esque de ceste mort de laquelle on nous fait tant de peur?
» Qu'a-t-elle de si terrible que la présence nous doit faire tourner

» — Encores (direz-vous) souhaitteroit on volontier de mourir en paix dans son lict entre les siens, consolé d'eux en les consolant. Cela est miserable d'estre tué en quelque coin et demeurer sans sépulture ».

Du Vair répond : « Tant de gens qui vont à la guerre et prennent la poste pour se trouver à une bataille ne sont pas de cet avis. Ils vont mourir tout en vie et s'ensevelir parmy leurs ennemis. Les petits enfans craignent les hommes masquez : descouvrez leur le visage, ils n'en ont plus peur. Aussi, croyez-moy, le feu, le fer, la flamme nous estonnent en la façon que nous nous les imaginons : levons leur masque, la mort dont ils nous menacent n'est que la mesme môrt dont meurent les femmes et les petits enfans ».

Le premier livre se clôt sur des paroles de confiance et d'espoir, confiance dans le souverain attendu, Henri IV, espoir en Dieu : « Et pour ce, espère-je, que Dieu trouvera, lorsque nous l'attendons le moins, quelque moyen propre de nous sauver tous : et principalement ceste tant belle et auguste ville, en laquelle y a encore bon nombre d'hommes qui l'invoquent en pureté de cœur ».



Le deuxième livre s'ouvre sur une *alarme* qui est donnée le lendemain dans la ville et qui fait que les quatre amis, tous du même quartier, se trouvent réunis au corps de garde.

visage et quitter le champ de la vertu *pour nous tapir dans les tranchées* ou plustôt dans les *terriers de la lascheté et couardise*?... Avons nous jamais ouy la plainte de ceux qui sont morts courageusement, ou pour l'honneur de Dieu, ou pour le service de leur Roy, ou pour la dé^eence de leur patrie?... Il ne faut pas regarder combien nous vivons, mais comment bien nous vivons ».

La rumeur passée, Du Vair prend ses trois compagnons « par le manteau » et les ramène chez lui où l'entretien reprend.

Monantheuil vient de démontrer qu'il faut se soumettre aux lois providentielles. Un autre interlocuteur, sous le pseudonyme d'Orphée, va prouver que ces lois et les maux mêmes qu'elles infligent sont toujours salutaires et bienfaisants, qu'ainsi il n'y a pas seulement à les supporter avec constance, mais à y trouver la consolation. Quel est cet ami de Du Vair? Nous n'avons pas ici la certitude, mais une extrême probabilité que c'est Jacques Houllier, conseiller à la Cour des aides et grand voyageur, de même que nous avons toute raison de croire que son compagnon Linus est le savant bibliographe, très docte et très pieux, Nicolas Le Fèvre.

Jacques Houllier, fils d'un médecin célèbre du même nom, fut rangé par ses contemporains au nombre des plus savants et des plus originaux esprits d'alors. C'est l'historien de Thou qui nous le fait le mieux connaître. Il dit de lui qu'il avait « l'esprit admirable, rempli de toutes sortes de science » et les *Thuana*, après l'avoir montré, grâce à ses connaissances mathématiques, juge d'un concours pour la chaire de Ramus et s'y faisant « admirer », tiraient de lui ce portrait : « Il sçavoit beaucoup de choses. Il estoit fort éloquent, savoit bien l'Histoire. Ils avoient estudié aux loix à Toulouse, M. du Puy, Le Fèvre, et lui. Il estoit grand railleur et faisoit un conte fort proprement et éloquemment. Il avoit fort voyagé, se mocquoit de ceux qui estoient si curieux en livres. Ils s'assembloient tous les dimanches et festes aux Cordeliers, dans le cloître, depuis huict heures jusqu'à onze, MM. Pithou, du Puy, Le Fèvre, de Thou. Houllier, Hotman, quelquefois Servin, qui servoit pour rire. M. Houllier se mocquoit de lui et lui faisoit accroire de grandes absurdités. Là ils communiquoient des Lettres, et il falloit estre bien fondé pour estre de leur compagnie : et pour moi je ne faisois

qu'écouter. Cette compagnie se trouvoit chez moi les festes après disner, ou M. Scaliger estoit souvent. J'ai appris tout ce que je sçais en leur compagnie » (*Scaligerana, Thuana, etc.*, Amsterdam 1740, I, p. 11-13) — C'est précisément une lettre de Scaliger à Du Puy (9 juillet 1591, éd. Tamizey, p. 286) qui relate le séjour de Houllier à Paris pendant la Ligue, et le biographe de Le Fèvre, son neveu Le Bègue, nous dira que celui-ci n'a pas voulu quitter la ville pour ne pas se priver de la compagnie de Pithou, de Du Vair et de Houllier.

Si Du Vair peut être appelé un philosophe chrétien, Nicolas Le Fèvre était plutôt un chrétien philosophe. Sa modestie et sa piété presque ascétique s'alliaient à l'érudition la plus étendue et la plus sûre. Il pouvait rivaliser avec Scaliger dans la connaissance de l'antiquité et la critique des textes, comme le prouve son édition de Sénèque (1587) dont Scaliger lui-même a dit « de Seneca bene meritus est » (1).

Henri IV, en 1596, Marie de Médicis, en 1611, durent faire violence à sa modestie et à son goût de la retraite studieuse en lui faisant accepter le préceptorat, l'un du prince de Condé, l'autre de Louis XIII.

Étroitement lié avec Du Vair (2), il approuva sa conduite politique et applaudit par une épigramme latine à l'arrêt sur la loi Salique.

(1) Lettre à Claude Du Puy (*Lettres françaises de Scaliger*, éd. Tamizey, 1879, p. 226).

(2) Voici en quels termes Du Vair parle de lui, au moment de sa mort, dans une lettre à de Thou (15 déc. 1612, *Lettres inédites de G. Du Vair*, éd. Tamizey, 1873, p. 24) : « M. Le Fèvre, nostre antien et commun ami, « cui pudor et justitiæ soror, incorrupta fides, nudaque veritas quando ullum inveniet parem ». Vous m'escrivez Monsieur que vous vous consoliez avec ceste *douce et innocente âme*, et que vous apprehendiez ensemble beaucoup de sinistres accidens qui semblent menacer cet estat. Le voila guari de ceste peur ».

Il était donc naturel que Du Vair mît dans sa bouche l'apologie personnelle du livre III. Mais sa philosophie était moins stoïcienne que celle de Du Vair et c'est pourquoi son rôle se borne pour le surplus à la consolation chrétienne fondée sur l'immortalité de l'âme et la rétribution du juste dans une vie future.

Ce rôle est en parfaite harmonie avec la doctrine exposée par Le Fèvre lui-même dans un *Discours de la justice et miséricorde de Dieu* (1) qui me semble plutôt antérieur que postérieur au *Traité de la Constance* de Du Vair, doctrine où la foi chrétienne vivifiée par l'esprit de sacrifice tient la place du stoïcisme.

En dernière analyse la répartition des rôles paraît avoir été celle-ci :

Musée (Henri de Monantheuil) : Constance stoïcienne appuyée sur les lois de la nature.

Orphée (Jacques Houllier) : Constance et consolation tirées du gouvernement de la Providence.

Linus (Nicolas Le Fèvre) : Résignation joyeuse du chrétien par la foi en l'immortalité de l'âme (après examen de conscience).

Houllier expose une théorie du gouvernement de la Providence où il s'élève bien au-dessus de ses contemporains, Montaigne ou Bodin, aussi haut, à mon sens, que Bossuet un jour, tout en faisant une place beaucoup plus large et plus juste à l'observation directe des faits, des phénomènes sociaux, des grandes forces, qui dans le sein des peuples engendrent les grands événements, l'ascension, le déclin, la chute des Empires.

(1) Le titre complet est : *Discours de la justice et miséricorde de Dieu en la punition de ceux qui l'ont offensé et s'il punit les uns pour les autres* (publié par Le Bègue dans les *Opuscula* de Le Fèvre, Paris, 1614).

Puis le philosophe cherche à pénétrer jusqu'à l'essence même de l'ordre divin :

« Je ne doute point qu'en la création de l'Univers, Dieu n'ait establi une reigle et une loy certaine, selon laquelle toutes choses doivent estre produittes, disposées et conservées : laquelle qui voudra appeler nature, je n'ai que dire pour l'empêcher, pourveu qu'il n'en face point une essence à part hors de Dieu, à laquelle il pense qu'il ait commis le gouvernement des choses créées pour se mettre en repos.

» Au contraire, ceste nature ne peut estre autre chose, que ceste première puissance et vertu qui dès le commencement, sans sortir de luy, s'est imprimée en la matière et luy a donné ce mouvement réglé par lequel les choses se conservent en leur estre et outre produisent leurs effects. Laquelle puissance est par luy de jour en jour et de heure en heure, de moment en moment, inspiré au monde ; lequel elle recrée et reforme en le conservant, et le refait tous les jours par partie tel qu'elle l'a fait au commencement ».

« Bien est-il vray que, comme un grand Architecte, il a beaucoup d'ouvriers soubz soy... pour faire participer ses créatures à une de ses plus augustes et souveraines puissances, et les faire produire et quasi créer quelque chose, aussi bien que luy. Et pour ce par une admirable sagesse, il a laissé une partie des choses basses et terrestres aucunement imparfaittes, comme pour servir à l'homme de matière et de subject à plusieurs beaux ouvrages.

» Il luy a donné les pierres, et ne luy a pas donné les bastiments, mais bien l'art de les faire ; il luy a donné les mines, et ne lui a pas donné la monnoye, mais bien l'art de la faire », etc.

Nous venons de toucher au point culminant de l'œuvre. La cime se prolonge et se termine, au livre troisième, par l'entretien sur l'immortalité de l'âme, d'une si éloquente et lucide

sérénité, mis dans la bouche du Premier Président Christophe de Thou.

Il serait puéril de se demander si les paroles prêtées au grand Parlementaire sont bien tombées de ses lèvres, la veille de sa mort qui arriva le jour de la Toussaint de l'an 1582. Un mourant ne tient pas un discours qui déborde sur douze pages in-quarto. Mais que Du Vair se soit fait l'éloquent interprète de la pensée suprême de Christophe de Thou, nous avons le droit de l'induire de circonstances nombreuses, et tout d'abord de l'assertion du chancelier Hurault de Cheverny, que son beau-père avait fait avant de mourir « une fort belle remontrance et admonition à tous ses enfans ». Cette « remontrance », nul n'était mieux placé pour l'apprendre ou même l'entendre que Du Vair et ses amis, par suite du commerce de familiarité qu'ils entretenaient — Du Vair avec Jacques de Thou, le grand historien, Nicolas Le Fèvre avec le Président lui-même — et dont témoigne l'émotion profonde avec laquelle nous est présenté « ce bon vieillard que nous avons tant aimé en sa vie et tant regretté à sa mort ».

Tel que Nicolas Le Fèvre rapporte son discours, il mériterait, à lui seul, toute une étude. C'est à l'âme elle-même « élevée par dessus le corps, retirée toute à soy, réfléchie en soy-mesme » que le Socrate chrétien demande le secret de son immortalité, laquelle « reluit en toutes ses actions ». Et cette doctrine est le couronnement logique du traité *De la Constance et Consolation*. Le récent et excellent biographe de Du Vair, M. Radouant, l'a, du point de vue de la consolation, très bien marqué : « Après que ses amis ont successivement cherché dans l'obéissance aux lois de la nature, dans le caractère du mal et dans son origine, des raisons de rester fermes dans la tourmente, il réserve à de Thou l'honneur de dire le mot décisif, de trouver, après les raisons qui encouragent, la parole qui console, de faire entre-

voir l'espérance souriante au delà de la constance qui se raidit ».

Mais la constance, elle aussi, la dernière parole du Président de Thou y exhorte avec une singulière puissance, pour l'amour de la patrie, par raison et par foi :

« Souvenez-vous que vous estes hommes et que vous estes François. Que votre courage ne s'enfuye pas avec votre bonheur. Fichez-vous au droit et à la raison, et si la vague a à vous emporter, qu'elle vous accable le timon encore à la main. Voicy le temps qu'il faut présenter l'estomac à la fortune pour la défense de l'Estat, et couvrir de son corps celui de la patrie ».



J'ai dit que l'existence entière de Du Vair était l'illustration de ses œuvres, je pourrais ajouter que la dignité dont elle est empreinte en forme le meilleur commentaire, soit qu'il prononce au péril de sa vie le discours célèbre sur la loi Salique, qui rétablira l'unité de la France (1), soit qu'il poursuive cette

(1) Le discours sur la loi Salique, prononcé par Du Vair, et que l'arrêt du Parlement du 28 juin 1593 a sanctionné, marque le point culminant de sa vie. Il vient de s'éclairer d'un jour nouveau par la mise en œuvre des nombreux documents d'archives que la cour d'Espagne avait accumulés en vue d'écarter l'application de la loi Salique (Voy. un récent mémoire de M. Albert Mousset : *Les droits de l'infante à la couronne de France* dans le *Bulletin hispanique*, 1914). H. de Monantheuil, dans le *Panegyrique de Henri IV*, n'a eu garde d'omettre cet acte si glorieux pour son ami : « Il estoit besoin d'avoir un jugement prononcé de ce Senat qui estoit demeuré à Paris qui confirmast nostre Loy Salique. Il y en eut un qui fut faict et publié à la barbe des chefs adversaires, de Seg. evesque de Plaisance, des ambassadeurs du Roy Philippe, des garnisons espagnoles, et des seize tyrans de la ville ».

même unité contre les velléités séparatistes du Midi, comme Président d'une Chambre de justice créée à Marseille (1595), puis comme Premier Président du Parlement de Provence (1599) (1), soit enfin par son attitude, quand les sceaux lui sont successivement donnés, retirés, restitués (1616-1617) (2). Et n'est-ce pas une réalisation vivante du stoïcisme chrétien que de voir le magistrat intègre et stoïque se doubler en 1618 d'un évêque de Lisieux ?

Tel fut l'homme. Nous le jugerons mieux encore si nous précisons la place qui revient à son œuvre maîtresse, le *Traité de la Constance*, dans l'ensemble de sa production littéraire et si nous la plaçons en regard de ses modèles proches ou lointains.



Les sources où Du Vair a puisé furent nombreuses, les unes directes, les autres de seconde main, et il s'est servi de source à lui-même en mêlant les deux courants jusque-là parallèles de sa pensée, le courant chrétien et le courant de philosophie païenne.

Dès 1582, à l'occasion de la mort de son ami Odet Turnèbe, dans un *Epicedium* composé à sa mémoire (3), il fait entendre

(1) La conduite et l'activité tant politique que littéraire de Du Vair en Provence, les grands services qu'il y a rendus au pays, le mouvement intellectuel qu'il y a éveillé par ses rapports avec Malherbe et Peiresc pourraient faire l'objet d'une étude pleine d'intérêt et de vie, pour laquelle les documents sont dispersés, mais nombreux.

(2) L'animosité de Richelieu contre Du Vair, en qui il voyait, au début, un rival, a certainement fait tort à sa réputation comme garde des Sceaux. Tout cela appellerait une revision approfondie.

(3) *Othonis Turnebi in suprema curia Parisiensi advocati Tumulus*, Paris, 1582 (Voy. Radouant, *Revue d'Hist. littér. de la France*, 1899, p. 97 et suiv.).

des accents qui préludent à la *Constance* : « Heureux es-tu, car à l'heure où la sagesse des ancêtres chancelle et tombe à l'abîme avec la gloire, jadis si haute, du nom français, la Parque bienveillante t'a soustrait à la ruine de la patrie », — et dans une Épitaphe : « Sur le ciel, une seule porte s'ouvre : le tombeau.... Que cette image de la mort ne t'épouvante pas : *la mort cause plus de crainte que de mal* ».

Dans la *Consolation* qu'il s'adresse à lui-même pour la mort de sa sœur Philippe (1584) (1), il invoque ou apostrophe tour à tour la nature et la Providence : « O nature ambitieuse en nos maux, ingénieuse à nous affliger, pourquoy donnez-vous tant de force à ceux desquels l'heur seroit d'estre bientôt surmontés? Vous repaissez-vous de nos maux vous qui faictes toutes choses pour bien? »

« Et vous, divinité, qui veillez sur les choses humaines, qui nous départez le bien et le mal à la balance, par ordonnance de vostre infailible raison, la main vous a bien branlé à ce coup-là et avez lasché à l'aventure ce que vostre juste jugement avoit accoustumé de régler ».

En même temps, il montre à nu son effort littéraire : « Que si ma plume que *j'ay taillée avec beaucoup de soing et de veilles* acquiert jamais tant d'adresse... ».

Voici maintenant, tour à tour, dans la même année (1585), des œuvres de piété et des œuvres de philosophie stoïcienne, ses *Méditations sur les psaumes* et son *Manuel d'Épictète*, que va suivre la *Philosophie morale des stoïques*. Écoutez-le dans les « Méditations sur les psaumes de la *Consolation* de David » : « Vous m'avez dessillé les paupières... m'avez donné une *consolation* très certaine.... Remparé d'une *constance* et grandeur de courage admirable, je me presen te

(1) *Sur la mort de Philippe D. V., sa sœur* (il évite ici de se servir du titre de *Consolation*).

de moy mesme au combat et crie à haute voix : Arrière qui pourra, vienne qui pourra, je ne crains rien maintenant ». — « Comme mon cœur commence à se bouffer et se despiter en soy mesme, je sens (ce me semble) l'esprit de Dieu qui me vient toucher et me tirant l'oreille : « *Tout doux*, me dit-il, » *tout doux, pauvre*, tu te perds en ce trop profond et dan- » gereux discours ».

Dans la préface originale « au lecteur français » (non reproduite par les éditions courantes) de la *Philosophie morale des stoïques*, apparaissent les étroits rapports du patriotisme et de la philosophie de Du Vair. « J'auray acquis, dit-il, le plus précieux honneur où mon ambition aspire, qui est d'estre cogneu fort aymer mon pays et desirer son bien. Ne luy pouvant, à mon grand regret, autrement tesmoigner mon amour, je *le console comme je puis en sa calamité*, et fais des vœux pour son salut ». Au texte, il dira : « Le mespris de la mort est la vraye et vive source de toutes les belles et genereuses actions des hommes ».

Au moment même où Du Vair mettait ces traités au jour, de nouveaux modèles s'offraient à lui. Le principal d'entre eux, celui qu'il a suivi certainement de plus près, mais jamais au point de sacrifier sa propre originalité, c'est le *Traité de la constance* de Juste Lipse (1). Mais peut-être faut-il y joindre un *Traité de la consolation* dont je parlerai tout à l'heure.

Juste Lipse a conçu et écrit son œuvre au milieu des guerres civiles des Pays-Bas, au sein des luttes entre Français, Flamands et Espagnols. Du Vair, qui a accompagné le duc d'Alençon dans son expédition des Flandres, a pu entrer en relation : personnelles avec Juste Lipse, lequel professait

(1) « De constantia libri duo. Qui alloquium præcipue continent in publicis malis ». In-8° et in-4°, Anvers, 1584.

alors à Leyde (d'où il passa à Louvain, en 1592). Il a connu en tout cas, dès son origine, une œuvre née dans des conditions analogues à celles où se trouvait la France, et qui fut si répandue qu'il en a paru dix-huit éditions en dix ans (on en compte plus de quatre-vingts jusqu'aujourd'hui) et que dès 1594 au moins elle fut traduite en français.

L'œuvre elle-même est un dialogue, mais à deux personnages seulement, l'auteur et son ami Charles Lange, chanoine à Saint-Lambert de Liège, « passionné pour les fleurs et la philosophie ». La *constance* s'y présente sous la forme de la soumission aux lois de la Providence, dont la philosophie rend raison (livre I) et dont elle s'efforce de sonder le mystère (livre II), tout en reconnaissant, selon le mot de saint Augustin, que « beaucoup de jugements sont cachés », « bien que tous soient justes ». Le traité se termine par un parallèle historique entre les maux qui accablent les Pays-Bas et ceux que l'antiquité a soufferts par les guerres, et le Nouveau Monde par la conquête des Espagnols.

Il serait curieux d'affronter les deux hommes, Juste Lipse et Du Vair, et leurs deux *Constance*. Du Vair et son œuvre en sortiraient à leur avantage. On peut dire d'une façon générale que Juste Lipse procède comme fond (en quoi il se rapproche de Montaigne), et s'efforce de procéder comme forme, de Sénèque, tandis que Du Vair s'attache de préférence à Cicéron dont il a porté l'éloquence au pinacle, et dont il goûte le stoïcisme éclectique.

Juste Lipse fait œuvre de rhéteur et d'érudit; la conviction lui manque. Il écrit sur la *Constance*, lui dont l'*inconstance* religieuse a été le pire défaut. Sa versatilité politique n'a pas été moindre; le patriotisme n'est à ses yeux qu'une forme de l'égoïsme, et sa résignation confine à l'absence de virilité civique et à l'abdication de la liberté et de la conscience elle-même devant l'autorité armée de pied en cap.

Combien, au contraire, chez Du Vair, les actes s'accordent avec les préceptes; de quelle sincérité religieuse, de quel courage civique, de quelle activité faite d'énergie et de doctrine il n'a cessé de donner des preuves en servant sa patrie et en s'efforçant de réaliser son idéal de justice!

Comme collecteur de matériaux antiques, comme truchement surtout du *de Providentia* de Sénèque, Juste Lipse a beaucoup servi à Du Vair. Mais, dans les emprunts mêmes qu'il lui fait, Du Vair le dépasse. L'idée et l'image ne sont pour lui qu'un germe qu'il fait épanouir. Et nous avons là (sans compter son humour) un de ses traits saillants comme écrivain. Plus encore que Montaigne, Du Vair a *refondu* les anciens, les a assimilés, adaptés, au lieu d'alourdir ses écrits du fardeau encombrant de pesantes citations. Il s'est efforcé de « parler de son chef, comme les anciens ont parlé du leur ». Son intimité avec eux est si grande que les latinismes s'échappent naturellement de sa plume.

Il semble pourtant que là encore une œuvre moderne se soit interposée. En 1583 avait paru à Venise, comme venant d'être découvert, le traité perdu de Cicéron sur la *Consolation* (1). Juste Lipse, il est vrai, en contesta l'authenticité, mais Sigonius (qui en était probablement l'auteur) la soutint, et l'on y avait adroitement enchâssé les huit fragments authentiques connus. Du Vair a certainement lu et utilisé ce traité, témoins ces formules : « *Se hominem esse meminert* », « *assidue morimur* », et d'autres analogues. Mais il n'y a nulle raison de douter qu'il ne soit remonté aux sources que le contrefacteur a utilisées : la *Consolation* de Plutarque à Apollonius, les trois *Consolations* de Sénèque, le livre célèbre de Boèce *De consolatione philosophiæ*. N'oublions

(1) M. T. *Ciceronis Consolatio liber...* nunc primum repertus et in lucem editus. In-18 (Venise, 1583).

pas du reste que la traduction de Plutarque par Amyot parut de 1567 à 1574 et qu'en 1587 l'ami de Du Vair, Nicolas Lefèvre, donnait sa grande édition de Sénèque.

Par contre Du Vair ne doit certainement rien à des opuscules tels que le traité anonyme *De la constance requise aux afflictions des misères de ce temps* (Paris, 1589) ou d'autres semblables inspirés des calamités publiques.

Mais lui-même a prélué à l'œuvre imprimée ou en a détaché par avance certaines pensées dans des écrits qui peuvent se placer entre 1589 et 1594. — C'est d'une part son *Exhortation à la vie civile* (1), qui a quelques rapports avec le traité de Sénèque *De tranquillitate animi*, et c'est, d'autre part, sa *Consolation à D. M. C.* (Damoiselle Magdeleine Canaye) *sur la mort de son père* (Jacques Canaye, célèbre avocat parisien mort le 2 février 1593). Du Vair avait recherché M^{lle} Canaye en mariage et c'est au sortir de sa maison qu'il faillit être assassiné par des sbires, le 13 juillet 1593 (2).



Il reste à se demander, au sujet du *Traité de la Constance*, comment il a pu se faire qu'une œuvre d'un tel prix et d'un tel écrivain soit tombée dans l'oubli? Si, en effet, les écrits de Du Vair ont été parmi les livres le plus souvent édités dans la première moitié du xvii^e siècle, si plus de quinze éditions compactes en ont paru alors (trop compactes, hélas!), la dernière remonte à 1641, et ce n'est que très récemment que quelques-unes de ses œuvres, autres que le *Traité de la Constance*, ont été réimprimées. Pourtant, nos grands

(1) Nous la réimprimons à la fin du volume.

(2) Voy. les *Anecdotes de l'histoire de France*, publiées par L. Lalanne à la suite des *Mémoires de Marguerite de Valois*, p. 247-248.

classiques avaient lu et pratiqué Du Vair. Chez Corneille et Bossuet, Racine et La Fontaine, Pascal et Descartes, on trouve des réminiscences, et Rouen, la patrie de Corneille, fut la grande officine d'où les éditions de Du Vair sortirent⁽¹⁾. Alors pourquoi, depuis lors, le silence et l'oubli? Sans doute en faudrait-il chercher les causes dans les controverses religieuses du xvii^e siècle, le scepticisme du xviii^e et l'abaissement d'idéal dont, par l'extension du bien-être matériel, le siècle dernier a souffert. Mais il faut tenir grand compte aussi d'un fait presque paradoxal. L'éclat des fonctions publiques que Du Vair a exercées éclipsa son mérite littéraire, et quand cet éclat s'effaça devant les succès glorieux de Richelieu et de Louis XIV l'effet survécut à la cause. L'écrivain resta dans l'ombre où l'homme politique était rentré.

De cette ombre le *Traité de la Constance* méritait par dessus tout d'être tiré. Ce n'est pas là, on l'a vu déjà, une œuvre de circonstance, mais une de ces œuvres, profondément humaines, vers lesquelles la main se tend d'instinct dans les graves épreuves de la vie, dans les calamités publiques et les afflictions privées. Il n'est pas téméraire de la placer,

(1) On rencontre dans le *Traité de la Constance* des vers cornéliens presque tout faits :

S'il nous mène aux coups, il nous mène à la gloire.
Invités aux combats nous sommes à la gloire.

Cf. *Rodogune* :

Le ciel, par les combats, veut qu'on monte à la gloire.

Il faut se souvenir aussi de ces autres vers de Corneille :

Le sort qui de l'honneur nous ouvre la barrière
Offre à notre constance une illustre matière.
Il épuise sa force à former un malheur
Pour mieux se mesurer avec notre valeur.

pour l'énergie d'âme qu'elle recèle, entre les pensées de Pascal et les tragédies de Corneille.

Sa valeur littéraire aussi peut affronter ce voisinage redoutable. Du Vair a travaillé, plus que nul autre de son temps, à la défense et à l'illustration de la prose française, et contribué à son excellence. Et ne fût-ce qu'à ce titre, il a droit, nous semble-t-il, à prendre rang parmi nos auteurs classiques.

Quoi qu'il en doive être, si le nom de Du Vair demeure déjà glorieusement uni au siège de Paris de 1590 et à l'avènement de Henri IV, par son chef-d'œuvre, que nous publions à nouveau, il restera un des plus nobles inspirateurs de l'âme française.

J. F.

BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE

DES ÉDITIONS DU

TRAITÉ DE LA CONSTANCE ET CONSOLATION

DE GUILLAUME DU VAIR

1594. — *De la constance et consolation és calamitez publiques.* Paris, Patisson, 1594, in-12.

L'épître dédicatoire, adressée au jeune duc de Montpensier (Henri de Bourbon, duc de Montpensier), est datée du 1^{er} juillet 1594. Le permis d'imprimer, est daté du 16 juillet. Cette édition a dû paraître dès juillet 1594, car une lettre de Villeroy à Du Vair, datée du 1^{er} août 1594 (éd. Sapey, *Études biogr. pour servir à l'hist. de l'anc. magistrature française*, Paris, 1858, in-8°, p. 430 et 451), s'y réfère diverses fois. De cette première édition, notée par Barbier, *Dict. des anonymes*, I, 730, il n'a pas été possible de retrouver un exemplaire ni à la Bibl. nat., ni dans une autre bibliothèque publique de Paris, ni de Lyon, où M. Georges Guigue, archiviste du Rhône, a bien voulu faire des recherches pour nous. M. Radouant, *Rev. hist. litt. de la France*, 1899, p. 73, lui non plus, n'a pu retrouver aucun exemplaire de cette première édition.

1595. — *La constance et consolation és calamitez publiques.* Seconde édition reueüe et corrigée. A Paris, chez Abel L'Angelier, au premier pillier de la Grand Salle du Palais, M.D.XCV. Avec privilège. In-12 de 174 ff. [Bibl. nat., D. 33376].

Cette seconde édition a paru simultanément chez trois libraires :
1° chez Abel L'Angelier (V. ci-dessus).

2° *De la constance et consolation es calamitez publiques.*

Seconde édition reueüe et corrigée. A Paris, par Mamert Patisson, imprimeur du Roy. Chez Rob. Estienne, M.D.XCV. Avec priuilege. In-12 de 5 ff. liminaires non chiffrés, plus 171 ff. pour le texte et 1 f. pour le privilège donné simultanément à Mamert Patisson et à Abel L'Angelier [Bibl. Maz. 25103].

Cf. René Radouant, ap. *Rev. hist. litt. de la France*, 1899, p. 73.

3° *De la constance et consolation es calamitez publiques.*

Lyon, Nic. Chouquet, 1595, in-32 (cité par Barbier, *Dict. des ouvrages anonymes*, I, 730).

« Chouquet » paraît être une faute d'impression, pour « Chouquet » sans doute. Il n'existait, en 1595, aucun libraire du nom de Chouquet à Lyon.

En l'absence de l'édition première, cette édition de 1595 a dû être considérée par nous comme l'édition originale. Malgré la mention « reueüe et corrigée », elle contient un assez grand nombre de fautes d'impression que l'édition suivante a fait disparaître en grande partie.

1606. — *Traictes philosophiques*, par le s^r D. V. [Du Vair] Pr. Pr. au Parl. de Pr. (Paris). A Paris, chez Abel L'Angelier, av Premier Pil. de la Grand'Salle dv Palais. M.DC.VI. Avec privilège dv roy.

In-8°. Deux parties en un vol. 2 ff. lim., 144 et 196 p. Le *Traité de la Constance* occupe entièrement la seconde partie [Bibl. nat., 2 ex., R. 34716 et Rés. X. 2541; Bibl. Maz. 27809 A].

C'est la meilleure édition connue du traité *De la constance...* Imprimée sous les yeux de l'auteur, qui séjourna à Paris en 1606 avec Peiresc. Cf. *Viri illustris N.-Cl. Fabricii de Peiresc Vita* per Petrum Gassendum, Paris, Séb. Cramoisy, 1641, in-4°.

Le traité *De la Constance* (p. 1-196), suivi des autres traités philosophiques (p. 1-144), y compris l'Exhortation à

la vie civile (p. 133-144), se trouve, sans titre général, séparé seulement par un feuillet blanc, à la suite du traité *De l'éloquence française*, suivi des versions des oraisons d'Eschine et de Démosthène (p. 1-56, 57-323) et de celle de Cicéron pour Milon (p. 327-438), dans un exemplaire de la Bibliothèque de l'Institut, P 86 D : *De l'éloquence française et des raisons pourquoy elle est demeurée si basse*. A Paris, chez Abel Langelier, 1610, in-8° de 2 ff. lim. et 438 p.

Exemplaire du traité *De la Constance*, éd. de 1606, ajouté par un libraire, ou par un relieur, à une éd. de 1610 du traité *De l'Éloquence*.

1610. — *Les Œuvres du s^r Du Vair...* comprises en cinq parties : I. Les Actions oratoires. II. L'Éloquence française. III. Arrests sur questions notables. IV. Traictez philosophiques (parmi lesquels le traité *De la Constance...*). V. Traictez de piété... Genève, par B. L'Abbé, 1610. In-8° de 4 ff. lim. et 1275 p. [Bibl. nat., Z 19843].

Réimpression de l'édition précédente avec quelques modifications orthographiques.

1617. — *Les œuvres du s^r Du Vair...* IV, *Traictez philosophiques* (parmi lesquels le *Traité de la Constance*, p. 807-907), Rouen, chez E. Vereul, in-8° de 1241 p. [Bibl. nat., Z 19845].

Chacune des cinq parties est précédée d'une page de titre. Les *Arrests* et les *Traictez philosophiques* portent l'indication « chez Jean Osmont, rue aux Juifs, au nom de Iesus, et en sa boutique en la court du Palais », 1617.

Réimpression des plus incorrectes. Deux exemples, entre cent, donneront un aperçu de la défektivité de cette réimpression. Livre III, le texte porte : « L'homme n'a point de plus grand plaisir au monde qu'à produire beaucoup de choses et n'y a rien qui le resjouisse tant que ce qui sort de lui, soient enfans, soient ouvrages, soient inventions... ». L'éditeur de 1617 imprime : « ... soient courages,

soient *intentions* ». Plus loin le texte porte : « ... rien qui tienne de la terre, ni de cette basse et corruptible demeure... ». L'éditeur de 1617 imprime : « incorruptible ». Le reste à l'avenant.

J.-Bern. Michault, ap. Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, XLIII, 156 et Brunetière, *Manuel litt. franç.*, 1898, citent une édition des œuvres de Du Vair qui aurait paru, en 1617, à Cologne, chez Pierre Aubert, sous le titre *Œuvres politiques, morales et meslées*.... Pas plus que M. Radouant, *Rev. hist. litt. de la France*, 1899, p. 86, nous n'avons pu nous en procurer un exemplaire. N'y aurait-il pas confusion avec l'édition de Genève, impr. de Pierre Aubert, 1621, sous le même format et le même titre ?

1618. — *Les œuvres de s^r Du Vair*, garde des Sceaux de France, comprises en cinq parties. Le contenu en chacune partie se voit es pages suyuantes la préface. Dernière édition reueuë et corrigée. A Paris, chez Gvillavme Loyson, au Palais, en la gallerie des Prisonniers. M.DC.XVIII, in-4°. 2 parties en un vol. de 288-914 p. [Bibl. nat. Rés., Z 1671].

Le Traité de la Constance occupe la 2^e partie, p. 494-593.

Malgré la mention du titre « édition reueüe et corrigée », cette réimpression est très défectueuse : p. 495, « elle est bien enfoncée », au lieu de « bien tost enfoncée » : p. 518, « Ou le chere à de Terence... », au lieu de « Ou le Cherea de Terence » ; p. 525, « certaines propositions en nombre... » au lieu de « proportions » ; p. 541, « leur croissant se fait », au lieu de « croissance », etc.

1618. — *Les œuvres du s^r Du Vair*.... Paris, imprimées par J. Bessin. 2 parties en 1 vol. in-4° de 288-914 p. [Bibl. nat., F 19032].

Édition identique à la précédente.

1618. — *Les œuvres de s^r Du Vair*.... Paris, Samuel Thiboust, 2 parties en 1 vol. in-4° de 288-914 p. [Bibl. nat., Z 4002].

Édition identique aux deux précédentes.

1619. — *Les œuvres de s^r Du Vair*, garde des Sceaux de France, comprises en cinq parties, dernière édition reueuë

et corrigée. A Paris, chez Pierre Billaine, au Palais, près la Chappelle saint Michel. 1619. In-fol. 6 ff. liminaires, 880 p., 8 ff. pour la table [Bibl. de l'Arsenal, B. L. in-fol. 20583]. Cette édition ne se trouve pas à la Bibliothèque nationale. Le *Traité de la constance* occupe les pages 570-642.

Édition pareille à celle de 1618.

1619. — *Les œuvres du sr Du Vair*, garde des Sceaux de France, comprises en cinq parties. Dernière édition reueüe et corrigée. A Paris, chez Pierre Chevalier, rue Saint-Jacques, à l'image saint Pierre prez les Mathurins. 1619. In-fol. 6 ff. liminaires, 880 p., 8 ff. pour la table. [Bibl. de l'Arsenal, B. L. in-fol. 20583]. Cette édition ne se trouve pas à la Bibliothèque nationale.

Édition identique à la précédente.

1619. — *Les œuvres du sr Du Vair*... IV. Traictez philosophiques (parmi lesquels le *Traité de la Constance*). Rouen, E. Vereul, 1619. In-8° de 1241 p. [Bibl. nat., Z 19846].

Reproduction de l'édition rouennaise de 1617, avec cette seule variante que chacune des parties porte le nom du même libraire.

1621. — *Les œuvres politiques, morales et meslées du sr Du Vair*... comprises en cinq parties.... Dernière édition reueüe, corrigée et augmentée d'un indice très ample. Genève, impr. de P. Aubert, 1621. In-8°, 8 ff. lim., 1392 p. et 24 ff. de table [Bibl. nat., Z 19844].

Cette édition n'innove sur les précédentes que par cette table de 24 ff. qui en rend la pratique très aisée.

1625. — *Les œuvres de messire Gvillavme Du Vair*, évesque et comte de Lizieux et Garde des Seaux de France, reveves par l'avthevr avant sa mort et augmentées de plusieurs pieces non encore imprimées. A Paris, en la bovtique de L'Angelier, chez Clavde Cramoisy, au premier pilier de la

Grand'Sale du Palais, 1625. In-fol. de 6 ff. lim. 1189-76 p. [Bibl. nat., Z 769 et Rés. Z 362].

Cette édition de Du Vair, imprimée après sa mort, a été considérée comme la meilleure. De nos jours, elle est celle qui est le plus souvent citée. Radouant, en son important ouvrage sur Du Vair (Paris, 1909, p. 438, n. 1) la considère comme « la plus complète et la plus sûre ». Dans l'avis au lecteur, les éditeurs déclarent avoir eu entre les mains les manuscrits de Du Vair. Au fait, on y trouve, imprimés pour la première fois, divers morceaux, des discours, des harangues funèbres, trois arrêts (Voy. l'énumération, par Radouant, *Rev. de l'hist. litt. de la France*, 1899, p. 89); mais, à ne considérer que le *Traité de la constance*, qui nous intéresse ici, on doit constater que les éditeurs — parmi lesquels Peiresc et Duchesne — y ont fait des modifications qui sont évidemment de leur cru, après la mort de l'auteur, pour éclaircir le texte et l'adapter au goût du jour. Si l'on cherche l'œuvre même de Du Vair, en sa pureté première, cette édition de 1625 ne doit être prise en main qu'avec la plus grande réserve.

1625. — *Les œuvres de messire Grillavme Du Vair*, reveues par l'athevr avant sa mort et augmentées de plusieurs pieces non encore imprimées. Paris, chez Sébastien Cramoisy, rue S. Jacques, aux Cicognes. In-fol. de 6 ff. lim. et 1189-76 p. [Bibl. nat., Z 770].

Édition identique à la précédente, tirée sur la même composition.

1627. — *Les œuvres du s^r Du Vair...* Dernière édition, reueue et corrigée. Rouen, David Geuffroy, 1627, 4 ff. lim., 1165 p., in-12. Réimpression des éditions rouennaises citées ci-dessus.

1636. — *Les œuvres du s^r Du Vair...*, comprises en cinq parties : I. Les Actions oratoires. II. Arrests sur questions notables. III. L'Éloquence française. IV. Traitez philosophiques (parmi lesquels le *Traité de la constance*). V. Traitez de piété et saintes méditations. Dernière édition, reueüe et corrigée. Rouen, L. Du Mesnil, 1636. In-8° de 1165 p.

1636. — *Les œuvres du s^r Du Vair* comprises en cinq parties... Rouen, veuve M. de Préaulx. In-8°, 4 ff. lim., 1165 p.

Édition identique à la précédente.

1641. — *Les œuvres de messire Guillavme Du Vair* évesque et comte de Lisieux, Garde des Seaux de France, dernière édition reveue, corrigée et avgmentée. A Paris, chez Sébastien Cramoisy, imprimeur ordinaire du Roy, rue Saint-Jacques, aux Cigognes, 1641. In-fol. 8 ff. lim., 1175 p. [Bibl. nat., Z 771].

Cette édition a été publiée, vingt ans après la mort de Du Vair, par son neveu Jacques Ribier, au nom duquel est le privilège, daté du 28 juillet 1639. Le nouvel éditeur a pris pour base, non les éditions originales de 1595 et de 1606, mais l'édition remaniée de 1625, comme on s'en apercevra en consultant les notes mises au bas des pages qui suivent (notamment p. 58, 132, 134, 150, 157, 232, 233). Ribier a cru devoir remanier le texte de son oncle de manière à l'adapter au goût « épuré » du milieu du xvii^e siècle. Aussi bien reprochait-on à Du Vair son affectation à « fabriquer des mots et les tirer du latin ». N'était-ce pas déjà une sorte de néologisme ? « *Sponsion, cogitation, contumélie, des sanctimoniales, contaminer, macilent, orbité, dilucidité, contemnement, un sol amène*, etc. », ces termes, et d'autres qui se trouvent sous la plume de Du Vair, étaient-ils « du bel usage » ? De son vivant déjà, on jugeait qu'il se servait de locutions trop anciennes et d'expressions « négligées », « éloignées des belles tournures que lui fournissait son éloquence ordinaire » (Niceron, *Mém. pr. l'hist. des hommes illustres...*, XLII, 153-54). C'est à quoi Jacques Ribier crut devoir remédier. Les expressions trop pittoresques ou bien d'un usage vieilli ont disparu de l'édition de 1641, ainsi que les légères traces qui pouvaient subsister de l'esprit un peu « libertin » de Guillaume Du Vair. A ce point de vue, cette édition de 1641 est d'un assez vif intérêt, et nous en avons relevé les variantes dans le cours des notes qui suivent.

Cette édition de 1641 mérite encore notre attention à un autre point de vue. Depuis son apparition jusqu'à la fin du xviii^e siècle, elle a été considérée comme l'édition « classique » du grand écrivain, et, à ce titre, presque exclusivement lue et citée.



Comme il a été dit ci-dessus, nous avons pris pour base de cette réimpression l'édition de 1606. Nous ne l'avons cependant pas toujours suivie au point de vue de la graphie des mots et des règles grammaticales. On sait que le xvi^e siècle prenait avec l'orthographe et la grammaire les plus grandes libertés.

Dans la même édition, le même mot est écrit de manières diverses, tantôt : « celui », tantôt « celui » ; tantôt : « je dy », tantôt « je dis ... », etc. Le participe passé s'accorde avec le complément qui précède, ou ne s'accorde pas. Le plus souvent il ne s'accorde pas. Quand le participe présent a pour sujet un pluriel, il se termine le plus souvent par un s : « Si est-ce que le témoignage de tels personnages si concordans en cela... ». Mais, d'autres fois apparaît la règle actuelle. Notre désir était, tout en respectant la graphie du temps, de donner un texte aussi aisément lisible que possible ; aussi avons-nous pris le parti d'uniformiser les règles en prenant, dans les diverses éditions du temps, la forme la plus moderne (1) ; en sorte que nous n'avons innové sur aucun point, tout en donnant à notre texte l'aspect le plus satisfaisant possible pour un œil accoutumé aux impressions d'aujourd'hui.

(1) En exceptant toutefois le participe présent au pluriel. Nous avons gardé la règle ancienne sous laquelle Du Vair a écrit. Nous l'avons gardée à cause de la clarté : voy. l'exemple ci-dessus.

TRAITÉ
DE LA
CONSTANCE ET CONSOLATION
ÛS
CALAMITEZ PUBLIQUES



DÉDICACE

A Monseigneur le duc de MONTPENSIER (1), pair de France, prince souverain de Dombes et gouverneur de Normandie.

Monseigneur,

Le favorable témoignage qu'il vous a plu de me rendre, par celle que vous m'avez fait cet honneur de m'escire, m'oblige de tant plus, que je sçay qu'il procède de vostre seule bonté, et non de mon mérite. Désirant vous faire paroistre combien je revère la faveur et bien-veillance d'un si grand Prince, j'ay trouvé n'en avoir pour le présent autre moyen, qu'en vous offrant des fruits de mon loisir. Entre lesquels je n'en ay point rencontré de plus digne de vous, que ce traité, qui porte titre de la Constance. Car Dieu vous ayant fait naistre de la plus illustre maison du monde, vous a fait encore cette grâce que la vaillance, qui vous est héréditaire, ait receu la trempe d'une vertueuse institution : et que l'estude des lettres, et conversation des grans hommes, ait animé vostre courage à une vraie et solide vertu, de mesme façon que le chant Palladien de Timothée y eschauffoit celui de ce grand Alexandre. La calamité de nostre pauvre France vous a fourny d'un champ trop ample, a nostre grand regret, pour

(1) Henri de Bourbon, duc de Montpensier, mort en 1608 à trente-cinq ans.

exercer vostre valeur : et vous a jeté au travers des dangers d'une funeste et lamentable guerre, dont vous avez rapporté de glorieuses playes, qui vous ont acquis de la louange, et de la seureté à cet Estat. L'honneur, que vous avez mérité par tant de belles actions, se partage entre beaucoup de différentes vertus, qui toutes y demandent leur droit. Mais pour moi, j'estime fort cette magnanimité qui, en un âge encore tendre et parmi de si rudes secousses de la fortune, vous a tenu toujours l'esprit droit et inflexible, vous conduisant aux combats avec le mesme visage que les victorieux en reviennent. Or, n'est-ce pas assez, Monseigneur, que vous ayez cette perfection : les Princes doivent leur exemple au peuple. Et pour ce, ayant entrepris par ce traité d'exhorter mes citoyens à la Constance, vous me devez, ce me semble, permettre d'inscrire vostre nom sur le frontispice de cet ouvrage, afin que ce soit une double exhortation : l'une par vostre image, qui reluira à la teste de ce discours, l'autre par les raisons diffuses par tout le corps d'icelui. Donc, avec la mesme bonté qu'il vous a plu de m'obliger à vous, recevez, je vous en supplie, ce mien petit labeur, que je vous présente, non tant pour me desgager de ce que je vous doy, que pour vous consacrer par icelui tout ce que Dieu me donnera jamais et d'esprit et de vie. Je le prie de tout mon cœur,

Monseigneur,

Vous donner aussi heureuse fortune qu'il vous a doué d'excellente vertu. De Paris ce 1^{er} juillet 1594.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,
G. DU VAIR.

LA
CONSTANCE ET CONSOLATION
ÈS
CALAMITEZ PUBLIQUES

LIVRE I

Un jour, pendant ce siège ⁽¹⁾ que Paris a enduré avec tant de misères, je me promenois tout seul en mon jardin, pleurant du cœur et des yeux la fortune de mon pays. Et comme la passion croist démesurément quand elle est trop flattée, je commençois à accuser le ciel d'avoir respandu sur nous de si cruelles influences, et eusse volontiers disputé contre Dieu mesme, si une crainte secrète n'eust refréné ma douleur. Comme mon esprit flottoit parmi telles pensées, arriva un de mes meilleurs amis, personnage fort consommé ès belles-lettres, mesme ès sciences mathématiques; mais plus

(1) Siège de Paris, par Henri IV (6 mai-30 août 1590).

recommandable beaucoup pour sa singulière probité et fidélité, rares vertus en ce siècle. Son nom pour cette heure sera Musée (1) [Henri de Monantheuil], puisque sa modestie ne me permet pas d'autrement le vous nommer. Nous estans entresaluez et recueillis de quelques propos communs, et lui, m'ayant envisagé plusieurs fois et veu sur mes joues les traces de mes larmes encore toutes fraîches :

« Je ne vous demande point, dit-il, de quels discours vous vous entretenez ici, je le reconnois assez à vostre visage : les gens de bien n'en ont maintenant guères d'autre que l'appréhension de la calamité publique. Cette playe nous cuil si fort que nous ne pouvons que nous n'y portions souvent la main. Mais quoy? hier, quand je vous vins voir, je vous trouvay en mesme estat : pour le premier coup je ne sey semblant de rien; voyant aujourd'hui que vous continuez et que la tristesse vous maistrise de cette façon, je ne puis tenir que je ne vous demande ce que vous avez fait de la philosophie. Je vous cherche en vous-mesme, et ne puis croire que celui duquel j'ay receu tant de consolation, en manque tant à soy-mesme. Il n'y a rien si équitable que de souffrir pour soy ce que l'on a ordonné pour autrui; ou restituez-moi à la liberté de pleurer, que vos discours m'ont ostée, ou obéissez vous-mesme à la loi que vous avez autrefois prescrite à ma douleur.

(1) Cf. introduction, p. 48. Nicéron, *Mém. p. l'hist. des hommes illustres*, XLIII, 157, croit à tort y reconnaître Peiresc.

— O mon cher Musée [Monantheuill], dis-je lors, j'apprens maintenant, par expérience, combien il est plus aisé de parler que de faire, et combien sont faibles les argumens de la philosophie à l'escole de la Fortune. Voulez-vous que je vous dise tout franchement ce que j'en pense?

Nostre philosophie est une bravache et une vantarde; elle triomphe à l'ombre d'une salle (1), les brettes (2) à la main : c'est un plaisir de la voir mettre en garde, faire ses démarches, parer des armes ou du corps; vous diriez qu'il n'y a rien au monde qui lui peust donner atteinte; mais quand il faut sortir dehors, qu'il faut combattre à l'espée blanche et que la Fortune lui tire un revers de toute sa force, — elle est bien tost enfoncée et les armes lui tombent incontinent des poings. La douleur, que nous combattons de paroles, est une feinte : semblable aux hommes de bois contre lesquels on tire à la quintaine (3), qui se laissent viser à l'aise et reçoivent le coup sans se défendre. La vraie douleur est bien autre : elle est vive, elle est remuante, elle nous assaut la première, elle nous surprend, elle

(1) Salle d'armes.

(2) Ce mot, brette, qui désignait proprement une épée très longue, appelée ainsi de son lieu de fabrication originaire, la Bretagne, semble désigner ici un fleuret par opposition à l'épée blanche, citée quelques lignes plus bas, c'est-à-dire l'épée non mouchetée, l'épée de combat. Épée blanche : épée tirée du fourreau.

(3) Jeu d'armes remontant à la chevalerie : le cheval au galop, la lance en arrêt, il s'agissait de renverser un mannequin armé.

nous saisit et serre de si près, que nous ne nous pouvons aider. Nous a-elle touché? — Faisons si bonne mine que nous voudrions, si nous cuit-il. Et bien que, pour un temps, nous grincions les dents, endurent opiniastrement le mal, de peur de le confesser, si est-ce qu'à la fin il se fera reconnoître pour ce qu'il est et arrachera violemment de nostre estomac les plaintes et les soupirs que nous ne lui aurons pas volontairement accordez. Non, croyez qu'en tels accès que ceux-cy, la nature et nostre philosophie ne peuvent compatir ensemble : il faut choisir laquelle des deux vous voulez retenir. Voudriez-vous, ou pourriez-vous chasser la nature qui est légitime maistresse de nos passions, et laquelle, se doutant bien que nous nous pourrions laisser suborner à des paroles emmiellées et discours affétez, pour nous soustraire de son obéissance, tient ses affections en garnison chez nous, qui nous espient et nous veillent; et, à toutes les occasions qui se présentent, exigent de nous l'hommage et le tribut que nous lui devons? Ou les larmes ne sont pas choses naturelles et marques d'une juste douleur, ou nous les devons rendre au mal auquel la nature est plus offensée, qui est en la ruine et subversion de nostre pays. Car pour ce coup sont blessez tous ceux que la nature nous a conjoints de sang, d'amitié, de bienveillance, de communauté. Que si nous n'avons ressentiment de leur mal et compassion de leur misère, je dis que nous violons et les loix civiles et la piété naturelle, et la

majesté mesme de ce grand Dieu, l'esprit duquel converse parmi nous, comme garde et patron des droits de la société humaine. J'estois desjà offensé de vostre importune et austère philosophie, qui nous défend les larmes; mais, lisant aujourd'hui dans un ancien, il m'est venu envie de la chasser avec injures, tant m'a pleu un passage sur lequel je suis tombé, où il est escrit :

« Qu'il y avoit à Cumes une image d'Apollon qui avoit esté apportée de Grèce, laquelle pleura visiblement, voire avec grande abondance de larmes, lorsque les Romains destruisoient la ville dont elle avoit esté tirée, comme regrettant que son pays se ruinast sans qu'elle le peust secourir : pour ce que la ruine en estoit fatale et Apollon mesme l'avoit prédite auparavant ».

Hé quoy? une statue de marbre aura trouvé des larmes pour pleurer son pays, et je n'en trouveray point pour déplorer le mien? Esloignée de tant de lieues, elle aura compati au mal de ses concitoyens, et moi, à la veue des miens et au milieu de leurs misères, je ne soupireray point? Non, non! je suis François, je suis natif de la ville que je voy périr. Croyez que, pour avoir à cette heure les yeux secs, il faudroit avoir le cœur de pierre : encore estimé-je que si la piété n'est du tout esteinte au monde, nous pleurerions aussi bien que l'Apollon de Cumes, car nous avons bien plus de sujet qu'il n'avoit. Cette belle ville, capitale du plus beau royaume de la terre, le domicile

de nos rois, le thrône de la justice de cet Estat, et comme le temple commun de toute la France, périt à nostre veue, et quasi par nos mains : les richesses de ses citoyens, la magnificence de ses bastimens, l'érudition de tant de célèbres et sçavans personnages qu'elle a élevez, ne l'ont peu garantir ni aider. O que cet ancien parloit bien de la puissance ⁽¹⁾ de Dieu sous le nom de la Fortune, quand il disoit : « Que lorsqu'elle a résolu quelque chose, elle aveugle les esprits des hommes, de peur qu'ils ne lui rompent son coup » !

Voyez un peu comme, sans y penser, nous avons tous quasi aidé à nostre ruine, et presté nos mains pour renverser nos maisons dessus nous ! Car, mon Musée [Monantheuil], vous sçavez quel grand nombre d'hommes, voire de ceux qu'on estimoit des plus sages, se sont associez à dresser cet équipage et nous jeter en cette tempestueuse mer de guerres plus que civiles. Nous y voicy, puisqu'il a pleu à Dieu, à la veille d'un grand naufrage, où nous avons également à craindre la rage de nos zélez de dedans, altérez du sang de ceux qui désirent le bien public, et la violence qui peut arriver de dehors, qui séviroit confusément contre les bons et les mauvais : et vous voulez, en ce triste et lugubre office, me défendre les larmes ?

— A ce que je voy, me respondit-il, le temps porte que chacun change de parti, c'est peut-estre le vice

(1) Éd. de 1625 et de 1644 : providence.

du siècle. J'ay tenu toute ma vie pour la nature contre vostre philosophie : pour ce qu'il me sembloit que vous la faisiez trop puissante et lui vouliez attribuer un commandement trop violent et tyrannique. Mais il advient ordinairement que l'injure, qui est faite à une personne à qui nous ne voulons pas beaucoup de bien, nous réconcilie avec elle et nous fait par pitié entreprendre sa défense. Je voy aujourd'hui que vous déshonorez et diffamez la philosophie, laquelle vous a si tendrement et chèrement élevé, et que vous permettez que les passions lui mettent le pied sur la gorge, sans qu'elle s'ose défendre. Vous la surnommiez auparavant roine de la vie, maistresse de nos affections, tutrice de nostre félicité; maintenant vous la voulez tenir comme une petite plaisante, qui ne serve qu'à vous faire passer le temps et vous entretenir pendant que vous serez à vostre aise. Traitez-la au moins en fille de bonne maison; vous n'avez point de sujet de la répudier. Si vous voulez faire divorce avec elle, rendez-lui la liberté qu'elle a apportée chez vous : qu'elle se retire, son honneur sauve et avec ses droits. Quant à moi, je la maintiens franche, et me rens asserteur de sa liberté : je ne lui veux pas attribuer cette puissance d'oster au corps, ni à l'esprit, le sentiment du mal. Car je croy qu'elle doit passage aux affections naturelles : mais je maintiens qu'elle peut contenir et resserrer la douleur et la passion dans leurs bornes, empescher qu'elles n'occupent plus de lieu et

d'autorité en nostre âme qu'elles ne doivent, et les amollir et adoucir, voire mesme, avec le temps, du tout estouffer et amortir. Je voy bien à vostre visage que vous estes trop aigry et que vous ne m'accorderez rien de vous-mesme : voicy tout à propos deux de nos meilleurs amis, que vous n'oseriez refuser pour arbitres et, pour moi, j'offre de les en croire ».

Or c'estoient deux personnages signalez, deux perles de nostre siècle : desquels le premier, que nous nommerons pour cette heure Orphée [Jacques Houllier] (1), outre la connoissance qu'il a des lettres et sciences, s'est acquis une grande expérience et admirable prudence par ses longs et périlleux voyages; l'autre, qui aura nom Linus [Nicolas Le Fèvre] (2), est reconnu pour un des plus sçavans hommes de l'Europe, et qui a le plus de jugement et de preud'homme au maniemment des bons livres, et de piété en toutes ses actions.

« Vous avez, dis-je, Musée [Monantheuil], choisi des juges que je n'ay garde de récuser : non pas choisis, mais plustost, croy-je, nous ont-ils esté envoyez miraculeusement, comme les dieux qu'on faisoit descendre par engins aux tragédies, pour venir faire quelque grand exploit surpassant la puissance des hommes. Car, pour vous dire, j'estime mon opinion véritable : que si elle ne l'est, au moins est-elle si avant enracinée avec mon

(1) Introduction, p. 23.

(2) Introduction, p. 26.

ennui, en mon cœur, qu'autres mains que celles de si saints personnages ne l'en sçauroient arracher ».

Sur ce propos, nous les joignismes et saluasmes :

« Nous rompons, nous dirent-ils, vostre discours, auquel il nous sembloit bien, en venant, que vous estiez fort avant, et, à voir vos contenances, que vous n'estiez pas bien d'accord.

— Vous avez, dit Musée [Monantheuil], bien deviné et estes venus fort à propos pour nous y mettre, car nous vous avons nommez pour juges de nostre différend.

— Le précepte du Sage, dirent-ils, nous défend d'estre juges entre nos amis : bien, si nous pouvons nous adviser de quelque moyen pour vous accorder, vous en dirons-nous volontiers nostre avis. Mais, pour vous dire privéement, nous venons de loin : je vous prie trouver bon que nous nous séons ».

Comme nous fusmes assis, Linus [Le Fèvre] commença à nous dire qu'il venoit d'entendre une piteuse histoire d'une pauvre femme qui, n'ayant peu trouver de pain pour donner à ses enfans, s'estoit pendue à son plancher.

« Et moi, ce dit Orphée [Houllier], je viens de voir, tout à cette heure, une pauvre fille qui est tombée toute roide morte de male-faim ; et, à trois pas de là, j'ay trouvé de pauvres gens qui mangeoient un chien tout sanglant, qu'ils avoient un peu grillé avec de vieille paille. Et comme j'ay eu passé le plus viste que j'ay peu ce triste

spectacle, j'ay rencontré des femmes qui crioient et disoient que les lansquenets avoient mangé des enfans auprès du Temple, ce que je ne puis croire ».

Oyans cela, nous commençasmes tous à soupirer, et lors, prenant la parole :

« Eh bien, dis-je, voilà ma cause gagnée, puisque, tant que nous sommes, n'avons peu, au récit de cette piteuse histoire, retenir nostre cœur, qu'il n'ait témoigné le ressentiment qu'il a de la misère publique. Je vous laisse donc à penser, comme nous devons frémir et transir, quand nous nous représentons toutes les sortes de pauvreté qui sont respandues par cette grande et vaste ville. Hélas! combien y a-t-il de playes secrètes que la honte couvre! Et puis, quelles et combien effroyables sont les calamitez que nous prévoyons, attendons et ne pouvons quasi éviter! Vous me reprochez, Musée [Monantheuil], mes larmes; mais plus de raison auriez-vous de me reprocher ma dureté de cœur, qui seule empesche qu'une si vive et poignante douleur ne finisse ensemble ma tristesse et ma vie! »

Et lors, me retournant vers Orphée [Houllier] et Linus [Le Fèvre], je leur fey entendre les discours que Musée [Monantheuil] m'avoit tenus et le différend sur lequel nous estions demeurez. Ce qu'ayans ouï :

« Nostre bonheur, dit Orphée [Houllier], nous a bien amenez ici pour ouïr une si belle dispute; mais, Musée (Monantheuil), puis que vous nous faites cet hon-

neur de nous croire, permettez qu'en une chose seulement nous usions de l'autorité que vous nous donnez. Au lieu de nous discourir et démontrer vostre proposition, mettez-la, je vous prie, en œuvre, et faites expérience sur nous de ce que peut le remède, dont vous vous vantez, contre cette fascheuse maladie d'esprit, qui est la tristesse que nous recevons tous de cette misère et affliction publique : vous avez un bel et ample sujet. Car je croy qu'il n'y en a pas un de nous, duquel l'esprit ne soit touché de cette maladie. Je m'asseure que si l'antiquité a rien inventé qui puisse servir à la guérison de l'esprit offensé, vous en devez avoir recueilli les plus belles et plus utiles recettes. Mais je crains qu'il ne vous arrive en cela, comme il fait en vos démonstrations de mathématique, où vous prouvez par raisons mille belles propositions, que l'artisan ne sçauroit puis après mettre en œuvre sur la pierre ni sur le bois. Poursuivez donc et faites estal que, si vous nous pouvez accoiser (1) l'esprit et nous délivrer de l'ennui et de la crainte qui nous gesnent (2), que vous avez cause gagnée. Car en nostre endroit, les effets preuvent bien mieux que les paroles : outre que vous nous aurez corrompus par un grand bien, de nous avoir délivrés d'un grand mal. Et en ce cas je m'asseure que nostre hoste mesme sera bien aise d'estre vaincu, car il gagnera beaucoup en perdant.

(1) Accoiser : apaiser, calmer (*acquiescere*).

(2) Éd. de 1617 : gehesnent. Éd. de 1618 : gehenne.

— Je feray, dit Musée [Monantheuil], ce qui me sera possible pour vous contenter; mais souvenez-vous, s'il vous plaist, que nous travaillons à une besongne commune. Et pource, si d'aventure, ès discours où ce sujet me pourra porter, j'oublie quelques raisons qui vous viennent en mémoire, vous serez tenus de les suppléer; puisque nous ne combattons que pour la vérité et faire vaincre la raison et que le prix de la victoire est commun entre tous, vous devez tous, ce me semble, favoriser son parti.

Il n'y a rien qui serve tant à la guérison du mal que d'en bien connoistre la cause. C'est pourquoi, si nous désirons délivrer nostre âme de fâcherie, et la remettre en un estat paisible, il faut, à mon advis, examiner d'où procède le mal qui la tourmente. La nature de l'homme a beaucoup de proportion et correspondance à tout ce grand univers: mais aussi a-elle à chacune de ses parties et principalement me semble-elle se rapporter à un estat royal, estant l'un et l'autre quasi de mesme condition et sujet à de mesmes accidens.

Le prince souverain, qui a à gouverner un grand nombre d'hommes, une grande quantité de provinces et de villes, établit des gouverneurs et magistrats sous lui; et, pour les instruire et adresser en l'exercice de leurs charges, leur donne ses loix, comme la règle de leurs actions: et, outre, les advertit en choses douteuses et importantes de lui en faire rapport et en attendre son

commandement. Certainement, tant que cet ordre est observé, que les sujets obéissent aux magistrats et les magistrats à la loi et au prince souverain, l'Etat se maintient en grande paix, florit et prospère merveilleusement; mais, au contraire, quand ceux qui jugent et commandent sous le prince, se laissent tromper par leur facilité, ou corrompre par faveur, au jugement des affaires qui se présentent, et que, sans déférer à leur souverain, ils employent leur autorité à l'exécution de ce qu'ils ont témérairement ordonné, ils remplissent tout de désordre et confusion.

En l'homme, la plus haute et souveraine puissance de l'âme, qui est l'entendement, estant posée au plus haut lieu, comme en une thrône, pour conduire et gouverner toute sa vie et toutes ses actions, a disposé et ordonné sous soy une puissance que nous appelons « estimative », pour connoistre et juger, par le rapport des sens, la qualité et condition des choses qui se présentent, avec autorité de mouvoir nos affections pour l'exécution de ses jugemens. Et afin que cette puissance-là, comme elle est grande et importante, ne fist rien mal à propos, il lui a proposé comme une loi, la lumière de la nature qui reluit en tous les objets; et outre lui a donné moyen, en toutes choses de doute et de conséquence, de recourir au discours, raison et conseil de celui qui commande par dessus.

Il n'y a point de doute que tant que cet ordre est observé à la conduite de la vie de l'homme, que son

estat ne soit très heureux et que ce grand et généreux animal ne se monstre digne ouvrage de ce parfait et souverain architecte qui l'a créé; mais je ne sçay par quel malheur rarement l'homme jouit-il de ce bien. Car cette puissance là qui est, et au-dessous de l'entendement et au-dessus des sens, à qui appartient le premier jugement des choses et de leur qualité, se laisse la plupart du temps, ou corrompre ou tromper et puis juge mal ou témérairement : et, après avoir ainsi jugé, elle manie et remue nos affections mal à propos, et nous remplit de trouble et d'inquiétude. Les sens, vraies sentinelles de l'âme, disposez en dehors pour observer tout ce qui se présente, sont comme une cire molle, sur laquelle s'imprime, non la vraie et intérieure nature, mais seulement la face et forme extérieure des choses. Ils en rapportent les images en l'âme, avec un témoignage et recommandation de faveur et quasi avec un préjugé de leur qualité, selon qu'ils les trouvent plaisantes et agréables à leur particulier, et non utiles et nécessaires au bien universel de l'homme : et, outre, introduisent encore, avec les images des choses, l'indiscret jugement que le vulgaire en fait. De tout cela se forme en nostre âme cette inconsidérée opinion que nous prenons des choses, qu'elles sont bonnes ou mauvaises, utiles ou dommageables à suivre ou à fuir : qui est certainement une dangereuse guide et téméraire maistresse et vrayment telle que nostre Belleau la depeint :

L'Opinion, qui n'a rien de certain,
 Qui toujours bruit et se travaille en vain,
 Qui se bastit (1) une ferme assurance
 Sur le sablon de légère inconstance... (2).

Mais qui voudra soigneusement observer ses effets, la connoistra bien encore pire qu'il ne la décrit. Car aussi tost qu'elle est conceue, sans plus rien déferer au discours et à l'entendement, elle s'empare de nostre imagination et, comme dans une citadelle, elle y tient fort contre la droite raison. Et puis, de mesme façon qu'un tyran, qui a occupé une ville par force, fait dresser des roues et des gibets pour ceux qui ne veulent pas obéir, et propose des prix et des récompenses à ceux qui prendront son parti; ainsi, si elle nous veut faire fuir quelque chose, elle nous la peint hideuse et espouventable; si elle nous la veut faire aimer, elle lui farde le visage, lui fait la bouche et les yeux rians. Puis elle descend en nostre cœur et remue nos affections avec des mouvemens violens d'espérance ou de crainte, de tristesse ou de plaisir; et, pour troubler nostre repos, souslève en nous les passions qui sont les vrais séditions de nostre âme.

Mais, entre toutes les autres, et plus que toutes les

(1) Belleau a écrit : De se bastir une ferme assurance (sans virgule à la fin du second vers).

(2) Rémy Belleau, *La Bergerie*, 2^e journée, Chant de triomphe, éd. Gouverneur, Bibl. elzévirienne, Paris-Nogent-le-Rotrou, 1867, in-16, II, 220.

autres, cette tristesse, dont je vous voy saisi (laquelle n'est autre chose qu'une langueur d'esprit et découragement engendré par l'opinion que nous avons que nous sommes affligés de grans maux) est une dangereuse ennemie de nostre repos. Car on ne sçauroit croire combien cette rouille et moisissure qui s'accueille (1) en l'âme par tels accidens, est contraire à la nature et combien elle ruine et difforme son ouvrage, abastardissant sa puissance, endormant et assoupissant sa vertu, lorsqu'il les faudroit esveiller pour s'opposer au mal qui nous menace et nous presse, et introduisant bien avant en nostre cœur la cause de nostre douleur. Or puisqu'elle nous est si dommageable, nous nous en devons, ce me semble, bien garder, et, afin qu'elle ne nous trompe, la bien découvrir et diligemment reconnoistre, puis, avant qu'elle prenne pied sur nous, la combattre à la frontière. Elle se veut couler sous le nom de la nature, montrons lui qu'elle lui est ennemie; elle fait semblant de vouloir soulager nostre mal, connoissons comme elle l'augmente tant qu'elle peut; elle fait mine d'estre pie et religieuse, faisons lui paroistre qu'elle est pleine de tromperie et d'impiété. Comme elle se veut introduire en nous sous la faveur de l'erreur, chassons la par l'autorité de la raison et de la vérité.

Premièrement, pour monstrier qu'elle ne se peut appuyer de la nature, qu'elle n'en procède point et que

(1) S'accueillir, s'amasser.

ce n'est point une affection commune à tous les hommes, qui les touche également : ne voyons-nous pas que les mesmes choses qui attristent les uns, resjouissent les autres? qu'une province pleure de ce dont l'autre rit? que ceux qui sont près des autres qui se lamentent, les exhortent à se résoudre et à quitter leurs larmes? Oyez la plupart de ceux qui se tourmentent : quand vous avez parlé à eux, ou qu'eux-mêmes ont pris le loisir de discourir sur leurs passions, ils confessent que c'est folie que de s'attrister ainsi et loueront à trois heures de là ceux qui, en leurs adversitez, auront fait teste à la fortune, et opposé un courage masle et généreux à leurs afflictions. Tellement qu'en tout cela il n'y a rien d'égal, rien de certain, comme sont les effets de la nature : et voit-on par là que les hommes n'accommodent pas leur dueil à leur douleur, mais à l'opinion de ceux avec lesquels ils vivent.

Souvenez-vous, je vous prie, de ce dueil public que les anciens affectoient tant. Que direz-vous de ceux-là que l'on louoit pour venir pleurer aux enterremens? Leurs larmes, qui dépendoient des yeux d'autrui, qui n'estoient jetées que pour estre veues, qui tarissoient si tost qu'elles n'estoient plus regardées, estoient-elles naturelles ou artificielles? Que vouloient faire ceux qui se louoient et ceux qui les louoient, sinon servir à cette tyrannique opinion, que l'on s'estoit forgée en ces lieux-là, qu'en tels accidens il falloit pleurer : et que

ceux qui ne pouvoient trouver de tristesse chez eux, en devoient acheter, à beaux deniers comptans, chez leurs voisins? Ces gens-là ne trahissoient-ils pas volontairement la raison et prostituoient-ils pas de gayeté de cœur leur virilité? Voudrions-nous bien croire qu'ils eussent appris de si mauvaises mœurs à l'escole de la nature? Non certainement, mais bien à l'escole de l'opinion, qui apprend comme il faut corrompre la nature pour complaire au vulgaire et qui ne produit rien qui ne soit fardé et déguisé. Qu'ainsi ne soit, voulez-vous voir avec combien de vanité, de tromperie et d'artifice elle engendre, elle nourrit, elle élève cette tristesse qui nous tourmente tant?

Je vous prie, remarquez maintenant en vous, et en tous ceux qui s'affligent, si tout ce qu'elle nous représente pour nous ennuyer, ne sont pas choses qui nous tourmentent, ou plus tost qu'elles ne doivent ou plus qu'elles ne doivent? Ses plus forts instrumens, et dont elle nous gesne ⁽¹⁾ plus cruellement, ce sont les maux à venir. Comme elle ne peut rien sur nous qu'en nous trompant et séduisant, elle connoit bien que nous voyons plus clair en ce qui est présent, et sentons bien que les accidens mesmes que nous avons craints, se trouvent toujours plus doux quand ils arrivent, que nous ne les avions pensez ⁽²⁾ et s'adoucissent mesme

(1) Éd. de 1618 : gehenne.

(2) Éd. de 1641 : imaginez.

par l'usage et par l'accoutumance. C'est pourquoi elle se jette toute sur l'advenir, comme entre des ténèbres espesses, et choisit ce temps, comme on fait l'heure de la nuict, pour donner quelque grand effroy avec peu de sujet. Elle nous fait lors des maux, comme on fait des fées aux petits enfans, on les leur fait hausser, baisser, croistre et appetisser comme on veut : pour ce qu'on leur parle de chose qu'ils n'ont jamais veue. Elle nous tourmente avec des maux qui ne sont tels qu'en ce que nous les pensons, ou bien que nous les craignons, et qui ne nous offensent pas tant par leur nature que par nostre appréhension.

Combien en avons-nous veu, qui ont rendu leur mal vraiment mal, à force de s'en affliger; qui, en craignant d'estre misérables, le sont devenus et ont tourné leurs vaines peurs en certaines misères? Tel a tellement appréhendé la pauvreté qu'il en est devenu malade; tel a tellement appréhendé que sa femme ne lui faussast la foy, qu'il en est seiché de langueur. Et ainsi peut-on dire quasi de tout ce que nous craignons, où la plupart du temps la crainte ne sert qu'à nous faire trouver ce que nous fuyons.

Ne craignons plus, nous n'aurons point de mal; au moins ne l'aurons-nous point jusques à ce qu'il soit advenu; et quand il adviendra, il ne sera jamais si fascheux que nous le craignons. Je croy, quant à moi, que, de tous les maux, la crainte est le plus grand et le plus fascheux, car les autres ne sont maux que tant qu'ils

sont, et la peine n'en dure non plus que la cause; mais la crainte est de ce qui est (1), de ce qui n'est pas, de ce qui par aventure ne sera pas, voire quelquefois de ce qui ne peut estre.

O tyrannique passion qui, pour travailler les hommes, outrepassa la nature, et tire par nostre malheur une peine de ce qui n'est point! qui, pour satisfaire à l'opinion d'une feinte et imaginaire misère, tire de nous de vives et poignantes douleurs! Comme le peintre Parrhasius (2), lequel mettoit ses esclaves à la gesne (3) pour pouvoir mieux exprimer les tourmens fabuleux de Prométhée.

Pourquoi faut-il que nous soyons si ambitieux à nostre mal et que nous courions au devant? Donnons-nous patience et laissons-le venir : peut-estre que le temps, que nous estimons nous devoir apporter de l'affliction, vous amènera de la consolation. Combien peut-il survenir de rencontres qui pareront au coup que nous craignons? Le foudre se destourne avec le vent d'un chapeau et les fortunes des grans Estats avec un petit moment. Un tour de roue met en haut ce qui estoit en

(1) Les quatre mots « de ce qui est » supprimés dans l'éd. de 1641.

(2) Parrhasius, célèbre peintre grec né à Éphèse, dont l'art brilla à Athènes sur la fin du v^e siècle av. J.-C. L'anecdote rapportée par Du Vair a été contée par Sénèque, mais l'authenticité en a été contestée. Il s'agit d'un prisonnier Olynthien, et la guerre d'Olynthe n'eut lieu que près d'un siècle après la mort de Parrhasius.

(3) Éd. de 1618 : gehenne.

bas, et, bien souvent, d'où nous attendons nostre ruine nous recevons nostre salut. Il n'y a rien de si sujet à estre trompé que la prudence humaine : ce qu'elle espère, lui manque; ce qu'elle craint, s'escoule; ce qu'elle n'attend point, lui arrive. Dieu tient son conseil à part : ce que les hommes ont délibéré d'une façon, il le résout d'une autre. Ne nous rendons point malheureux devant le temps et — peut-estre — ne le serons-nous point du tout. L'advenir, qui trompe tant de gens, nous trompera aussi tost en nos craintes qu'en nos espérances.

C'est une maxime fort célèbre en la médecine, qu'ès maladies aiguës les prédictions ne sont jamais certaines. Si le mouvement violent de la chaleur d'un corps naturel fait perdre le jugement au médecin, qui sera le sage qui osera rien assurer du succès de nos fureurs civiles, que l'on voit évidemment esmeues et entretenues par une puissance plus qu'humaine? Il est malaisé de promettre le salut de nostre Estat, mais aussi est-il incertain d'en prédire la ruine. Combien y a-t-il eu de villes, d'Estats, d'empires, qui ont esté croullez et esbranlez par de grans et horribles accidens et tels que ceux qui les voyoient en attendoient la fin assurée et néantmoins qui se sont raffermiss par leur esbranlement et revenus plus puissans et plus florissans qu'ils n'avoient jamais été :

Ceux qu'en passant la fortune renverse,
A son retour souvent elle redresse.

Il veut que ceux mesmes qui sont renversez, espèrent : et nous, qui ne sommes encore qu'en pente, n'espérerons pas? Les Romains, que j'appelle volontiers à tesmoins ès belles et généreuses actions, comme le plus vaillant et courageux peuple qui fut jamais au monde, avoient bien occasion de désespérer de leurs affaires, après que les Gaulois eurent saccagé leur ville et, avec le fer et le feu, déraciné le plan de leur Estat. Toutefois, ils ne rabatirent rien pour cela de leur espérance et de l'affection qu'ils avoient à leur pays : au contraire, le cœur leur creut en l'adversité, et eurent le courage de retenter la fortune, qui se monstra si favorable qu'ils tirèrent de beaux triomphes de leurs propres ruines. Après avoir perdu tant de batailles contre Annibal et espuisé toute la jeunesse de leur ville en tant de rencontres et mal-encontres, ne devoient-ils pas estre fort troublez? Au contraire, il se trouva des citoyens qui mirent à l'enchère le champ sur lequel Annibal estoit campé : espérant toujours bien de l'Estat et du salut public. Et, pour passer aux guerres civiles — qui sont ordinairement les fatales et mortelles maladies des grans Estats — qui n'eust pensé sous Sylla et Marius que la République Romaine estoit frappée au cœur? Et, sous César et Pompée, que Rome mesme eust été portée au champ de Pharsale, pour, à communs frais de toutes les nations, estre là déchirée et ensevelie par tous les peuples du monde? Et néanmoins elle ne fut jamais si puissante, ni si triomphante qu'après le temps de

Marius et Sylla; et les guerres de César et Pompée ne furent que les trenchées de l'enfantement du plus grand, du plus beau et du plus florissant empire du monde.

Et pour, des nations estranges, revenir à nous-mesmes : qui eust jamais creu que nostre pauvre Estat, couché tout de son long par terre à l'advènement de Charles septiesme, n'ayant quasi plus ni poulx ni haleine, se fust relevé en si peu de temps, et eust estendu ses bras sur toutes les provinces voisines, comme il fit incontinent après sous ses prochains successeurs?

Il faut dire des fortunes des villes et des royaumes ce qu'on dit ordinairement des maladies des hommes : tant qu'il y a vie, il y a espérance. L'espérance demeure au corps aussi longtemps que l'esprit.

Mais bien, n'espérons plus rien ; tenons nos maux pour certains, encore qu'ils soient incertains ; tenons-les pour présens, encore qu'ils soient à advenir : estimez-vous que, quand ils arriveroient, ils fussent si fascheux et intolérables que nous nous les imaginons ? Il s'en faudroit beaucoup. Le bannissement, la pauvreté, la perte d'honneurs, la perte de nos enfans, la perte de nos amis, la perte de nostre vie, voilà de quoy est composé cet ost de maux que nous redoutons tant. Le nombre n'en est pas tel que nous pensons : encore qui les considérera l'un après l'autre, trouvera que ce ne sont que valets de bagage, que l'on a mis en bataille

pour nous estonner. Si nous sommes armez comme nous devons, rien de tout cela ne rendra combat : à voir seulement nostre contenance assurée, ils s'escarteront.

« N'estimez-vous rien, direz-vous, de perdre son pays et estre contraint de changer de demeure ? Que faites-vous de cet amour naturel que nous devons à la patrie ? »

J'en fay ce que Platon en a fait quand il a quitté Athènes pour aller demeurer en Sicile et en Égypte. J'en fay ce que vous-mesmes eussiez fait, s'il se fust présenté une honorable occasion de vous en aller dix ou douze ans en ambassade en quelque pays étranger : non seulement vous eussiez abandonné vostre ville, mais, si vous voulez dire la vérité, vous eussiez à un besoin ⁽¹⁾ abandonné la terre pour élire vostre domicile en un navire, et attacher vostre vie aux cordages d'un vaisseau. Ce qu'un peu d'honneur vous eust persuadé, que la raison vous le persuade ! Le commandement d'un prince, qui vous en eust chargé, vous l'eust fait trouver bon : que la nécessité et le destin, auxquels vous devez davantage d'obéissance, en facent autant. Combien y a-t-il aujourd'hui d'hommes qui se sont bannis volontairement de l'Europe pour aller peupler les extrémités de l'Asie ? Voyez-les : ils louent leur fortune comme assurée et pleine de biens, et déplorent la nostre comme misé-

(1) Éd. de 1644 : au besoin.

nable, pleine de pauvreté et de trouble tout ensemble.

C'est faire tort à l'homme qui est né pour tout voir et tout connoître, de l'attacher à un endroit de la terre. C'est le ciel qui est le vrai pays et le commun pays des hommes, d'où ils ont tiré leur origine et où ils doivent retourner; et pour cette occasion se voit-il par les hommes et se montre-il à chacun d'eux, quasi tout, en tous les endroits de la terre, en un jour et en une nuit, où, au contraire, la terre, qui n'est qu'un petit point au prix, et qui, avec tout ce qu'elle embrasse de ses mers et arrouse de ses fleuves, n'est pas une cent-soixantième partie de la grandeur du soleil, ne se montre à nous qu'à l'endroit où nous l'habitons. Voudrions-nous attacher les affections de l'homme à un si vil objet qu'est un coin de la terre? et le contraindre, pour être heureux, de demeurer toujours en un même lieu, dont la demeure ne lui est agréable qu'en tant qu'il la peut quitter quand il veut? Forcez-le de n'en bouger: ce pays, où vous trouvez tant de plaisir, lui sera aussi tost ennuyeux.

Celui qui avoit toute sa vie vescu enfermé dans les murailles de sa ville jusques à l'âge de quatre-vingts ans, quand on lui eut fait défense d'en sortir, mourut de regret, et commença à haïr ce dont il jouissoit par force et à aimer ce qu'on lui defendoit.

Et ce généreux Romain, Rutilius, estant rappelé d'exil par Sylla, ne voulut pas revenir et estima plus douce la solitude de son isle que la grandeur et la

magnificence de sa ville (1). Voyez en combien peu de temps il avoit appris à faire peu de cas de son pays : il aimoit mieux en perdre la veue. que supporter celle de celui qui en avoit opprimé la liberté; il pouvoit bien endurer l'exil, et il ne pouvoit pas endurer le tyran. Mais interrogez-le : il ne vous dira pas seulement que son exil fut tolérable, il vous le dépeindra doux et voluptueux; il vous montrera que toutes ses vertus l'avoient suivy, qu'outre cela mesme il y avoit acquis l'amitié de la philosophie; et vous dira davantage : qu'il ne pense avoir vescu que le temps qu'il a esté banni.

Ce n'est donc qu'un amour imaginaire, que celui que vous regrettez, lequel n'a racine qu'en l'opinion, que peu de chose peut arracher. Toute terre est pays, à celui qui est sage : ou pour le moins, comme disoit Pompée, il doit estimer que son pays est où est sa liberté. Toutes sortes d'hommes lui sont concitoyens, il les reconnoist pour alliez, pour parens, sortis d'une mesme tige, qui est la main de ce grand père qui les a tous crééz.

Vous voyez mesme que la bonne fortune en tire quelques-uns par la main dehors de leur pays, pour les faire grans et puissans en une terre estrange. Je vous prie, contez-moi dès empereurs qui ont régné à Rome depuis Trajan, combien il y en a eu natifs de la

(1) Publius Rutilius Rufus, consul en 105 av. J.-C. Il a composé des traités de jurisprudence et une histoire romaine qui sont perdus.

ville? Direz-vous que ces gens-là qui ont quitté, qui l'Espagne, qui l'Esclavonie (1), qui les Gaules, qui l'Afrique, pour venir au plus grand empire du monde, aient regretté, ni de regretter leur pays?

« Ouy, mais nostre condition ne sera pas semblable : nous sortirons d'un sac de ville, nuds comme d'un naufrage et perdrons tous nos biens ».

C'est donc la pauvreté que nous craignons! Voilà parler franchement. Et qu'est-ce à dire « craindre la pauvreté »? C'est-à-dire, perdre tant de beaux meubles que nous avons amassez, la commodité d'une maison bien parée, un lit bien mollet, la viande (2) bien apprestée. Levons le masque à nostre plainte, et voilà la vraie cause de nostre douleur. Nous sommes délicats, voilà nostre maladie. Un homme, à qui les bras demeurent de reste, se doit-il plaindre de la pauvreté? Celui qui a un art, la doit-il craindre? Celui qui est nourry aux lettres et aux sciences, la doit-il fuir? L'extrême pauvreté, qui n'a pas de quoy suffire à la nature, n'arrive quasi jamais.

La nature nous est fort équitable. Elle nous a formez d'une façon que peu de choses nous sont nécessaires.

(1) Esclavonie, Slavonie, pays de l'Autriche-Hongrie correspondant, approximativement, à la Croatie actuelle.

(2) Sous la plume de Du Vair, le mot « viande » a conservé le sens qu'il avait au Moyen âge : aliments en général. Sous Charles X encore on annonçait, en ce sens, « la viande du roi! ». Prince de Joinville, *Vieux souvenirs*, Paris, 1904, in-12, p. 2.

Si nous voulons vivre selon son désir, nous trouverons toujours ce qu'il nous faut; si nous voulons vivre selon celui du vulgaire, nous ne le trouverons jamais. Cette autre pauvreté, qui est plustost médiocrité et frugalité, est désirable : tant s'en faut qu'elle soit formidable (1). C'est celle qu'Archesilas disoit estre semblable à l'Itaque, qui estoit aspre et rude, mais qui portoit des hommes généreux et temperans. C'est le douaire (2) de la vertu, et principalement en ce temps où peu de riches ont esté vertueux et peu de vertueux ont esté riches; et où, pour dire beaucoup de choses en un mot, rien n'a tant empesché les honnestes gens d'avoir des biens et honneurs, que de les mériter.

Que pensez-vous que celui-là nous despouillera d'estranges sollicitudes, qui nous despouillera de nos biens? Il nous rendra vrayment maistres de nos vies, dont les affaires, les procès, les querelles emportent la meilleure partie. Elle sera lors toute à nous, quand nous la pourrons employer à ce que nous voudrons.

O faux biens! qui vous connoistroit bien, vous estimeroit de vrais maux. Qui nous rend esclaves, sinon vous? Qui nous fait endurer les injures, sinon vous? Qui nous oste la liberté, sinon vous? Qui nous attache aux portes des princes, nous rend serfs de leurs valets, nous fait observer leurs actions, fléchir au clin de leurs

(1) A craindre.

(2) Éd. de 1641 : la dot.

yeux, sinon vous? Richesses, personne ne vous peut louer, qui ne blasme la liberté; richesses, aucun ne vous peut acquérir ni garder, qui ne renonce au repos de son esprit : et toutefois on vous appelle biens! Ouy, comme instrumens utiles et quelquefois nécessaires aux belles actions : dont l'usage est toutefois si chatouilleux et si difficile, que peu souvent se rencontre-il que vous profitiez plus que vous ne nuisez.

Or je veux qu'avoir des commoditez en ce monde, ce soit bien : n'en avoir point, n'est pas mal pour cela. Car la pauvreté et les richesses sont bien choses diverses, mais non contraires. Ce sont divers biens, divers instrumens de la vertu. Avec l'un, elle opère plus aisément; mais avec l'autre, plus parfaitement. Mais quelque chose qu'il en soit, la pauvreté profite plus qu'elle ne nuit pour parvenir à ce souverain bien auquel tout le monde doit aspirer, qui est le repos de l'âme et la tranquillité de l'esprit. Combien en avons-nous encore aujourd'hui qui, pour cette mesme occasion, renoncent à leurs richesses et embrassent la pauvreté? Combien qui n'estiment estre libres que du jour qu'ils se sont faits pauvres? Qui ne pensent vivre que du jour qu'ils sont morts au monde? Puisque nostre vie est si courte et qu'il nous faut partir d'ici sans rien emporter de ce que nous y avons amassé, nostre aisance est-elle pas d'y estre le moins chargez et embarrassez de bagage que nous pourrons?

La vie des pauvres est semblable à ceux qui navi-

gent terre à terre; celle des riches à ceux qui se jettent en pleine mer. Ceux-cy ne peuvent prendre terre, quelque envie qu'ils en aient : il faut attendre le vent et la marée; ceux-là viennent à bord quand ils veulent : il ne faut que jeter un petit cordeau, on amène incontinent leur barque au rivage.

O pauvreté! à combien de choses tu es propre! qui te connoistroit bien, ne te blasmeroit pas! Hélas! si nous voyions aussi à clair les soupçons, les jalousies, les craintes, les frayeurs, les désirs, les cupiditez des grans, que nous voyons les couvertures de leurs maisons et frontispices de leurs palais, la lueur de leurs meubles, la splendeur de leurs vestemens, nous n'envierions pas leur fortune. Quand on nous diroit : « Voilà, il faut tout prendre ou tout laisser; advisez, si vous voulez, les biens de cet homme-là avec ses incommoditez »; nous nous retirerions sans marché faire et nous estimerions bien heureux de nostre pauvreté.

Si elle estoit si mauvaise qu'on nous la fait, nous ne louerions pas si hautement les Fabrices, les Serrans, les Curies⁽¹⁾; car cette frugalité, avec laquelle ils rejetoient l'or et l'argent pour cultiver la terre : les délices, pour embrasser le travail : les friandises, pour se nourrir de pain et d'oignons, qu'estoit-ce autre chose qu'une pauvreté volontaire? C'est un grand cas, quand nous jugeons

(1) Luscinius Fabricius, Serranus (le Carthaginois), surnom de Regulus, Curius Dentatus, types romains de vie simple et frugale et de désintéressement.

de la pauvreté entre personnes étrangères : elle gagne sa cause, elle s'en va louée et estimée. Qu'est cela, sinon déclarer que nostre intérêt particulier nous corrompt et nous empesche de juger droitement lorsqu'il y va du nostre? Certainement, entre personnes non passionnées, elle est louable; mais, entre quelques personnes que ce soit, elle est supportable.

Or si nous nous pouvons persuader de supporter la pauvreté, combien plus aisément la perte de nos dignitez et honneurs qui ne sont qu'une servitude volontaire par laquelle nous nous privons de nous-mesmes pour nous donner au public! Honneurs qui, en toutes saisons, ont apporté aux grans hommes, qui les ont dignement maniez, l'exil et la pauvreté. Repassez en vostre mémoire l'histoire de toute l'antiquité, et quand vous trouverez un magistrat qui aura eu grand crédit envers un peuple, ou auprès d'un prince, et qui se sera voulu comporter vertueusement, dites hardiment :

« Je gage que cestui-cy a esté banni, que cestui-cy a esté tué, que cestui-cy a esté empoisonné ».

A Athènes, Aristides, Thémistocle et Phocion; à Rome : infinis, desquels je laisse les noms pour n'emplir le papier, me contentant de Camille, de Scipion et Cicéron, pour l'antiquité; de Papinian, pour le temps des empereurs romains, et de Boëce sous les Goths. Mais pourquoi le prenons-nous si haut? Qui avons-nous veu de nostre siècle tenir les Seaux de France, qui n'ait esté mis en cette charge pour en estre dejeté avec contu-

mélie (1)? Celui qui auroit veu Monsieur le chancelier Olivier (2) ou Monsieur le chancelier de l'Hospital (3) partir de la Cour pour se retirer en leurs maisons, diroit sans doute incontinent que tels honneurs sont autant d'escueils à la vertu. Imaginez-vous ces braves et vénérables vieillards, esquels reluisoit toute sorte de vertus et esquels, entre une infinité de grandes parties, vous n'eussiez sceu que choisir, remplis d'érudition, consommez ès affaires, amateurs de leur patrie, et vrayment dignes de telles charges si ce siècle n'eust esté indigne d'eux. Après avoir longuement et fidèlement servy le public, on leur dresse des querelles d'Allemand et de fausses accusations pour les bannir des affaires, ou plustost, pour priver les affaires, comme un navire agité, de la conduite de si sages et experts pilotes, afin de le faire plus aisément briser. En toutes saisons, c'est ambition que de désirer les charges publiques et faiblesse de courage de les regretter ; en cette-cy, c'est fureur, en cette-cy, dis-je, où l'autorité du magistrat sert humblement, voire honteusement aux passions de ceux qui ont la force en la main : en un

(1) Contumélie, outrage, du latin *contumelia*. Néologisme reproché à Du Vair par les contemporains.

(2) François Olivier, chancelier et garde des Sceaux de France en 1545, fut privé de la seconde de ces deux charges de 1551 à 1559, la reprit à cette dernière date et la garda jusqu'à sa mort (30 mars 1560).

(3) Le célèbre chancelier Michel de l'Hospital.

temps où la liberté est capitale et la vérité criminieuse⁽¹⁾ ; en un temps où la misère publique implore votre aide et la violence des méchans vous ferme la bouche. Ce n'estoit pas un conseil que Çaton donnoit à son fils, mais c'estoit un oracle qu'il prononçoit aux hommes de nostre temps, quand il lui dissuadoit de ne se point mesler du gouvernement :

« Pour ce, disoit-il, que la licence du temps ne te peut permettre de rien faire digne du nom de Caton, ni le nom de Caton de rien faire indigne de sa générosité ».

J'accuse, quant à moi, ceux qui ont encore des charges publiques, et croy que, s'il y a rien en quoy la fortune qui nous menace nous puisse estre favorable, c'est à descharger les gens de bien de ce fardeau qui les grève il y a fort longtemps. Tant y a que quiconque voudra compter ses honneurs entre ses pertes, mesme celles qui sont à lamenter et qu'on peut mettre en avant pour estre juste cause d'une tristesse semblable à celle qui nous tourmente; je le juge pour délicat et le censure dès à présent comme indigne de la dignité qu'il craint de perdre.

« Mais, me dira-on, que respondrez-vous à la perte de nos amis, de nos parens, de nos enfans, qui nous est menacée par tels accidens que ceux que nous craignons? »

(1) Éd. de 1641 ; criminelle.

Je vous répondray que quand cela seroit arrivé et que la ruine de nostre ville les auroit accablez, nous aurions de quoy nous consoler, car la mort leur seroit très heureuse. Nous ne nous faschons pas, à mon advis, de ce qu'ils sont nés mortels et qu'il faut, partant, un jour qu'ils meurent; mais seulement de ce qu'ils meurent en ce temps-cy. Nous n'ignorons pas que, depuis qu'ils sont nés hommes, il faut qu'ils soient séparés de nous, qu'ils aillent devant ou qu'ils nous suivent. Et ce, aussi bien en la paix comme en la guerre, aussi tost par maladie que par glaive. De quelque façon que ce soit, ils ne peuvent eschapper le coup de la mort; mais, ou plus tost ou plus tard, un peu devant ou un peu après, c'est de quoy nous sommes tant en peine. En quelle saison la mort leur pourroit-elle arriver plus à propos que quand la vie est ennuyeuse? S'ils avoient à la souhaiter, ou nous pour eux, quel autre temps pourroient-ils choisir plus propre? A quelle heure le port est-il plus désirable que quand on est fort battu de la tempeste? Le vrai usage de la mort, c'est de mettre fin à nos misères. Si Dieu eust fait nostre vie plus heureuse, il l'eust faite plus longue. Il ne faut donc pas plaindre leur mort pour leur intérêt; pour le nostre, il seroit mal séant. Car c'est une espèce d'injure d'avoir regret au repos de ceux qui nous aiment, pour ce que nous en sommes incommodez.

Particulièrement pour ce qui concerne la perte de nos amis, il nous demeure toujours un remède que la

fortune, pour si rude et cruelle qu'elle soit, ne nous peut arracher. Car si nous les survivons, nous avons moyen d'en faire d'autres. Comme l'amitié est des plus grans biens de la vie, aussi est-il des plus aisez à acquérir. Dieu fait les hommes, et les hommes font les amis. A qui la vertu ne manque point, les amis ne manqueront jamais. C'est l'instrument avec lequel on les fait, et avec lequel, quand on a perdu les anciens, on en refait de nouveaux. Si Phidias eust perdu quelque'une de ses tant estimez statues, quel moyen eust-il eu de réparer cette perte? c'eust été d'en refaire une semblable. La fortune nous a-elle osté nos amis? faisons-en de nouveaux : par ce moyen nous ne les aurons pas perdus, mais multipliez. Ceux-là nous iront attendre devant, au séjour préparé pour les belles et pures âmes, et les derniers nous rendront le chemin qui nous reste plus doux par leur compagnie.

Peut-estre, me direz-vous, pourrons-nous prendre patience ès adversitez que vous nous avez cotées⁽¹⁾. Car, pour dire vrai, cela ne frappe que sur la robe et ne touche que ce qui est à l'entour de nous, les biens, les honneurs, les amis, les enfans. Mais si le mal vient plus avant, et qu'il pénètre jusques à nostre propre personne, comment ferons-nous pour ne le pas sentir, ou, le sentant, pour ne nous en pas affliger? Car vous pouvez prévoir, que si la fureur de nos séditeux citoyens se

(1) Éd. de 1641 : représentées.

tourne une fois sur nous, qui leur sommes desja suspects, qu'ils nous jetteront dans des prisons, nous mettront aux tourmens et séviront contre nous, comme ils ont fait contre tant d'autres, desquels nous n'avons esté distinguez que par nostre meilleure fortune. Ou bien, comme nous en sommes à la veille, si la ville est prise ou surprise, et passe par un sac de pillage, nous tomberons entre les mains des barbares et inhumains soldats, peut-estre mesme ⁽¹⁾ étrangers de nation, qui, après nous avoir battus et tourmentez, nous tiendront en une misérable captivité, où nous demeurerons par aventure malades et languissans, sans secours; — peut-estre adjousterà-on les tourmens aux maladies. Et, enfin, nous verrons-nous mourir en cette misère, pour le comble de laquelle nous aurons autour de nous de pauvres petits enfans, destituez de toute conduite, à la compassion desquels nous ne pourrons apporter autre chose que des soupirs. Qui sera l'esprit si affermy qui pourra supporter telles atteintes? Et qui, se trouvant en telles angoisses sans remède, ne maudisse, cent fois le jour, sa vie, ne déteste l'heure de sa nativité et ne souhaite avoir esté avorté plustost qu'enfanté?

De ce qui nous peut arriver, voilà ce qui en est le plus dur et plus fascheux, je le confesse! mais qu'il soit insupportable, je le nie et soustiens que la vertu peut

(1) Nous adoptons la leçon des éd. de 1595 et 1641. — Les autres éd. portent : « pour estre mesmes... ».

soustenir bravement cet assaut, demeurer victorieuse et conserver sous son bouclier nostre esprit sain et entier, plein de repos et de contentement. Mais si nous avons à entrer en ce combat, ne donnons point plus d'avantage a nostre ennemi qu'il en a, ne le faisons point plus grand qu'il est (1), ne le laissons point venir en troupe à nous, contraignons-le de venir un à un à la brèche.

Ce qui se présente le premier pour nous faire peur, ce sont de grandes et fascheuses maladies. Pourquoi plustost aujourd'hui que non pas il y a vingt ans? Pensons-nous que les maladies soient plus fréquentes ou plus fascheuses en la pauvreté qu'en l'abondance, en la frugalité qu'ès délices? Bon Dieu, que nous sommes aveugles! Avons-nous jamais trouvé par les villages des gouttes, des coliques, des pierres, des migraines? Quant à moi, je confesse que je n'y en vey jamais et si (2) j'y ay bien pris garde. Toutes ces sortes de maux-là, qui sont maladies aiguës et douloureuses, ne sont que dans les villes et, encore, dans les palais des grans : c'est le salaire des festins, des banquets, des jeux, des veilles, des nuicts passées entre les plaisirs et les voluptez. Tellement que les misères que nous endurons, entre autres commoditez qu'elles nous apportent, elles nous ostent la cause de ces grans maux-là, et les déracent, retranchant les fibres et rameaux des plaisirs qui les

(1) Éd. de 1641 : qu'il n'est.

(2) Si, adverbe d'affirmation équivalant à certes.

nourrissoient et entretenoient. Or, quand bien elles nous devroient arriver, où pourroient-elles estre mieux guéries que chez la pauvreté? Que pensez-vous que contiennent tous les livres de Galien et d'Hippocrates plus salutaire à toutes, ou, pour le moins, à la plupart des maladies, que la sobriété? Tous ces autres remèdes que la médecine a inventez avec tant d'art et d'industrie, ne sont que pour les délicats qui veulent guérir avec volupté et sans rien rabattre de leurs plaisirs, aimans mieux pour médecin l'artifice que la nature.

Mais encore je veux bien que les remèdes nous manquent; pour cela, le courage doit-il nous manquer? pour cela voudrons-nous [nous] laisser dompter à la douleur et sousmettre ce qui est souverain en nous à cette puissance étrangère? ce seroit une trop grande lascheté, veu le moyen que la raison et le discours nous donnent pour y résister. Ou les maladies, qui nous peuvent survenir, nous apportent une violente douleur, ou bien une douleur modérée. Si elle est modérée, elle est aisée à supporter. Nous, qui avons fait ja ⁽¹⁾ coustume d'endurer, ne nous devons pas plaindre des petits maux, et puisque nous craignons et attendons les plus grans, nous devons remercier nostre destin ⁽²⁾ de nous quitter à si bon marché, et nous rendre moins misérables que nous ne pensions. Bref, qui pourra ouïr la voix de celui qui se

(1) Éd. de 1644 : desja.

(2) L'édition de 1644 remplace « nostre destin » par « la justice de Dieu ».

plaint de peu de chose, principalement en une saison où personne (1) n'est exempt de mal? Si le mal est violent, il sera court : la nature ne permet pas que les grans maux soient durables et leur a donné cette consolation que la soudaineté en oste quasi le sentiment. Cela va comme un torrent; en un moment vous le voyez à sec et ne savez qu'il est devenu. Le mal si court ne vous donne pas loisir de vous plaindre : il est passé avant que vous l'ayez quasi reconnu. Si vous l'eschapez, il vous laisse comme un plaisir d'en estre hors; s'il vous emporte, il vous oste aussi le sentiment de la douleur. Mais quoy que ce soit, le mal ne peut jamais en estre si grand que la raison et le discours ne le doivent surmonter.

Je vous rapporterois les exemples des anciens si fréquens que rien plus, non pas d'hommes, mais de femmes mesmes qui ont soustenu de longues et douloureuses maladies avec tant de constance que la douleur leur a plustost emporté la vie que le courage. Mais où les irois-je chercher si loin pour vous qui en avez un domestique plus signalé qu'aucun de l'antiquité? Je dis celui de vostre bonne chère sœur (2) qui, en cette enragée colique de six mois, qui enfin l'a emportée, a

(1) Éd. de 1641 : aucun.

(2) G. Du Vair avait deux sœurs, Antoinette, mariée à N. Alleaume, conseiller au Parlement de Paris, et Philippe, mariée à un avocat au grand Conseil, Philippe de Vérigny. Il s'agit ici de la seconde, morte le 26 septembre 1584.

monstré un esprit si entier, un courage si invincible, que ses propos, qui ne lui ont point failly jusques à la fin, n'ont esté que consolations à ceux qui la voyoient, et louanges et actions de grâces à Dieu, de la main duquel elle recevoit, si contente, le mal et le réconfort. Or passons légèrement sur cette cicatrice, car je craindrois, au lieu de souder une nouvelle playe, r'entamer cette-là qui vous a si vivement et profondément atteint.

Quant aux tourmens que nous pouvons craindre de ceux, entre les mains desquels nous pourrions tomber, il ne faut pas douter que si nous pouvons prendre la résolution à laquelle et les raisons et les exemples que je vous ay représentés cy-dessus nous invitent, que nous n'en venions aisément à bout. Car ils ne sont pas plus difficiles à supporter que les grandes et fascheuses maladies : au contraire, il semble qu'ayans le corps et la santé entière pour y résister, que la nature nous seconde en ce combat et nous preste des forces pour nous y rendre victorieux. Il n'est pas croyable combien en cet endroit peuvent le discours et la raison, non seulement à nous rendre constans, mais mesme⁽¹⁾ à nous faire trouver douce et plaisante la douleur. Ce seroit chose immense de vous citer les exemples de ceux qui, non seulement ont courageusement attendu le tourment, mais, persuadez par la raison, l'ont esté chercher et l'ont supporté avec quelque plaisir.

(1) Éd. de 1644 : encore.

Vous sçavez comme en Lacédémone les jeunes enfans s'entrefouettoient vivement, sans que l'on aperceust en leur visage aucune marque ne ressentiment de douleur. Quoy donc! estoient-ils insensibles? Non certainement; mais en ce tendre âge-là, ils s'estoient tellement imprimez en l'esprit, que c'estoit une grande gloire que de s'accoustumer à endurer pour servir au pays, qu'ils surmontoient aisément la douleur par le courage et rioient de ce que les autres ont accoustumé de plorer. Ne sçaurions-nous faire, pour l'honneur de la vertu, ce que ceux-là faisoient pour leur pays; pour le repos de nostre esprit, ce qu'ils faisoient pour le bien de leur république?

Le page d'Alexandre se laissa brusler par un charbon sans faire frime⁽¹⁾ aucune, ne contenance de se plaindre, de peur de faire, en la présence de son maistre, quelque chose d'indécent et qui troublast la cérémonie du sacrifice. Et nous, à la présence des hommes, des anges, de la nature et de Dieu mesme, n'endurerons-nous point quelque chose qui montre que nous nous sçavons accommoder aux loix de l'univers et à la volonté du souverain?

Pompée, estant allé en ambassade pour le peuple Romain, fut surpris par le roi Gentius, qui le voulut contraindre de déceler les affaires publiques; mais, pour

(1) Frime, a ici le sens de grimace. L'édition de 1641 remplace ce mot par « démonstration ».

lui montrer qu'il n'y avoit aucun tourment au monde qui le lui peust faire dire, il mit lui-mesme son doigt au feu, et le laissa brusler jusques à ce que Gentius mesme l'en retira. Il cherchoit le tourment pour faire paroistre ce que pouvoit la fidélité ; et nous, si le tourment nous arrive, voulons-nous trahir nostre âme et oublier ce que nous devons d'honneur à ce qui est de divin en nous ? Voulons-nous, dis-je, lors abaisser nostre esprit et l'asservir à nostre corps, pour se condouloir avec lui et compatir à ses maux ?

Bien plus généreux estoit ce brave Anaxarque ⁽¹⁾ qui, demi-brisé dans les mortiers du tyran ⁽²⁾, ne voulut jamais confesser que son esprit fust touché de tourment. « Pilez, broyez tout vostre saoul, disoit-il, le sac d'Anaxarque, car, quant à lui, vous ne sçauriez le blesser ! »

De là, de là, venoit cette belle résolution, de là, comme d'une vive source, découloit cette constance qu'il avoit appris à mespriser le corps comme chose qui n'est point à nous, ni en nostre puissance : et à en user comme d'une robe empruntée pour faire paroistre pour un temps nostre esprit sur ce bas et tumultueux théâtre. Or celui-là seroit-il pas trop délicat qui crieroit et huiroit ⁽³⁾ pour ce que l'on lui auroit gasté sa robe, que

(1) Philosophe d'Abdère, disciple de Démocrite, ami d'Alexandre qu'il accompagna en Asie.

(2) Nicocréon, tyran de Chypre.

(3) Les mots « et huiroit » supprimés dans l'édition de 1641. Huir,

quelque espine la lui auroit accrochée ou quelqu'un, en passant, la lui auroit deschirée? Quelque vil fripier, qui voudroit faire son profit de telle denrée, s'en plaindroit; un prince, un grand, un riche bourgeois s'en riroit et n'en feroit compte, comparant cette perte au reste des grans biens qu'il a.

Faisons cas de nostre âme comme nous devons, soyons curieux de son honneur et de son repos, et nous ne ferons aucun cas de tout ce que nostre corps peut endurer ici-bas.

Ouy, mais le mal sera si grand que nous y perdrons la vie et verrons trancher le fil de nos ans par le fin beau mitan (1). Qui est-ce qui se peut se garantir d'appréhender ce coup, duquel la nature mesme a horreur? Car la mort, encore qu'elle vienne à son terme, si est-elle espouvantable, combien plus le sera-elle, quand elle s'avancera et nous cueillera en verd, au fort de nostre jeunesse?

Nous nous trompons : la mort n'a rien de soy d'effroyable, non plus que la naissance. La nature n'a rien d'estrange, ni de redoutable. La mort est tous les jours parmi nous et ne nous fait point de peur : nous mourons tous les jours et chaque heure de nostre vie, qui est passée, est morte pour nous. La dernière goutte qui sort de la bouteille n'est pas celle qui la vuide, mais qui

verbe actif, couvrir de huées; vieux mot qui ne se trouve déjà plus dans La Curne de Sainte-Palaye.

(1) L'édition de 1641 remplace ce mot par « milieu ».

achève de la vuidér; et le dernier moment de nostre vie n'est pas celui qui fait la mort, mais seulement qui l'achève. La principale partie de la mort consiste en ce que nous avons vescu. Plus nous désirons vivre, plus nous désirons que la mort gagne sur nous. Mais d'où nous vient ce désir? De l'opinion du vulgaire qui veut tout mesurer à l'aune et n'estime rien de précieux que ce qui est grand : ou, au contraire, les choses exquisés et excellentes sont ordinairement subtiles et déliées. C'est un trait de grand maistre, d'enclorre beaucoup en peu d'espace; et peut-on dire qu'il est quasi fatal aux hommes illustres de ne pas vivre longtemps. La grande vertu et la grande vie ne se rencontrent guères ensemble. La vie se mesure par la fin : pourveu qu'elle en soit belle, tout le reste a sa proportion. La quantité ne sert de rien pour la rendre ou plus ou moins heureuse; non plus que la grandeur ne rend pas le grand cercle plus rond que le petit : la figure y fait tout.

« Encore, direz-vous, souhaiteroit-on volontiers de mourir en paix dans son lict, entre les siens, consolé d'eux, en les consolant. Cela est misérable d'estre tué en quelque coin et demeurer sans sépulture ».

Tant de gens, qui vont à la guerre et prennent la poste pour se trouver à une bataille, ne sont pas de cet avis. Ils vont mourir tout en vie et s'ensevelir parmi leurs ennemis. Les petits enfans craignent les hommes masquez : descouvrez-leur le visage, ils n'ont plus de peur. Aussi, croyez-moi, le feu, le fer, la flamme, nous

estonnent en la façon que nous nous les imaginons; levons-leur le masque : la mort dont ils nous menacent n'est que la mesme mort dont meurent les femmes et les petits enfans.

« Mais je laisseray, me direz-vous, de petits orphelins sans conduite et sans support! »

Comme si ces enfans-là estoient plus à vous qu'à Dieu, comme si vous les aimiez davantage que lui, qui en est le premier et plus vrai père, ou comme si vous aviez plus de moyen de les conserver que lui! Non, non; ils auront le père commun de tout le monde, qui veillera sur eux et qui les conservera sous l'aile de sa faveur, comme il fait toutes ses créatures, depuis les plus grandes jusques aux plus petites.

Les maux donc ne sont jamais si grans que nostre ambitieuse opinion nous les propose : elle nous donne l'espouvante par ses artifices. Mais bien nous perd-elle et corrompt-elle tout à fait, quand elle nous veut persuader qu'en telles occasions il nous faut chémer ⁽¹⁾ et ennuyer. Vrayment quand la tristesse, qu'elle nous apporte, n'auroit rien de pire que la déformité dont elle est accompagnée, si la devrions-nous fuir à voiles et à rames. Observez-la : si tost qu'elle entre chez nous, elle nous remplit d'une honte que nous avons de nous montrer en public, voire mesme en particulier à nos amis.

(1) Éd. de 1641 : attrister. — « Chémer », diminuer, maigrir, dépérir.

Depuis que nous sommes une fois saisis de cette passion, nous ne cherchons que quelque coin pour nous accroupir (1) et fuir la veue des hommes. Nous ne voulons plus de témoins de nos actions : la veue de nos amis nous est à charge.

Qu'est-ce à dire cela, sinon qu'elle se condamne soy-mesme et reconnoit combien elle est indécente? Ne diriez-vous pas que c'est quelque femme surprise en débauche qui se cache et se musse et a honte d'estre reconnue? ou le Cherea de Térence (2) qui, s'estant habillé en eunuque pour faire une friponnerie, se trouve surpris au milieu de la rue ou en une maison estrange (3)? C'est bien habiller les hommes en eunuques, voire les chastrer du tout, que de les laisser tomber en cette tristesse-là qui leur oste tout ce qu'ils ont de masle et généreux et nous donne toutes les contenances et toutes les infirmités des femmes. Aussi les Thraces habilloient-ils en femmes les hommes qui estoient en deuil (4), fust pour leur faire honte d'eux-mesmes à eux-mesmes, ou pour leur donner occasion de cesser bien tost de si mauvaises et efféminées contenances. Mais qu'estoit-il besoin de ces habits-là pour cela? Car il me semble que leurs visages et

(1) Éd. de 1641 : mettre.

(2) Dans la comédie intitulée *l'Eunuque*.

(3) Étrangère.

(4) Qui estoient en deuil, c'est-à-dire qui se douloient, du verbe se douloir, se plaindre, se lamenter. L'édition de 1641 porte : « qui marquoient leur chagrin ».

toutes leurs actions leur estoient un suffisant advertissement qu'ils n'estoient plus hommes. C'estoit à mon advis un reproche public que les loix leur faisoient de leur pusillanimité, une semonce de revenir à eux mesmes et revestir leur courage viril.

Les loix romaines, qui ont esté plus généreuses, n'ont pas cherché des remèdes par la honte, contre ces efféminées lamentations ; car elles les ont défendues tout à fait par leurs premières et plus pures ordonnances. Elles n'ont pas pensé que la mort, ni de père, ni de mère, ni d'enfans, ni de parent, ni d'ami, deust estre cause de nous dénaturer et faire chose contraire à la virilité. Bien ont-elles permis les premières larmes qu'espreint ⁽¹⁾ une fraische et récente douleur. Ces larmes, dis-je, qui peuvent mesme tomber des yeux des philosophes et qui gardent avec l'humanité la dignité, qui peuvent choir de nos yeux sans que la vertu choye ⁽²⁾ de nostre cœur. C'estoient, je pense, de celles-là qui couloient sur les joues de la belle Panthea, quand Araspes en devint amoureux ⁽³⁾, pour l'avoir veu pleurer fort tendrement et pitoyablement à son gré la mort de son mary. Car les premières pointes de la

(1) Esprandre : exprimer en pressant (Lacurne-Saint-Palaye).

(2) Éd. de 1641 : tombe.

(3) Panthée, femme d'Abradate, roi de Susiane. Faite prisonnière durant la guerre des Assyriens contre les Perses, elle inspira une violente passion à Araspe, l'un des officiers de Cyrus, chargé de la garder.

douleur élèvent en nous des passions si vives et si naïfves, qu'elles passent aisément en l'esprit de ceux qui nous voyent et les enflamment de la mesme ardeur.

Mais cette tristesse envieillie, qui a pénétré jusques à la mouelle de nos os, fane nostre visage et flestrit nostre âme tout ensemble, de telle façon que rien n'est plus agréable en nous. Et si la nature a fait naistre quelque chose d'aimable en nostre corps, ou en nostre esprit, il se fond en cette amère passion, comme la beauté d'une perle se dissout dans le vinaigre. C'est pitié lors, que de nous voir : nous nous en allons, la teste baissée, les yeux fichez en terre, la bouche sans parole, les membres sans mouvemens ; les yeux ne nous servent que pour pleurer et direz-vous que nous ne sommes rien que des statues suantes.

Ce n'est pas sans cause que les poètes nous ont laissé par mémoire que Niobé avoit esté convertie en une image de pierre à force de pleurer. Ils n'ont pas seulement voulu par là, comme un ancien a pensé, nous représenter le silence qu'elle avoit gardé en son dueil, mais aussi nous apprendre qu'elle avoit perdu tout sentiment pour s'estre abandonnée à la tristesse. Nous la devrions donc fuir, quand ce ne seroit que pour estre si indécente et si deshonneste ; mais elle est avec cela estrangement dommageable et en cela d'autant plus dangereuse qu'elle nuit sous couleur de profiter. Elle fait semblant d'accourir pour nous secourir et, au contraire, elle nous offense : elle fait contenance de

tirer le fer de la playe et elle l'enfonce jusques au cœur ; elle nous promet la médecine et nous donne le poison. Ses coups sont d'autant plus difficiles à parer et ses entreprises à rompre, que c'est un ennemi domestique, nourry et élevé chez nous et que nous avons nous-mesmes engendré pour nostre peine. A mon advis que c'estoit d'elle de qui parloit le comique grec, quand il s'escrioit contre les hommes :

« O pauvres gens ! combien endurez-vous de maux volontaires, outre les nécessaires que la nature vous envoie ! »

Car de qui nous pouvons-nous plaindre que de nous quand, après le sentiment des maux passez, nous en retenons encore la fascherie et nous opiniastrons à les remascher et ramener continuellement en nostre mémoire, ou que, par la crainte de l'advenir, nous languissons découragez. N'est-ce pas de nous que nous vient ce mal-là, duquel nous ne devons pas nous esbahir s'il est si durable, veu qui il est comme les fleuves qui sortent de la mer et y retournent et qui, pour tirer leur source du mesme lieu où ils se deschargent, ne tarissent jamais ?

Pauvres sots ! pourquoi arroisons-nous si soigneusement cette plante dont les fruits sont si amers ? trouvons-nous quelque goust à ces plaintes, ces ennuis, ces regrets, ces soupirs dont elle enfielle nostre vie et empoisonne toutes nos actions ? Car tant qu'elle habite chez nous, que faisons-nous digne du nom d'homme ? A quelle heure pensons-nous à servir la patrie, à faire l'office d'un bon

citoyen, à nous opposer aux factions des méchants, à défendre les loix des assauts de l'ambition et de l'avarice, à secourir nos amis de l'oppression des méchants? Quelle relasche nous donne cette importune passion pour lever les yeux au ciel et, avec un esprit pur, remercier ce grand et souverain empereur qui nous a colloquez ⁽¹⁾ ici-bas et nous a fait tant de graces ⁽²⁾ et de faveurs, que, quand nous n'aurions autre chose à faire qu'à lui en rendre grâces, si n'aurions-nous pas en toute nostre vie du temps à demi?

Certainement on ne la sçauroit excuser; elle est, ou fort indiscreète, ou fort maligne : car, ou sa fin est mauvaise, ou elle erre et s'esgare de sa fin.

Si son but est d'augmenter nostre mal et que, plus elle empiète sur nous, plus elle rend nostre vie facheuse et ennuyeuse, que ne la repoussons-nous à l'abordée? que ne lui fermons-nous la porte au nez ⁽³⁾, ou, pour le moins, ne la chassons-nous par les espauls ⁽⁴⁾ si tost que nous connoissons ses desseins? Nous sommes bien traistres à nostre propre repos si, connoissans ses ennemis, si, sçachans qui sont ceux qui le ruinent, nous les recevons, nous les supportons, nous les choyons!

(1) Éd. de 1641 : logez.

(2) Les mots « de graces et », supprimés dans l'édition de 1641 : correction littéraire à cause de la répétition du mot « graces » deux lignes plus bas.

(3) L'édition de 1641 supprime les mots « au nez ».

(4) L'édition de 1641 supprime les mots « par les épauls ».

Si son but est de soulager nostre douleur, la diminuer et la destremper en nos larmes, pourquoi nous servons-nous si longtems d'une si mauvaise et si téméraire officière, qui fait tout le contraire de ce qu'elle veut? qui l'a jamais veue parvenir à ce but là? en quel esprit est-elle jamais entrée qu'elle ait consolé? Au contraire, si elle l'a trouvé tremblant, ne l'a-elle pas terracé? si cheant (1), accablé? Il n'en sort pas un d'entre ses mains, que gasté, froissé et brisé. Quand elle y a passé, il n'y demeure plus de force ni de résistance, et devient comme un lieu bas et creux, qui n'est pas seulement saly des ordures qui y croissent, mais de tous costez les esgouts s'y deschargent et l'eau pure s'y corrompt. Car l'homme saisi de tristesse s'offense de ses maux et de ceux d'autrui, des publics et des particuliers : les bonnes fortunes mesmes qui lui arrivent, lui desplaisent; tout s'aigrit en son esprit, comme les viandes font en un estomac débauché.

Mais outre tout cela, je dis que la tristesse, venant pour le sujet pour lequel elle vous arrive, est fort injuste et j'oserois quasi dire « impie ». Car qu'est-elle autre chose qu'une plainte téméraire et outrageuse contre la nature et la loi commune du monde? La première voix que prononce la nature, c'est que toutes choses qui sont sous le ciel de la lune sont périssables et que, comme elles ont eu commencement, aussi auront-elles

(1) Éd. de 1641 : tombant.

fin. Vous en voulez, comme par privilège, exempter votre ville et la rendre immortelle.

Les villes, les Estats, les royaumes sont de la mesme condition que les autres parties du monde : voire, l'estre en est plus incertain et plus infirme. Car la plupart des autres ont leur forme qui unit leurs membres avec un seul nœud si fort et si estroit que difficilement les peut-on séparer; mais les villes et les Estats sont composés d'infinies choses toutes différentes, qui ne sont alliées et assemblées que par les volontez des hommes, poussées à une communion et société par quelque céleste inclination. Et ces volontez-là estans aisées à esbranler, la ruine des villes est toujours prompte et quasi présente. Car des mouvemens de ces volontez-là viennent les guerres et les séditions qui les conduisent à leur fin; mais quand il ne leur arriveroit aucunes maladies, c'est-à-dire inconveniens de violence, dont elles périssent le plus souvent, si faudroit-il qu'elles définassent ⁽¹⁾ de ⁽²⁾ vieillesse, par la loi commune du monde, pource qu'elles ont leur jeunesse, leur virilité, leur vieillesse comme les hommes : et bien que tous leurs autres âges eussent été fermes et sains, si faudroit-il, en fin, que la vieillesse les consumast ⁽³⁾.

Or si nous avons préveu cela, pourquoi nous en

(1) Éd. de 1641 : finissent.

(2) Éd. de 1641 : par.

(3) Éd. de 1618 : consumast.

tourmentons-nous? Si nous ne l'avons point préveu, de quoy nous plaignons-nous, sinon de nostre imprudence? La condition de la nature est bien dure et bien misérable si, de toutes les choses que nous ignorons, il faut, quand elles arrivent, qu'elle en endure le reproche et les injures.

Tient-il à elle que nous ne le sçachions? nous l'a-elle celé? y a-il coin au monde où elle ne l'ait escrit? C'est un grand cas que nous sommes plus justes à l'endroit de tous les autres que de la nature, qui nous est néantmoins plus gracieuse et plus favorable que tous les autres.

Si nous tenions une maison à louage et qu'il print fantaisie au propriétaire de l'abatre pour ce qu'elle fust vieille et qu'il la fallust rebastir, ou qu'il la voulust appliquer à son usage, nous vuiderions de gré à gré et en chercherions une autre sans nous tourmenter ni quereller. Pourquoi? c'est la loi commune qui lui permet d'user ainsi de ce qui est sien. Sçavez-vous qui sont ceux qui se chagrinent quand il faut déloger, qui se plaignent et se tourmentent? ce sont les enfans de ceux qui ont des baux à longues années. Car pour ce qu'ils en ont toujours veu jouir leurs pères et qu'ils ne se sont jamais mis en peine de regarder les titres de leur maison, ils ont fait estat que le fonds leur en appartenoit et se sont nourris en cette opinion : ils ont passé leur jeunesse sans apprendre mestier, sans s'accoustumer au travail; comme ils sont devenus grans,

le bail est expiré, il se faut pourvoir ailleurs; ce coup non prévu les estonne : ils pleurent, ils se lamentent et, au lieu de remercier le propriétaire de ce qu'il les a longtemps laissé jouir à si grand marché, ils mesdisent de lui. Mais nous sommes encore bien plus imprudens et plus injustes envers la nature, que ceux-là ne sont envers leurs seigneurs. Car ceux-là ⁽¹⁾ ont peut-estre leur bail à titre onéreux, ils ont possible financé au commencement pour y entrer : nous ne sommes ici que précairement, tout ce que nous avons, nous le tenons en bienfait et à temps. A ceux-là encore, on a attendu à les advertir jusques à ce que le bail fust expiré : à nous, la nature dénonce tous les jours la condition sous laquelle nous sommes ici.

Je vous prie, dites-moi, quand nous venons au monde, y entrons-nous ou si nous y sommes introduits? y venons-nous pour y commander ou pour y servir? pour y donner la loi ou pour la recevoir? Je croy que, sans mot dire, vous me respondes que nous y venons pour obéir et suivre ce que nous y trouvons desja établi. Il faut que nous nous accommodions aux saisons, aux nuicts, à la température des régions, bref, à tout ce qui arrive au gouvernement du monde. Or cette loi-là est douce, bénigne, gracieuse : tout y est, si nous le sçavons bien considérer, en nostre faveur. Et néantmoins, s'il s'y trouvoit quelque chose de dur, le vrai moyen

(1) Éd. de 1641 : ils.

d'adoucir la servitude nécessaire, c'est d'obéir volontairement.

Ne devons-nous pas estimer que, quand nous entrons au monde, nous contractons avec la nature, et nous obligeons de garder les loix qu'elle a données et publiées, depuis tant de siècles, aux villes, aux républiques, aux royaumes? Comme elle est sage, providente et désireuse de conserver la beauté de son ouvrage, elle a donné à chaque chose la plus longue durée qu'elle a peu : mais le vice et imperfection de la matière dont les choses sont créées, a fait premièrement que, des terrestres, il n'y en peut avoir aucune immortelle, et que, des mortelles mesmes, beaucoup ne durent pas tant que leur nature désire, le vice de la matière prévenant la grâce de la nature. Le remède qu'elle a cherché à cet inconvénient, c'est une durée par succession qu'elle a donnée aux choses, faisant qu'en perdant une forme, elles en reçoivent une autre, et que rien ne dépérit du tout, mais seulement se transmue : la terre demeurant comme de l'argile entre ses mains, toujours molle; laquelle elle repétrit et remouille (1) diversement, lui donnant une nouvelle face, par une fraische figure couvrant la vieille : et par ce moyen imitant çà bas l'immortalité qu'elle n'y a peu entièrement apporter. De là vient que les villes, les royaumes, les empires se changent ainsi et naissent de la ruine les uns des

(1) Éd. de 1618 : remouille.

autres : le jeu changeant toujours, et ne demeurant rien ferme ne stable que le théâtre. Qu'y a-il plus équitable, puisqu'elle est mère commune de tous les hommes, qu'elle ait voulu gratifier toutes les parties de la terre par un tour de grandeur et magnificence qu'elle fait passer de lieu en lieu?

Ce tour enfin est venu jusques à nous et avons veu en nos jours nostre pays si comblé de biens, de richesses, de gloire, de délices, qu'il ne se pouvoit dire plus. Nous sommes maintenant sur le retour, nostre fortune est sortie de chez nous comme d'une maison crevacée de tous costez, nous sommes demeurez attendans la cheute : les uns crient, les autres regardent, les autres s'enfuyent. Qu'y a-il tant à s'estonner? Un vieil homme meurt, une vieille maison tombe, que faut-il tant crier? Qu'y a-il en cela que ce que vous voyez tous les jours et par tout? Les fruits fleurissent, se nouent, se nourrissent, se meurissent, se pourrissent; les herbes poident, s'estendent, se fanent; les arbres croissent, s'entretiennent, se seichent; les animaux naissent, vivent, meurent; le temps mesme, qui enveloppe tout le monde, est enveloppé par sa ruine et se perd en se coulant : il roule doucement les saisons les unes sur les autres et toutes celles qui se passent se perdent. De toutes ces choses muables, que voulez-vous faire de constant? de toutes ces choses mortelles, que voulez-vous faire d'immortel? Me voulez-vous bien estonner, faites-moi voir quelque chose de permanent ici-bas.

Mais je vous fais tort de vous entretenir de raisons si grossières, vous autres dont le laborieux estude est comme le miroir de la nature, et qui vous pouvez représenter en un instant, et tirer du thrésor de vostre mémoire la face du monde telle qu'elle a esté depuis sa création. Repassez, je vous prie, par dessus, et considérez que sont devenues toutes ces grandes et admirables villes, basties avec tant d'années, embellies avec tant de travaux, enrichies avec tant de sueurs. Elles ont eu chacune plusieurs siècles entiers qui n'ont esté employez qu'à despouiller le reste du monde pour les revestir et parer.

L'Asie vous représente Troye la grande, la superbe Babylone, la magnifique Hierusalem; l'Afrique vous montre les Thèbes aux cent portes, la puissante Carthage, l'opulente Alexandrie; l'Europe vous produit les doctes Athènes, la triomphante Constantinople, et Rome, le miracle, et de toutes les villes et de tout le monde.

Pourquoi direz-vous que toutes ces belles citez-là aient jamais esté si florissantes, sinon pour estre ruinées? et pourquoi mesme ruinées tant de fois, sinon pour ce que leur destin sembloit résister à la nature et vouloit fléchir la mortalité des choses humaines? Combien de fois chacune d'elles a-elle veu ses ennemis renverser ses murs, saccager ses maisons, tuer ses citoyens et brusler ses temples? La nécessité de périr leur a esté si grande que quand elles n'ont point trouvé

d'ennemis étrangers pour travailler à leur ruine, elles ont armé leurs propres habitans les uns contre les autres, pour exécuter ce qui estoit ordonné de leur fin.

Il n'y a remède, la loi y est : il en faut passer par là. Quand nous voyons ou oyons la ruine des autres : voilà un préjugé pour nous lors que nostre terme sera escheu. Ce qui arrive à un, peut arriver à un chacun : le coup du premier menace celui qui le suit. Scipion, celui qui ruina Carthage, voyant le feu dedans, qui dévoroit tant et tant de richesses et de superbes édifices, qui consommoit la plus puissante ville de l'Afrique, touché de compassion de la fragilité des choses humaines, se prit à pleurer le mal qu'il faisoit et prononça deux vers d'Homère qui signifioient :

Un jour fatal viendra que la puissante Troye
Priam et ses sujets seront tous mis en proye (1)

en entendant de la ville de Rome ce que le poète avoit dit de Troye. Mais il se trompa fort à deviner. Car combien de jours, et non pas un seulement, a-elle esté mise en proye? combien de fois saccagée? combien de fois ruinée? combien de fois bruslée? et néanmoins elle s'est relevée du milieu de ses cendres et, obstinée contre son malheur, semble avoir lassé sa mauvaise fortune de travailler davantage à sa ruine. Toutefois la loi com-

(1) Ἐσσειται ἡμαρ ὅτ' ἂν ποτ' ὀλώλη Ἰλιος ἱσθή,
καὶ Πρίαμος καὶ λαός ἐϋμμελίω Πριάμοιο.

Iliade, ch. VI, vers 448-49.

mune nous apprend qu'il faut qu'elle passe encore comme les autres, et quand elle échapperait quelques siècles, elle n'échapperait pas au moins la fin des siècles et l'embrassement de l'univers.

Platon s'estoit bien alambiqué le cerveau pour trouver des moyens de fonder tellement sa république, qu'elle fust permanente et perdurable. Et néanmoins, après que l'on lui a passé pour vérité tous ses songes, et que l'on l'a interrogé si, au bout de là, cette belle république pourroit estre rendue immortelle, — il a ingenuement confessé que non : lui, dis-je, qui affirmoit le monde estre immortel. Mais, désirant gratifier son ouvrage et flatter ses pensées, il introduit les Muses, qui viennent discourir de la durée des Estats et proposent certaines proportions de nombres, gardant lesquelles ils se pourroient conserver longuement florissans; et confessent toutefois rondement que, comme tous Estats ont leur naissance et commencement, aussi faut-il qu'ils ayent leur fin. C'est la loi commune de la nature, sous laquelle il faut fléchir et suivre volontairement, de peur qu'elle ne nous entraîne violemment : l'obéissance en est douce, la violence pleine de peine et de honte.

Cependant j'entends bien ce que vous me voulez dire, c'est qu'il vous semble que nous hastons nous mesmes nostre ruine ⁽¹⁾ et que nous avançons de nos mains la

(1) L'édition de 1641 ajoute ici : et nos destinées.

fin de ce pauvre royaume, sans attendre que la vieillesse l'emporte et que, doucement et sans se débattre, il passe comme de la vie à la mort. Vous vous trompez : ces animaux-là (1) ne meurent point autrement, ils n'ont jamais la fin douce.

Car comme ceux qui meurent de maladies, dont le siège est ès nerfs ou au cerveau, ont de grandes convulsions avant que d'expirer : aussi ont les républiques qui périssent ordinairement de ce que leurs loix, qui sont comme leurs nerfs, sont offensées et violées. Or s'il est ainsi, comme l'on dit ordinairement, que les coups préveus n'apportent pas tant d'estonnement, nous avons, ce me semble, grande occasion de porter plus patiemment et avec plus de résolution la cheute de nostre Estat, veu le long temps qu'il y a qu'il bransle et les grans indices et marques apparentes que nous avons eu pieça de sa ruine.

Premièrement, il est fort vieil et si vieil que jamais il ne s'en est veu qui ait duré si grand âge. Vieillir c'est s'accoustumer à mourir. On demande ordinairement de ceux qui sont extrêmement vieux, s'ils vivent encore : il y a plus à s'estonner de leur vie que de leur mort. Quand ils sont morts, on dit :

« A la fin, il s'en est allé ! »

Comme si on vouloit dire : il a plus duré qu'on n'eust pensé.

(1) L'édition de 1641 remplace « ces animaux-là » par « les Estats ».

Outre son âge, il a eu depuis deux cens ans de grandes et fascheuses maladies. Les querelles d'Orléans et de Bourgogne l'ont mené jusques sur le bord de la fosse. Estant revenu de cette grande cheute, et ayant repris son en-bon-point, il a vescu fort dissolument sous François et Henry second : en cette vie desbordée et dissolue a amassé beaucoup de mauvaises humeurs et encore plus de mauvaises mœurs. Sous la jeunesse de nos derniers rois, il est vrayment revenu en enfance et a entièrement changé de complexion. Car depuis que les mœurs des étrangers ont commencé à nous plaire, les nostres se sont tellement perverties et corrompues, que nous pouvons dire, long temps y a, que nous ne sommes plus François.

Il n'y a partie en cet Estat, que l'on n'ait, non seulement gastée, mais mesme diffamée d'excez.

Car, pour le regard de nostre noblesse, qui est la principale colonne de ce royaume, celle qui l'a élevé en la grandeur où nous l'avons veu et toujours soustenu, et à laquelle est vrayment due la gloire que le nom François a parmi les nations lointaines, l'on n'a obmis aucun artifice pour la dénaturer et décourager ; noyer dans le luxe, la volupté et l'avarice, cette ancienne générosité qu'elle avoit héréditaire de ses pères et lui faire perdre l'amour et charité qu'elle devoit avoir à la grandeur et conservation de l'Estat.

Quant à l'Église, qui devoit estre la mère de la piété, l'exemplaire des bonnes mœurs, le lien de tous les autres

ordres, l'on l'a déshonorée et diffamée tant qu'on a peu, rendant les plus grandes charges et prélatures la récompense des plus viles, voire des plus sales ministères de la Cour. Tellement que l'impiété et l'ignorance se sont en beaucoup d'endroits assises au thrône de la sainteté et vérité, et rendu l'ordre odieux par le vice de ceux qui y estoient préposez.

La justice, — qui estoit celle seule qui pouvoit encore aucunement retenir les autres parties en office, si elle eust esté saine et entière comme elle devoit — a eu toute la face changée. Sa principale autorité a esté retirée par devers le souverain pour estre, non pas administrée, mais pervertie par courtisans au gré de ceux qui avoient la faveur (1).

Et, pour couronner tant de désordres et combler tout à fait nostre malheur, sont survenues les querelles de la Religion sur le sujet desquelles se sont dressez partis et factions par quiconque a voulu, qui ont esté aisément entretenus par la facilité et légèreté de nostre peuple et

(1) Du Vair fait ici allusion à la réorganisation du Conseil du roi sous les derniers Valois. Il avait été ouvert aux prélats, aux grands seigneurs, aux favoris. Le Conseil des Affaires avait été séparé du Conseil privé et du grand Conseil. Le nombre des évocations, enlevant des sentences à la justice réglée, s'était quand et quand accru à l'excès. Le Parlement de Toulouse se plaint de ce que, en quelques années (1549-1554), seize cas nouveaux d'évocation étaient venus augmenter le nombre de cas, déjà si nombreux, qui dépouillaient les tribunaux des Parlements au profit de la Cour du roi. Voy. Noël Valois, *Le Conseil du roi* (1888, in-4^o), introduction.

par les artifices de nos voisins qui cherchoient à se mettre à couvert dessous nos ruines. De ces estincelles s'est allumé ce feu qui nous a quasi dévorez, auquel chacun est accouru, non pas pour l'esteindre, mais pour en emporter sa pièce, comme d'un commun embrasement.

Se faudra-il estonner si un vieil Estat meurt de telles maladies? Bien plustost se faudroit-il esbahir s'il en pouvoit relever.

Adjoustez à cela les anciennes prédictions, qui avoient esté faites longtemps y a, de sa désolation : qui se sont trouvées si véritables, à nostre grand malheur, qu'elles en ont acquis gloire à l'art et foy à gens que l'on avoit toujours tenus pour pipeurs. Ce qui nous monstre bien que les révolutions des grans Estats sont ordonnées d'en haut et signifiées mesme auparavant qu'elles adviennent.

Je dis donc que quand ce que vous craignez arriveroit, ce seroit chose ordinaire, naturelle et préveue, et que, parlant, il la faudroit supporter patiemment, comme nous faisons les vicissitudes des saisons, altérations des élémens et autres changemens que nous voyons tous les jours en toutes les parties du monde. Et ne dis pas pourtant que ce soit chose qui doive asseurement arriver et ne désespère point encore du salut de ma pauvre France, ni de mon pauvre Paris : ains me promets que si la fin et la ruine en est inévitable, Dieu différera quelque autre saison l'exécution de ce qui en

peut estre ordonné. Car, encore que les signes de cette maladie, non seulement contagieuse mais aussi pestilente, qui a saisi cet Estat, soient pour la plupart mortels : si semble-il maintenant que la nature commence à s'aider et que les parties nobles monstrent encore de la force et vigueur pour supporter les remèdes.

Les peuples, qui se sont laissez esbranler à ce ruineux mouvement par les vents de la crainte et de l'espérance, crainte de perdre leur religion et espérance de quelque soulagement, voyent clairement que, par leurs forcenez conseils, ils ont attiré le mal qu'ils fuyoient et esloigné le bien qu'ils espéroient. Laissons meurir l'humeur et vous verrez que la nature opérera de soy-mesme et produira de salutaires effets.

Puis après les chefs des peuples commencent à perdre l'espérance qui les animoit à ce dessein. Ce rayon de faveur populaire, qui les a esveillez, est passé comme un éclair; et la fortune leur a monsté qu'elle ne les favorisoit point tant pour leur bien que pour nostre peine. Ils voyent davantage, et le voyent évidemment, que les étrangers, desquels ils ont pensé estayer leur grandeur, ne désirent rien tant que leur ruine et n'empruntent leurs bras que pour les user à faire leur besongne : n'ayans delibéré de leur faire autre grâce, que celle que le Cyclope d'Homère promettoit à Ulysse, qui est de le manger le dernier. Estimons-nous qu'ils soient inconsiderz à leur propre bien, si dénaturez à leur propre pays, si ingrats aux peuples qui les ont tant

aimez que, voyans les choses en cet estat, ils ne choisissent plustost d'obliger la France en lui rendant la paix et le repos, et retenans les grades d'honneur, grans et signalez, comme ils les peuvent avoir, que rendre leur nom et leur mémoire odieuse à jamais en se précipitant en l'honteuse servitude d'un ambitieux Espagnol (1), pour y faire trébucher avec soy ceux qui ont déposé en leur foy leur salut et leur vie? Non, je ne croiray jamais qu'ils vueillent flestrir leur renommée d'un acte si indigne, et pour ce veux-je espérer qu'ils s'accommoderont aux vœux des peuples, qui les invitent au repos.

Que s'ils le font, que ne devons-nous espérer? Et quand ils ne le feront, de quoy devons-nous désesperer? puisque Dieu a fait naistre en nos jours, et sur le temps de ce fatal mouvement, un prince pour succéder à cette couronne, seul capable au monde pour relever, ou par la paix, ou par la guerre, le faix de cet Estat penchant. Pour la paix, il a le nom de cette grande et royale famille de saint Louys, qui rappelle à son obéissance tous les sujets de ce royaume, qui ne peuvent espérer d'estre gouvernez par plus heureux auspices que de la race de ce grand roi qui a élevé jusques au ciel nostre sceptre François, et s'est élevé soy-mesme là haut

(1) Le roi d'Espagne Philippe II, représenté en France par son ambassadeur, le duc de Feria, voulait faire abroger par les États généraux la loi Salique et proclamer les droits au trône de France de sa fille, l'infante Isabelle, qu'il destinait en mariage à l'archiduc Ernest d'Autriche, frère de l'empereur Rodolphe II.

par sa piété, pour estre comme le garde et saint tutélaire de cet Estat. Il a une bonté et clémence naturelle si grande, qu'elle passe jusques à l'excez : et le feroit soupçonner de nonchalance, si sa vaillance et générosité, qui reluisent en toutes les parties de sa vie, n'effaçoient ce soupçon. Car bien que sa fortune, plus traversée que de prince de son temps, l'ait fait naistre entre les armes civiles et parmi les injures, on ne sçauroit remarquer un seul exemple de vengeance, non pas qu'il ait faite, mais seulement recherchée : estimant se venger assez de ses ennemis en les méprisant et leur ostant le moyen de mal faire : de sorte qu'il a rendu douteux si c'est plus d'heur à lui de vaincre ses ennemis qu'à eux d'estre vaincus par lui. Que si avec cela Dieu, qui tient les cœurs des rois en sa main, dispose le sien à ce qui est encore nécessaire à la parfaite union de ses sujets et, pour ce faire, le réduise à la créance de l'Église catholique et religion des rois ses prédécesseurs (1), qui est-ce qui pourra empescher nostre heur et nostre repos?

Or avons-nous toute occasion d'espérer ce bien-là, à ce que l'on rapporte du naturel de ce prince, qui est fort capable de raison et persuasible à ce qu'on lui fait connoistre se devoir faire. Nous sçavons ce qu'il en a promis à toute sa noblesse : il a toujours esté recommandé pour estre prince de foy et qui ne manque jamais

(1) Passage manifestement antérieur au 25 juillet 1593, date de l'abjuration de Henri IV.

à sa parole. Je m'asseure que nous aurons en fin de lui, pour ce regard, ce que nous en devons désirer et qu'il fera par ce moyen tomber les armes des mains de ceux qui disent ne les avoir prises que pour ce sujet. Si toutefois l'obstination de ceux qui cherchent leur grandeur dans les ruines publiques le contraint d'essayer, par le tranchant de l'espée, ce que le tranchant de la raison devrait faire : quel autre pouvoit succéder à cet Estat plus capable de restablir le royaume et couvrir de l'ombre de son pavois cette pauvre couronne assaillie de tous costez?

Dieu lui a donné un cœur plein de vaillance, un courage invincible aux adversitez : et, de peur que ce courage se relaschast par le repos, il l'a exercé dès son enfance jusques à présent par des labeurs et dangers continuels, avec tel heur neantmoins, que tant de hasardeuses secousses ne lui ont esté qu'une escole de vertu et une moisson de gloire. Et semble certainement, à voir le progrez de sa fortune, qu'elle lui ait excité exprez cette guerre : et y ait appelé tant de sortes de nations, pour y voir le spectacle d'une extrême valeur et d'un extrême bonheur.

Non, non; croyez que vous n'avez onques remarqué en la suite des temps et cours des siècles, que les Estats soient renversez lorsque Dieu a envoyé de tels princes pour les commander : bien ont-ils esté rudement secouez et esbranlez, mais puis après rafferinis par la vigueur de tels chefs. De sorte que je présume que l'altération et le

mouvement que nous sentons, n'est point de l'extirpation de l'Etat, mais seulement une incision qui se fait avec un douloureux et rude ferrement, pour, au lieu d'une branche que Dieu a retranchée, anter la plus prochaine sur la tige royale. Et pour ce, esperé-je que Dieu trouvera, lorsque nous l'attendrons le moins, quelque moyen propre de nous sauver tous : et principalement cette tant belle et auguste ville, en laquelle il y a encore bon nombre d'hommes qui l'invoquent en pureté de cœur.

Si toutefois, il advenoit autrement, si faudroit-il prendre patience; car ces grans accidens-là, arrivans par la providence éternelle, il n'est non plus loisible que possible de s'y opposer : et dis bien davantage qu'il n'est ni juste, ni utile de s'en fascher, estant très certain que tout ce qui est ordonné de cette main souveraine, tend à nostre bien et à sa gloire.

Mais pour ce que l'heure de souper est sonnée (1) et que ce discours peut estre mieux poursuivy par ceux qui m'escoutent que par moi, je le leur laisseray sans l'entamer, estant raisonnable que, puisque nostre misère est commune, ils contribuent quelque chose à nostre commune consolation ».

Là finit Musée [Monantheuil] et nous nous levasmes avec l'esprit plus tranquille que nous ne nous estions assis.

(1) Éd. de 1641 : venue.

« Ce n'est pas tout, dis-je lors, ô Musée, puisque vous vous deschargez de continuer le discours que vous avez commencé, il faut que vous choisissiez quelqu'un qui le face ».

Lui, baisant un bouquet fané qu'il tenoit en sa main, le présenta à Orphée [Houllier] :

« Je vous le baille, lui dit-il, pour demain.

— J'accepte, répondit Orphée [Houllier] le bouquet, mais non pas la charge de me présenter, comme dit le proverbe Romain, au théâtre après Roscius ».

Et là-dessus nous nous séparâmes, ayans promis de nous retrouver là, à la mesme heure, le lendemain.

LIVRE II

Le lendemain, incontinent après disner, il se donna une alarme à la ville : pour ce que nous estions ⁽¹⁾ tous quatre d'un mesme quartier, nous nous trouvasmes ensemble au corps de garde⁽²⁾ ; là nous nous entre-regardions avec mesmes pensées, parlans des yeux et du visage, et disans en nous-mesmes :

« Quelle pitié qu'il faut que nous nous trouvions ici armez contre nostre propre bien et pour empescher, par manière de dire, nostre bonne fortune d'entrer chez nous ! Car quel est l'homme de bien qui ne doive désirer, voire par le pillage de toute la ville, plustost sortir de cette extrême misère et en délivrer le royaume, que d'immoler ainsi nos vies à la rage et méchanceté

(1) Éd. de 1641 : et pour ce nous estions....

(2) V. ce que dit Du Vair, en ses « Anecdotes » éd. Lalanne, à la suite des *Mémoires de Marg. de Valois* (Bibl. elzév., 1858, in-16, p. 241-242), que, par faveur, il n'était appelé que rarement au corps de garde et qu'il y jouait à prime.

d'un petit nombre de séditeux qui assouvissent leur cruauté et avarice de nostre langueur et pauvreté? Quelle fatale lascheté que tout ce peuple, ou au moins la plupart que nous voyons ici armé, connoisse son mal et en désire le remède et le puisse avoir s'il vouloit, n'aye néanmoins le courage de se plaindre et supporter (1) ceux qui lui monstrent le chemin de salut? Tant ce venin de sédition a désuni les volontez et la crainte que les mauvais ont imprimée aux cœurs des simples, leur a gelé le sang et assoupi les esprits! »

Or, nous estans accostez :

« Eh bien, dis-je, Orphée [Houllier] nostre assignation est bien changée, à ce que je voy : nous sommes taillez de n'avoir pas cette après-disnée si douce que celle d'hier. Si ne vous sera-ce pas excuse de ce que vous nous devez : au contraire la debte croistra par la demeure, car comme vous voyez que nos maux croissent, aussi faut-il que vous augmentiez vos raisons.

— J'ay bien peur, dit-il, que cette journée ne nous escarte et nous prive peut-estre pour jamais d'une si douce et agréable compagnie. Je vous assure que si la mort m'eust pris partant hier d'avec vous, elle m'eust trouvé fort content et eust clos ma vie fort à propos, à mon gré. Car je confesse que le discours de Musée [Monantheuil] adoucit tellement ma tristesse et calma en sorte mon esprit par le poids de ses raisons et par le

(1) Dans le sens de « soutenir ».

miel de ses paroles, que je désirerois d'estre tous les jours ennuyé si j'estois assuré d'estre tous les jours ainsi consolé. Le mal est heureux quand il se guérit avec plaisir. O que j'eusse souhaité qu'il eust poursuivy le propos qu'il avoit entamé, voire à la charge de perdre le souper, voire à la charge de ne souper de l'année! Ces discours-là ne sont que tout nectar et ambrosie : c'est une viande qui est aujourd'hui plus nécessaire à l'esprit, que le pain et le vin ne sont au corps : c'est nourriture et médecine tout ensemble. Je vous jure qu'en l'oyant il me sembloit que cette belle Hélène d'Homère, avec la mesme main dont elle déroba le cœur des Grecs et des Troyens, me versoit en la bouche ce doux et gracieux Nepenthes⁽¹⁾ qui endormoit la douleur des affligez et leur remettoit le courage.

— Il a, dis-je, mis les gages en bonne main ; j'espère que ce qu'il a bien commencé, vous l'achèverez très bien ».

Là-dessus on nous vint dire que la rumeur estoit passée et que nous nous pouvions retirer. Lors, je les pris tous trois par le manteau :

« Il faut venir, dis-je, où vous promistes hier. A nous autres, qui sommes armez, il est permis de nous faire droit à nous-mesmes. Si la loi Romaine permet de

(1) Odyssée, ch. IV, vers 219-221. On ignore ce qu'était ce narcotique. Pline prétendait que ce n'était autre que le vin. Nom donné aujourd'hui à des plantes qui croissent dans l'Inde et dans l'île de Madagascar.

traîner en jugement celui qui n'y veut pas aller, combien plustost le droit des armes?

— Nous n'y allons pas, dit Linus [Le Fèvre], nous y courons! »

Après que nous fusmes entrez et désarmez et que nous eusmes fait un tour de jardin pour reprendre un peu nos esprits :

« Je vous prie, leur dis-je, reprenons nos places et faisons provision de repos; car, à mon advis, nous aurons prou ⁽¹⁾ de loisir d'estre debout. Et puisque c'est à vous, seigneur Orphée [Houllier], à continuer le discours, ne vous faites point prier et n'usez point d'excuses; car, en un mot, nous ne les recevrons pas ».

Après quelques semblables semonces, Orphée [Houllier] commença ainsi :

« C'est de vérité la plus grande et plus certaine consolation que puissent prendre et recevoir les hommes ès calamitez publiques ou particulières, que de se persuader que tout ce qui leur arrive est ordonné par cette puissance éternelle, distribué par cette sagesse infinie qui gouverne le monde avec la mesme bonté et justice qu'elle l'a créé. Car quand cette opinion a une fois pris racine en l'esprit des hommes, je ne sçay pas quels vents pourroient jamais esbranler leur constance, veu que nous devons croire qu'il ne sort rien de cette benigne et gracieuse main qui ne tende à nostre bien.

(1) Éd. de 1641 : assez.

Mais combien ⁽¹⁾ que cette Providence — que l'on peut définir le soin perpétuel que Dieu a au gouvernement de tout ce qu'il a créé — esclaire journallement en toutes les parties du monde et qu'elle paroisse en effets admirables : si est-ce que la plupart des hommes lui ferment malicieusement les yeux ou la regardent de travers, et prennent peine à se tromper soy-mesme, afin de n'estre point obligez à cette sage maistresse qui préside à la naissance et conservation de tout ce qui se voit en l'univers. A la vérité peu s'en est-il trouvé qui ayent osé passer si avant en impiété, que de la nier du tout ! et, s'il s'en est trouvé quelques-uns, je ne veux point sçavoir leur nom, et veux présupposer qu'ils n'ayent point esté, puisqu'ils en sont si indignes.

Bien y en a-il grand nombre, desquels j'ay souvent ouï et toujours rejeté les opinions qui, advouans la puissance et sagesse divine en la première création du monde, lui en ont osté le gouvernement, après qu'il a esté créé : les uns l'attribuans à cet ordre qu'ils appellent Nature, les autres à une nécessité fatale, les autres au hasard et à la fortune. En quoy ils semblent avoir plustost changé le nom, que la puissance de la Providence. Car en expliquant leur opinion, ils monstrent bien qu'en tous les événemens de ce monde, ils reconnoissent quelque chose de grand et divin, dont ils ne sçavent pas la nature : et néantmoins, par je ne sçay

(1) Éd. de 1644 : mais encore....

quelle jalousie et présomption, ils veulent que ce peu qu'ils en savent passe pour une pleine et entière science, et la partie pour le tout : aimans mieux méconnoître la Providence que reconnoître leur ignorance.

Il est, à mon avis, arrivé à ces gens-là ce qui adviendroit à trois diverses personnes qui, venans par trois divers chemins, verroient de loin une grande pyramide de marbre telle que vous pourriez imaginer celle des rois d'Égypte, gravée de trois costez de plusieurs caractères et lettres hiéroglyphiques. Chacun d'eux remarqueroit du commencement la face qui seroit de son costé et, s'il n'approchoit plus près, il jugeroit qu'il n'y auroit que celle-là, et s'en retourneroit en opinion d'avoir tout veu : et ainsi rapporteroient tous divers avis d'une mesme chose et assureroient qu'elle est telle qu'estoit le costé d'où chacun d'eux l'auroit veue. Mais s'ils en approchoient de plus près et qu'ils vinsent à tourner à l'entour, lors chacun d'eux verroit toutes les trois faces, connoistroit que toutes trois elles ne font qu'un corps, seroient bien informez de l'estat de la chose et en demeureroient entre eux d'accord.

Quand ces gens-cy sont venus à contempler cette puissance souveraine qui conduit et gouverne l'univers et qu'ils l'ont considérée en ses effets, chacun d'eux s'est contenté de la regarder de loin et en concevoir ce que la première veue lui en a représenté. Celui qui avoit aperçu un ordre et suite de causes réglées, qui se poussent en estre l'une l'autre, l'a appelée Nature et a

cru que cette Nature faisoit tout. Celui qui avoit veu arriver plusieurs choses qui avoient esté et préveues et prédites, que l'on n'avoit toutefois peu éviter, a appelé la puissance qui les produisoit Destin et fatale nécessité : et a jugé que tout dépendoit de là. L'autre, qui avoit veu une infinité d'événemens dont on ne lui pouvoit rendre raison, et qui sembloient arriver sans cause, a nommé la puissance, dont tels événemens procédoient Fortune et a estimé que toutes choses se manioient de cette façon.

Que si chacun d'eux eust pris la peine d'approcher de plus près de la vérité et rapporter en commun ce qu'il avoit veu en particulier, peut-estre eussent-ils conneu au vrai quelle estoit la figure de cette première et souveraine puissance, de laquelle dérivent toutes les causes et tous les événemens du monde, et compris qu'en cette Nature, en ce Destin, en cette Fortune tous assemblez, reluit, au travers de l'ignorance humaine, cette sage et excellente Providence divine, connue toutefois plus selon la proportion de nostre faible entendement que selon son incompréhensible grandeur et majesté.

Car je ne doute point, qu'en la création de l'univers, Dieu n'ait estably une règle et une loi certaine, selon laquelle toutes choses doivent estre produites, disposées et conservées, laquelle qui voudra appeler Nature, je n'ay que dire pour l'empescher, pourveu qu'il n'en face point une essence à part, hors de Dieu, à laquelle il pense qu'il ait commis le gouvernement des choses créées,

pour se mettre en repos. Au contraire, cette Nature ne peut estre autre chose que cette première puissance et vertu qui, dès le commencement, sans sortir de lui, s'est imprimée en la matière et lui a donné ce mouvement réglé par lequel les choses se conservent en leur estre et, outre, produisent leurs effets. Laquelle puissance est par lui, de jour en jour, et d'heure en heure, de moment en moment, inspirée au monde, lequel est recréé et réformé en le conservant : et le refait tous les jours par parties, tel qu'elle l'a fait au commencement. Tellement qu'il semble que Dieu ne l'ait basty que comme son officine et boutique pour y ouvrier perpétuellement et y tenir toujours en action cette sienne bonté infinie qui ne peut durer sans se communiquer.

Bien est-il vrai que, comme un grand architecte, il a beaucoup d'ouvriers sous soy qu'il employe à ce grand maniemment, non tant par nécessité qu'il en ait, que pour la décoration de ce superbe atelier, parade de sa splendeur et magnificence, pour faire participer ses créatures à une de ses plus augustes et souveraines puissances, et les faire produire et quasi créer quelque chose, aussi bien que lui. Et pour ce, par une admirable sagesse, il a laissé une partie des choses basses et terrestres aucunement imparfaites, comme pour servir à l'homme de matière et de sujet à plusieurs beaux ouvrages : et lui a, quant et quant, donné l'art de les pouvoir adapter et accommoder. Il lui a donné les pierres et ne lui a pas donné les bastimens, mais bien

l'art de les faire ; il lui a donné les mines et ne lui a pas donné la monnaie, mais bien l'art de la faire ; il lui a donné le bled et il ne lui a pas donné le pain, mais bien l'art de le faire ; il lui a donné les laines et ne lui a pas donné les draps, mais bien l'art de les faire. Bref, il semble qu'après avoir créé l'homme à son image, qu'il ait partagé avec lui l'honneur de la création des choses, voire mesme de la création de l'homme, ayant voulu qu'il coopérast à la génération de sa postérité, et que comme lui, souverain et premier créateur, avoit fait l'âme à son image, ainsi l'homme, comme associé à sa gloire, fist en la génération un autre corps semblable au sien. Et combien mesme que Dieu se soit réservé la création de l'âme humaine comme d'un grand chef d'œuvre qui ne peut estre élaboré que de sa propre main ; si est-ce qu'en cela il a aussi appelé l'homme comme à son aide, lui en ayant réservé l'institution, la discipline et polissure, pour se pouvoir comme vanter d'avoir contribué quelque chose à sa propre perfection.

Mais il ne faut dire ni penser pour cela que l'authorité, qu'il a donnée aux choses créées, diminue en rien la sienne. Il ne s'endort pas sur leur soin et ne se repose pas sur leur vigilance ; au contraire, plus il leur a donné de puissance, plus a-il besoin de les veiller et plus il a d'ouvriers en besongne, plus est-il nécessaire qu'il ait, non seulement l'œil, mais aussi la main sur eux pour réformer et tourner à bien ce qu'ils font au

contraire du parfait patron, qu'il leur a proposé, et pour les guider et adresser en leurs œuvres, lesquelles sans sa (1) conduite et assistance, ne peuvent en façon quelconque se conserver ni maintenir.

Je veux donc dire que, quelque grande vertu que nous voyons ès choses créées, quelque grans et réglés mouvemens que nous reconnoissons (2) ès causes secondes, nous ne devons pas estimer pour cela que la première soit oisive et que les autres ne fassent rien que par son ordonnance. Et moins encore croire que cet ordre et entresuite, que nous voyons en toutes choses, soit la cause principale et universelle d'icelles, veu qu'elle n'en est que l'effet. Non plus qu'en la musique l'harmonie n'est pas la cause, mais l'effet des accords produits par l'opération de l'art et science du musicien qui assemble les tons et les dispose en bonne consonance.

Or, comme c'est la Providence qui, par cet ordre réglé qu'on appelle Nature, produit et conserve chaque chose particulière selon la loi générale qui est en toutes celles de mesme espèce; aussi est-ce elle qui, outre cet ordre réglé qu'on appelle Nature, imprime quelquefois aux choses du monde des qualitez et y fait intervenir des accidens qui sont, tantost différens, tantost contraires à leur naturel, et puis compasse les rencontres des choses entre elles pour leur faire produire l'effet

(1) Le mot « sa » supprimé dans les éditions de 1625 et 1641.

(2) Éd. de 1619. — Éd. de 1595 et de 1641 : reconnoissons.

qu'elle a ordonné ; tellement que, nouant et ramassant plusieurs causes différentes, de la liaison et tissure d'icelles elle tire, non la fin, qui est naturelle ou proposée à chacune d'elles, mais un événement par elle désigné.

De sorte que, comme la Nature se considère principalement en la création et production et entretenement de chaque chose en soy, selon son espèce et condition, et par une règle ordinaire et toujours semblable ; le Destin, au contraire, apparoit ès événemens qui précèdent de la rencontre de ces choses ja créées, qui, tempérées par une règle inconnue aux hommes, produisent des effets préordonnez, qui semblent inévitables et ne concernent ni ne s'accommodent pas tant à la nature de chaque chose qu'à celle de tout l'univers.

Certainement, il sembleroit que cette loy n'eust point esté nécessaire au monde, si chaque chose eust gardé le premier mouvement que Dieu lui avoit donné à la création. Car, ayant infus en chacune la forme et le principe d'agir les plus parfaits qu'il se pouvoit désirer, persévérant en cette condition, il s'en suivoit que leur propre nature eust de soy-mesme conduit leurs actions à de bons effets les unes envers les autres, et, par conséquent, au bien de tout l'univers et gloire de leur créateur. Mais (1), ou par le vice et imbecillité de la matière,

(1) Après le mot « Mais », l'édition de 1641 ajoute « il est arrivé que ».

ou par la délicatesse de leur forme, qui ne se pouvoit conserver sans adhérer perpétuellement à leur créateur, elles se sont défigurées et détraquées du chemin que la nature leur avoit tracé. Par exemple, les anges et les hommes ont esté créez comme les plus parfaites pièces de l'univers et Dieu, en leur création, leur avoit infus une vive et pure lumière pour conduire leurs actions à bien user des choses du monde, et, par conséquent, en produire des effets à sa gloire. Mais comme ès grans bastimens, il advient ordinairement que ce dont il arrive plustost faute, sera d'un entablement trop enrichi ou de quelque escalier suspendu par grand artifice — pour ce que, plus l'art rend l'œuvre excellent, plus le rend-il délicat; — ainsi ces plus parfaites créatures-là se sont-elles les premières laschées et sorties hors leur alignement, perverti et violé l'ordre et la fin de leur création. Lequel désordre n'est pas seulement demeuré en eux-mesmes, mais, pour la grande puissance avec laquelle ils avoient été créez, ils l'ont fait passer ès choses dont ils ont abusé. Et, qui plus est, il semble que, par leur faute, les autres choses, qui estoient créées pour eux, se soient incontinent changées par un secret consentement, ou ⁽¹⁾ par un secret jugement, pour servir à leur peine. C'est pourquoi il a fallu que cet œil tout-voyant, qui passe au travers des siècles comme

(1) Après le mot « ou », les éditions de 1625 et 1641 ajoutent « plustost ».

le soleil au travers de l'air, ayant, dès le commencement, préveu cette confusion, ait aussi dès lors disposé le remède pour arrester l'insolence des anges et des hommes et empescher qu'ils n'estendissent leurs mauvaises actions aussi loin que leurs mauvaises volontez.

Ce remède a esté cette loi inviolable par laquelle il a pourveu à tous les événemens et a ordonné que les choses arriveroient comme nous les voyons advenir, non du tout selon la puissance ordinaire des causes, mais selon que Dieu les veut faire opérer, tantost bandant, tantost laschant leur force, et quelquefois les faisant ouvrir tout au contraire de leur naturel et ramenant à sa volonté ce que les hommes pensent faire à la leur.

« Mais, me dira quelqu'un, il semble que cette dernière loi soit contraire à la première : Dieu estant immuable en son essence, le doit estre pareillement en ses desseins. Voulons-nous penser que lui, à qui toutes choses sont connues de toute éternité, prenne de nouveaux advis? »

Le changement qui est en cecy n'est pas en Dieu, mais il est en ses œuvres, lesquelles estant hors de lui, qui est seul immuable, ne pouvoient estre semblables à lui, ains sujettes à empirer et définer par le vice de la matière dont elles sont composées. Et le remède, que Dieu a apporté au mal, n'est pas un nouveau conseil; si bien il est exécuté depuis la dépravation de la nature, il n'a pas laissé d'estre résolu auparavant mesme

sa création. Car, comme l'ouvrier qui monte un horloge pour aller vingt-quatre heures, avant que lever les contrepoids et lui donner le mouvement, peut prévoir ou que la rouille alentira son cours, ou que quelque estourdi viendra remuer l'aiguille, toucher aux roues et débaucher le balancier, et dès lors pourvoir à ce qu'il faudra faire pour radjuster et remettre à son point. Ainsi Dieu, qui a préveu, avant mesme la création du monde, ce qui devoit manquer au gouvernement et entretenement d'icelui, au mesme instant y a destiné les remèdes, lesquels, encore qu'ils se présentent à nos yeux par succession de temps et suite des siècles, ne laissent pas d'avoir esté préparéz de toute éternité. Car tout ainsi qu'il faut que le poète ait sa comédie toute preste auparavant que personne se présente sur le théâtre et que, dès lors que le prologue commence, celui qui doit jouer le dernier acte sçache bien son roolet : aussi des choses qui sont advenues et qui adviendront ici bas par tant d'années, la dernière qui doit clorre l'âge du monde estoit connue et ordonnée par le Créateur avant que la première commençast d'estre.

C'est, ce me semble, ce que vouloit signifier Diarchas en Philostrate, quand il disoit que Dieu avoit engendré le monde, tout à la fois, comme les animaux font leurs petits : nonobstant que, comme eux, il l'ait enfanté peu à peu, faisant sortir une partie devant et l'autre après. Ce n'est pas le temps qui est père et autheur des choses :

il n'en est que le despensier, et, comme Tatian (1) remonstroit aux Grecs, l'introducteur qui les conduit sur le théâtre.

« Ouy, mais, dira quelqu'un, si de toute éternité les choses ont esté ordonnées et que ceste ordonnance ne puisse estre violée, que deviendra la liberté de nostre volonté? faudra-il pas qu'elle soit serve de cette loi et qu'elle soit telle ou telle, bonne ou mauvaise, selon qu'elle l'aura ordonné? »

Non; car ce Destin, qui a préordonné toutes choses, a ordonné que nostre volonté seroit libre, tellement qu'en nostre volonté, s'il y a quelque nécessité, elle n'est autre sinon qu'elle est nécessairement libre. Et quant à ce que nos volontez ont esté préveues telles qu'elles doivent estre, elles ont esté préveues pour ce qu'elles devoient (2) estre telles, et ne sont pas telles pour ce qu'elles ont esté préveues.

« Mais, me dira un autre, de quoy sert nostre volonté, puis que des choses que nous voulons, il ne s'en fait que ce que Dieu en a ordonné et qu'il n'y en a quasi rien en nostre puissance? Nous ne sçaurions quasi vouloir chose si aisée, — quand, il ne seroit, par manière de dire, question que de porter la main à la bouche, — qui ne puisse estre empeschée

(1) Tatien, philosophe platonicien, originaire de Syrie, vivait au 11^e siècle de notre ère. Il écrivit un *Discours contre les Grecs* en faveur de la foi nouvelle.

(2) Éd. de 1641 : doivent.

par une infinité de rencontres. C'est ce que dit le proverbe :

« Il tombe beaucoup de choses entre le verre et les lèvres ».

Bien que nous pouvons beaucoup de choses que nous voulons, et voulons beaucoup de choses que nous pouvons, si ne pouvons-nous pas dire qu'il y ait aucun événement, pour si petit qu'il soit, qui dépende entièrement de nous. Pour cela toutefois notre volonté ne laisse pas d'estre libre : pour ce qu'elle n'est pas l'action, mais le mouvement à l'action, et ne laisse pas de nous servir : pour ce qu'encore elle ne soit pas seule cause, si coopère-elle avec les autres qui sont toutes amassées et accouplées par le destin à un mesme nœud pour faire un seul effet. Quand elle se dresse à la fin qu'elle doit, elle est secondée par le destin et favorisée par la rencontre des autres causes : et, ce faisant, conduite à ce qu'elle s'est proposé ou, pour le moins, à une autre fin que la Providence juge lui estre salutaire. Quand, au contraire, elle s'adresse à une mauvaise fin, elle est, par la concurrence des autres causes et force du destin, emportée à un effet tout différent de son dessein, mais pour le moins toujours à un but dont Dieu, malgré elle, tire sa gloire et le bien de l'univers.

Car, combien que le destin ne change point le plus souvent rien en la nature des causes et qu'il laisse opérer les volontaires volontairement, les nécessaires nécessairement, les naturelles naturellement; si est-ce que,

de la meslange (1) et assemblage de toutes ensemble au point et à la forme qu'il les fait rencontrer, il fait sortir tels effets que bon lui semble; tirant bien souvent de mesmes causes de tout contraires effets, comme de mesmes lettres transposées, nous composons des mots tout différens. Il est si adroit ouvrier, que tout lui sert à ce qu'il veut faire. Bien souvent que nous pensons résister à ses conseils, en nous laissant faire il nous meine où il lui plaist. Ne plus ne moins que ce grand ciel qui enveloppe tous les autres, encore qu'il n'empesche pas leur cours naturel d'Occident en Orient, ne laisse pas de les entraîner tous les jours avec lui d'Orient en Occident.

Soit que nous allions le pas, ou que nous courions, que nous nous hastions ou arrestions, que nous allions droit ou nous destournions, nous arrivons au giste avec le destin : nous ne le sçaurions eschapper, nous le trouvons en le fuyant, y tombons en reculant, et l'invitons taschant de l'éviter (2). Ce destin part d'une puissance trop sage et d'une sagesse trop puissante pour y pouvoir résister, ou par force ou par finesse. Or tel, et si grand qu'il est, ce n'est, non plus que la Nature, qu'un des effets de cette sage Providence, qui remplit et gouverne toutes choses et qui est respendue par toutes les parties de l'univers et est quasi comme son âme.

(1) « Mélange » était indifféremment masculin ou féminin au xvi^e siècle.

(2) L'édition de 1595 porte : « l'invitons en l'évitant ».

Elle conduit toutes ses parties avec de sages et infail-
libles conseils et raisons très certaines, lesquelles bien
souvent nous ne comprenons que bien tard et quelque-
fois point du tout : ou, pour estre sa sagesse si profonde
et si inscrutable que nous n'y pouvons pénétrer, ou
pour estre nostre négligence et stupidité si grande, que
nous ne daignons ouvrir les yeux pour la considérer. De
là advient que les hommes imputent au hasard tous les
événemens dont ils ne comprennent point les causes.
Et de là est advenu que quelques-uns, estans si abrutis
qu'ils ne remarquoient aucune cause des effets qu'ils
voyoient, ils estimoient que tout arrivoit par hasard.
Ainsi se sont-ils fait de leur ignorance et brutalité une
déesse qu'ils nomment Fortune, et la peignent les yeux
bandez, tournant avec une roue les affaires du monde,
poussant tout à l'aventure, et jetant ses présens et
faveurs au hasard comme on fait la monnoye neuve aux
entrées des rois : selon que chacun se trouve près, il en
recueille ce qui en tombe sur lui.

Mais je voudrois bien que ceux qui veulent faire gou-
verner le monde, à cette téméraire aveugle, par tant de
siècles, lui laissassent seulement pour un an gouverner
leurs maisons, ils y trouveroient un beau mesnage.
Pauvres gens! Ils voient bien qu'une petite famille ne
peut subsister un an sans une grande prudence et ils
veulent que ce grand univers, composé de tant de diffé-
rentes parties, subsiste tant de milliers d'années, sous
la conduite du hasard? Ils ne voudroient pas avoir baillé

un troupeau de moutons à un berger qui eust mauvaise veue, et ils veulent commettre à une aveugle témérité le gouvernement de tant de légions et d'anges et d'hommes!

O ingrate race de gens! Pourquoi dressez-vous des autels à vos dieux, si vos sacrilèges opinions n'adorent que la Fortune? Pourquoi sacrifiez-vous après vos victoires pour remercier celle qui ne vous a veus, quand elle vous a sauvez et ne vous voit quand vous la remerciez? Vous pensez peut-estre que ce fantosme ait les oreilles meilleures que les yeux?

Ce qui a comblé les hommes de cet erreur et les a ainsi poussez à arracher la reigle et le compas de la main de la Providence pour faire entre-choquer témérement toutes choses, et tout tomber au hasard, ç'a esté — à mon advis — d'avoir voulu accommoder la grandeur et puissance de Dieu à leur infirmité et n'avoir voulu reconnoistre plus haute et plus profonde divinité, que celle que le premier objet des choses présentoit à leur sens. La Providence divine est un abysme de lumière, dont l'esprit de l'homme ne peut pénétrer le fonds qu'en tenant longuement l'œil fiché dessus : encore faut-il ramasser sa vene en quelque petit pertuis et la conduire, comme par une mire, de peur que cette lueur infinie ne l'esblouïsse et esteigne.

Toutefois, pour connoistre simplement qu'elle est, et qu'il n'y a point de Fortune, le moindre et plus foible esprit y peut suffire. Car si peu que nous observions la

conduite du monde et de ses parties, nous jugeons incontinent qu'il n'y a rien ici bas de téméraire ni d'aventurier (1), que nostre ignorance et indiscretion; encore ne l'est-elle que pour nous : pour ce que nostre témérité mesme et nostre incertitude est certaine à la Providence.

Rien de toutes les choses du monde ne lui eschappe, pour si petites qu'elles soient. Elle les manie et conduit, tient et retient au point où elles doivent estre, tant pour leur bien particulier que pour le bien de l'univers. Or, entre toutes, il n'y en a point, à mon advis, sur lesquelles elle veille plus attentivement que sur les empires et royaumes dont elle est la vraie mère et tutrice. Nous voyons leur origine et leur naissance comme marquées dans le ciel et introduites ça bas par la révolution des astres. Nous les voyons arriver avec des mouvemens si estranges entre les nations, que vous diriez quasi que c'est la terre qui enfante avec travail et douleur. Leur croissance se fait avec des rencontres si estranges, avec des hurts (2) et des heurs si remarquables, qu'en nul autre endroit on ne voit la divinité avancer et promouvoir plus évidemment les succès des affaires, qu'en l'establissement des nouveaux Estats.

Souvenez-vous, je vous prie, de l'advenement des

(1) L'édition de 1641 ajoute ici : « ny de fortuit ».

(2) L'édition de 1617 porte : « ... avec des rencontres si merveilleuses, avec des hurs et des heurs si remarquables... »; celle de 1618 : « ... avec des hurts et des heurts... ».

Juifs en la Palestine et contemplez avec quels miracles une troupe de pauvres fugitifs a tant débelle de peuples, tant renversé de provinces, tant ruiné de citez, pour édifier cette grande et superbe Hierusalem, et bastir ce riche et magnifique temple auquel seul Dieu a voulu estre servi et adoré pour un temps.

Venez puis après à cette considération que fait Tite-Live du progrès de l'Empire romain, comparant à Rome les peuples dont elle estoit environnée en sa jeunesse, qui estoient tous plus puissans en richesses, en hommes, en armes et en toutes commoditez. Il s'esbabit comme cent fois elle n'a esté estouffée au berceau et comme l'on l'a laissée parvenir à cette grandeur, autant enviée qu'admiration. Mais il sembloit que Dieu lui prestât ses mains pour combattre ses ennemis et lui mist, comme faisoit cette statue de Fortune à Démétrius, les villes toutes prises dans le poing. Je ne me puis oster de l'entendement, qu'il n'eust choisi cet endroit de la terre comme fatal, pour estre la teste de tout le monde, pour assembler sous ce chef l'Europe, l'Afrique et l'Asie, comme ses membres; et faire découler de ce chef, par toutes les parties de la terre, la grâce qu'il avoit préparée de toute éternité, pour le salut universel des hommes.

Quand je considère aussi l'establissement de ce jadis si brave et florissant royaume François, le renom et honneur duquel a passé de l'Occident jusques à l'Orient, que je contemple avec combien d'esmerveil-

lables événemens il a esté fondé, élevé et conservé par l'espace de près de douze cens ans, et de combien de grandes et éminentes ruines, il a esté menacé et garanty; je pense que l'on ne peut nier que ce ne soit cette divine Providence qui l'ait gardé et maintenu jusques ici.

Et, à dire vrai, à quoy se peut-elle plaire davantage, qu'à voir un grand nombre d'hommes assemblez, vivre saintement sous de justes loix, comme font ordinairement les peuples nouveaux, et observer, en leur ordre, police et obéissance, la mesme harmonie qui reluit en tout l'Univers? Or, comme cette sage Providence ordonne de la naissance des villes et des royaumes, aussi ordonne-elle de leur fin. Elle n'ordonne rien qui ne soit juste, par quel droit donc nous en pouvons-nous plaindre?

Considérez, je vous prie, la ruine de tous les empires et de toutes les grandes villes, conférez leur commencement avec leur fin, et vous jugerez leurs advenemens dignes d'estre favorisez pour leur vertu, secondez en leurs entreprises par cette sainte Providence : au contraire vous confesserez que leur fin estoit juste et que leur vice avoit comme forcé la justice divine de les ruiner.

Je laisse les premières monarchies des Perses et des Assyriens, qui se sont plongées et enfin noyées dans les délices; les républiques des Grecs, qui ont esté estouffées par l'ambition et l'avarice; et vous veux seulement

faire tourner les yeux vers les reliques de cette misérable Hierusalem et considérer si, à l'heure de sa ruine, elle n'estoit pas à charge à la terre, à reproche au ciel, tant pour avoir esté le théâtre où l'impiété avoit combattu la divinité, que pour estre lors un esgout de tout vice et méchanceté. N'a l'on pas veu la Providence marcher pas à pas à la peine de ce peuple, duquel les scelérées actions ont esté longtemps auparavant prophétisées et, après avoir esté exécutées, ont esté menacées, et les peines qui les attendoient annoncées? Et quand le temps est venu, toutes choses ne s'y sont-elles pas disposées, et n'ont-ils pas eux-mesmes travaillé de façon à leur ruine qu'il n'a pas esté en la puissance de leur ennemi de les sauver? Tout a esté plus clément envers eux qu'eux-mesmes et, de tous les maux qu'ils ont endurez, il n'y en a pas eu de plus cruels que ceux qu'ils se sont faits. La méchanceté a cela de juste qu'elle se punit ordinairement soy-mesme, se conduit malgré tout le monde au supplice et sert de bourreau le plus souvent à sa peine.

Passons à la destruction de la ville de Rome et voyons quand elle est arrivée et de quelle façon : ce n'a pas esté quand les mœurs y estoient pures et saintes, que cette grande légalité, fidélité et magnanimité y florissoit telle qu'elle a fait dire à Tertullian que leurs loix approchoient fort de l'innocence; mais ç'a esté quand ils ont eu despouillé toute la terre de ses richesses et qu'avec l'or et l'argent de toutes les provinces, ils en ont tiré

tous les vices et toutes les corruptions. Ç'a esté après que la vérité leur a esté longuement annoncée et qu'elle n'a peu obtenir d'eux de la retirer d'une incestueuse et (1) sacrilège idolâtrie, à la pureté du service de Dieu. Et comment est-elle arrivée? par des moyens miraculeux et où la Providence s'est monstrée oculairement (2). L'on a veu des nations inconnues poussées par des secrets mouvemens et occultes inspirations, presque sans intelligence entre elles, se lever tout entières de leur siège pour venir, les unes après les autres, inonder cet empire. Et, en mesme temps, les empereurs et les sujets, qui avoient autrefois contenu, par la seule réputation de leur vertu, tous les peuples du monde sous leur obéissance, si lasches, si divisez et mal advisez, que vous eussiez dit proprement que c'estoit la Providence qui envoyast des ousterons (3) en une moisson ja bien meure, et preste à couper.

Mais, sans divertir aux exemples étrangers, examinez quel estoit l'estat de nostre France quand la tempeste nous a accueillis et la façon dont elle nous a battus. Je ne veux pas, non plus que vous, si mal augurer du salut de mon pays, ni tellement désespérer de la miséricorde de Dieu, que je pense devoir estre ici sa totale ruine. Toutefois, de quelque costé que les choses tournent, il

(1) Les mots « incestueuse et » supprimés dans l'édition de 1641.

(2) L'édition de 1617 porte « ordinairement ».

(3) Ousterons, mois-onneurs. On avoit aussi le verbe « ouster », faire l'aôut, la moisson, du latin *augustare*.

ne se peut faire que ce ne soit un très grand et horrible changement, plein de misère et désolation.

Pouvons-nous nier que cette calamité ne nous soit très justement arrivée et que nous ne fussions lors venus à tel désordre et si infâme dépravation, que nous avions honte de nous-mêmes et servions d'argument à l'impiété pour conclure que Dieu, qui tarδοit tant à nous punir, n'avoit point de soin des choses humaines? Je me contenterai de ce que Musée [Monantheuil] en a touché en général, et fort retenûment, et de ce que vous en sçavez tous en particulier à vostre grand regret, comme je croy. J'ay seulement envie d'entrer avec vous en considération de la façon dont la Providence a usé pour nous chastier tous, les uns par les autres, menant et conduisant nos actions à fin toute contraire à nos desseins et faisant servir tous nos conseils contre nous-mêmes à nostre punition.

Nous sommes ici entre nos amis et très fidèles : je croy que ce que nous dirons ne passera point le seuil de la porté; nous pouvons parler librement.

Si les moyens et artifices humains pouvoient servir de remède contre le destin et l'ordonnance de la Providence, sans doute il sembloit que le defunct roi (1) se peust aisément défendre de la ruine qui l'a accablé; car, premièrement, il n'y avoit point d'apparence de se servir contre lui du prétexte de la religion, veu que,

(1) Henri III.

non seulement il estoit catholique, mais mesme excessif en apparence de dévotions, jusques à mener plustost la vie d'un moine que d'un roi; tellement que ce que l'opinion de la religion peut en un Estat, estoit en sa faveur et sembloit beaucoup servir à sa conservation. De ses sujets, les princes de son sang estoient de son parti, tant pour l'obligation qu'ils avoient à sa dignité que pour estre persuadez que le parti qui se dressoit nouveau en cet Estat, estoit pour les estouffer. La noblesse estoit aussy quasi toute à sa dévotion, tant pour les mesmes raisons que pour bien connoistre que le peuple, s'élevant contre son prince, voudroit avec lui opprimer tout ce qui estoit éminent. Le menu peuple de la campagne estoit si recreu ⁽¹⁾ des guerres passées, qu'il ne demandoit que le repos; celui des villes avoit quasi tout son bien entre les mains du prince, soit à cause des rentes, ou des offices que chacun avoit achetez de lui. Il avoit mis aux charges des armes ou de la judicature tous ceux qui y estoient. Des gens d'Église, les prélats, avoient tous esté faits de sa main, et tous ceux qui espéroient quelque dignité ne la pouvoient attendre que de lui; et, quant aux plus petits, il les gratifioit et favorisoit en tout ce qu'il pouvoit. Qui eust jamais pensé qu'un roi, fortifié de tous ces moyens-là, eust deu rien craindre, mesme un remuement qui estoit la ruine évidente de tous ceux qui y prestoient leurs mains? Et au

(1) Recreu : épuisé, défait.

moins, qui se fust jamais douté qu'il eust peu recevoir l'injure qu'il souffrit ce jour fatal des barricades⁽¹⁾, ce jour de la nativité de nostre misère? Je pense resver toutes et quantes fois que j'y songe, et ne puis croire ce que ma mémoire m'en représente, tant cet événement me semble hors de raison et de discours!

Le roi estoit en sa ville capitale, assisté d'un très grand nombre de signalez princes, seigneurs et gentils-hommes : il y avoit son Parlement et sa justice ordinaire; il tenoit la Bastille et avoit en sa puissance tous les lieux forts de la ville, l'artillerie et les munitions de guerre : le prévost des marchans, les eschevins, les colonels et capitaines de la ville estoient tous ses officiers et serviteurs obligez et affectionnez à son service; il avoit, outre cela, bien six mille hommes de guerre étrangers, disposez comme il avoit voulu; nonobstant tout cela, une émotion de peuple, élevée sous un faux bruit, lui fit voir son peuple armé contre lui et sa personne comme assiégée dans son Louvre. C'estoit chose merveilleuse à qui eust considéré l'humeur de ce peuple ainsi mutiné. Car de tant d'hommes, qui sortoient avec les armes, les gens d'honneur jugeoient bien la conséquence de ce fait; et la plupart mesme des autres estoient assez retenus de la révérence

(1) Journée des Barricades, 12 mai 1588. Henri III, assailli par la populace à l'instigation du duc de Guise, n'eut que le temps de fuir sa capitale rebelle où il ne devait jamais rentrer. Voyez l'Introduction, p. 4-5.

deue au souverain ; de façon que qui les eust tous interrogés à part, il n'y en eust eu que peu ou point qui n'eussent désiré que ce trouble ne fust point advenu, ou qu'il eust esté desjà apaisé. Néanmoins la fureur qui agitoit ce peuple eschaufa tellement les esprits que ceux qui, du commencement, craignoient de sortir en la rue avec les armes, estoient tous prests le lendemain d'aller assiéger leur prince souverain jusques dans son chasteau. De façon qu'il fut contraint, pour se sauver, d'abandonner la ville et se retirer comme à la fuite. Encore ce peuple estoit-il si forcené, qu'il l'eust volontiers poursuivi.

Chose estrange, qu'un peuple, qu'il avoit tant chéri et engraisé de la despouille du reste de ses sujets, auquel il s'estoit apprivoisé et familiarisé, voire outre toute décence, qui avoit plus d'intérêt que nul autre à la conservation du repos public, ait en un moment perdu le respect de la majesté royale, la souvenance de ses bienfaits, la crainte des loix, la révérence de ses magistrats, pour se précipiter par une telle insolence et témérité à un abysme de maux et de misères. Que veut dire tout cela, sinon qu'il y avoit quelque plus haute puissance qui manioit ces esprits-là et donnoit mouvement ⁽¹⁾ à cette sédition, pour estre le commencement de la peine que Dieu avoit préparée au roi et

(1) L'édition de 1625 porte « faisoit ouverture », et celle de 1644 « donnoit ouverture ».

à tout son royaume? Car je croy que, dès ce jour, la couronne lui tomba de la teste et, à nostre grand malheur et au sien, commença à se briser.

Et, depuis, toutes choses n'ont cessé de se tourner à nostre ruine et tous les conseils, que l'on a pensé prendre pour nostre salut, se convertir à nostre misère et calamité et de ceux qui en estoient les auteurs. Mais ce qui est le plus admirable en la suite de nos maux, c'est que depuis que Dieu permit que ce pauvre Estat fust déchiré en ces deux grans partis, il s'en servit de façon que vous eussiez dit qu'ils estoient disposez et dressez pour se donner l'un après l'autre chacun son coup, comme s'ils eussent esté aux gages de la justice divine, pour servir à la punition l'un de l'autre.

Le premier coup avoit esté celui que le roi avoit receu : grand certainement de se voir chassé par ses sujets de la ville capitale de son royaume, de se voir comme banni au milieu de son Estat, de se voir depouillé de son autorité et de ses commoditez. Il fit, pour se revenger, le coup de Blois ⁽¹⁾, qui fut bien une grande playe à ses ennemis, mais ce ne fut pas guérison à la sienne. Il estimoit avoir estouffé par cet acte tout le parti contraire et esteint dans le sang de ces deux princes les flambeaux de la guerre civile; mais tant s'en faut : il les r'alluma et débonda par cette playe les torrens de sang qui, depuis, ont inondé

(1) L'assassinat du duc et du cardinal de Guise, 23 décembre 1588.

la France. Car vous sçavez comme aussi tost quasi toutes les grandes villes de ce royaume se soulevèrent, réunirent et conjurèrent.

Vous vous souvenez comme incontinent après il fut assiégé et quasi pris dans Tours (1). Certainement toutes choses lui estoient ja si contraires et la fortune sembloit si favorable au parti de la Ligue, que ceux qui en estoient pensoient avoir tout gagné et se comportoient fort insollement en leur fortune. Mais la bataille de Senlis (2) leur donna incontinent sur les doigts et rabatit l'orgueil et l'espérance de ceux qui estoient partis d'ici pour aller acheter le pillage de cette ville-là, que nous tenions desja comme (3) prise. Après, suivit le siège de cette ville-cy (4), qui nous mit à deux doigts près de nostre ruine, et de vérité il n'y avoit pas moyen de l'éviter, quand le sort commença à tourner et que le roi fut malheureusement tué de ce coup espouvantable qui finit piteusement sa vie, et mit une grande confusion parmi les siens (5).

Le cœur commença lors à croistre à la Ligue et nouvelles espérances à reluire aux chefs d'icelle, mesme lors que le roi, qui est à présent (6), fut assiégé dans

(1) 7 mai 1589.

(2) 27 mai 1589.

(3) L'édition de 1617 porte « même » au lieu de « comme ».

(4) Derniers jours de juillet 1589.

(5) Henri III reçut le 1^{er} août la blessure dont il mourut le 2 (1589).

(6) Henri IV. — Phrase qui a dû être remaniée en 1594.

Dieppe (1) et que l'on contoit à la place Maubert (2) que l'on l'amèneroit au premier jour à Paris prisonnier. Ce bon temps-là ne dura guères; car on fut tout esbahi qu'on le veit et sentit dans les faux-bourgs de Paris, et peu s'en fallut dans la ville (3). Cela certainement nous estonna fort, mais ne nous fit pas sages pourtant.

La Ligue eut, incontinent après, une puissante armée (4) et prist le bois de Vincennes et Pontoise. L'on ne se promettoit rien moins à Paris, sinon qu'on s'en alloit prendre le roi. Car on pense ici que donner une bataille et la gagner ce soit une mesme chose. On leur apprit bien que c'en sont deux; car la Ligue donna la bataille, mais elle y fut bien frottée (5). Cette perte fut incontinent suivie de celle des villes de Mantes (6), Corbeil (7) et Melun (8); toutefois l'heur (9) du vainqueur ne fut pas si grand qu'il ne trouvast à Sens une espine qui en arresta le cours.

(1) Premiers jours de septembre 1589.

(2) Cf. L'Estoile, *Mémoires-journaux*, même date (au moins d'après les anc. éditions), car cette anecdote ne se trouve pas dans les mss. originaux publiés par Brunet, Champollion... (Paris, Jouaust, 1875 sq. 12 vol. in-8°). Voy. t. V, p. 7 et 248.

(3) Attaque brusquée des faubourgs de Paris, 1^{er} novembre 1589.

(4) Celle du duc de Mayenne qui vint se jeter dans Paris, dans la nuit du 2 novembre 1589.

(5) Bataille d'Ivry, 14 mars 1590.

(6) Annoncée par le roi dans une lettre du 18 mars 1590, *Lettres missives*, III, 172.

(7) Henri IV y fit son entrée le 1^{er} avril. L'Estoile, à la date.

(8) Le 17 avril. *Ibid.*

(9) Bonheur.

Maintenant voicy Paris assiégé (1), endurent toutes les pauvretes que l'on sçauroit, non pas dire, mais penser. L'on attend à présent ici le secours des étrangers qui viendront ruiner le pays et, s'ils peuvent, s'emparer de la France.

Qu'est-ce tout cela, si non un flux et reflux de misère? un tour et retour de calamité qui nous abysmera à la fin, si Dieu n'a plus de pitié de nous, que nous n'en avons nous-mesmes? Qui est-ce qui est si aveugle, et de corps et d'entendement, qui ne voit que tout cela n'est autre chose que la main de Dieu qui, avec les verges des guerres, nous fouette l'un après l'autre à tour de roole, sans que personne s'en puisse exempter? Qui ne juge clairement qu'il se sert de nostre malice et méchancelé, pour nous punir les uns par les autres?

Les rois, les princes et la noblesse sont chastiez par le soulèvement des peuples qui secouent le joug de l'obéissance, s'emparent de leurs maisons, les font errer et vaguer çà et là avec leurs familles ruinées et désolées : sont chastiez par les playes auxquelles ils sont exposez tous les jours, par l'effusion de leur sang, dont la campagne est tantost toute teinte.

Le peuple, d'autre costé, est chastié par les gens de guerre qui le volent, pillent et rançonnent : les villes sont prises et reprises, et celles qui se peuvent garder mangées de garnisons, foulées de gardes et de courvées,

(1) Du 6 mai au 30 août 1590.

pressées de disette et de famine, et, qui pis est, les habitans s'entrevolent, s'entrepillent, s'entremangent les uns les autres.

Quant aux gens d'Église, les vices desquels ont autant qu'autre chose embrasé l'ire de Dieu sur nous et allumé cette guerre, qu'ils entretiennent encore tant qu'ils peuvent, ils sont le commun jouet de tous les autres et comme le sujet de l'insolence et des injures de la noblesse et du tiers Estat. Je laisse à dire que le service de Dieu cesse partout, que l'impiété et le blasphème s'establit, qu'il n'y a sorte de sacrilège et de pollution qui ne se commette dans les lieux saints; non que ce ne deust estre là nostre plus vive et sensible douleur, et néantmoins c'est dont nous nous plaignons le moins. Mais quant aux biens et commoditez temporelles, pour lesquelles nous nous sommes tant tourmentez, et avons, pour dire vrai, excité toutes ces tragédies, comment est-ce qu'ils y sont traitez? Leurs bénéfices, leurs terres et revenus sont occupez, ruinez et bruslez à la campagne, et leurs personnes sont emprisonnées, rançonnées et injuriées par les villes. Plus ils ont de dignité et de prééminence, plus ils sont vexez et tourmentez. Et qui est encore plus remarquable, c'est qu'ils sont encore plus mal traitez par ceux de la faction qu'ils ont suscitée, qu'ils ne sont par ceux qu'ils estiment leurs ennemis. Nul grade, nulle qualité, nul ordre, nulle sainteté ne les peut défendre de l'insolence des mutins des villes ou soldats des armées, ou gentilshommes des champs.

O ! comme Dieu renverse les desseins des hommes et comme il les sçait bien punir les uns par les autres ! Que reste-il plus pour contenter ceux qui ont douté de la justice divine, sinon de voir qu'encore quelques scelerez ⁽¹⁾, qui règnent en paix et exécutent sur les innocens leurs malheureuses volontez, soient chastiez à leur tour ? Nous ne sommes pas à la fin du jeu : ayons patience jusques au bout et nous verrons ce que nous attendons ; nous verrons, dis-je, que le mesme peuple qu'ils ont aigry contre les gens de bien, pourchassera leur ruine. Car les peuples esmeus ressemblent à la mer laquelle, tourmentée et tempestée, élève au-dessus de l'eau toutes les ordures qui sont au fond, mais peu à peu elle les jette en terre. Nous avons desja veu l'exemple de quelques-uns, l'ambition et l'avarice desquels a esté payée par le mespris et l'injure du vulgaire. Il faut espérer que les autres viendront à leur tour et participeront aux afflictions qu'ils ont procurées à tant d'honnestes gens.

Ce que nous avons à craindre, c'est que Dieu ne nous vueille tous envelopper en une mesme ruine, comme nous en sommes fort menacez, et abysmer tout d'un coup tant et tant de méchantes consciences qui sont parmi nous, ne pouvant autrement venir à bout de les amender.

Le remède qui nous reste, c'est de nous prosterner

(1) Sceléré, forme régulière, remplacée dans la suite par le latinisme ou l'italianisme « scélérat ».

dévotement devant sa divine Majesté pour fléchir, par l'humilité de nos prières, la rigueur de sa justice et obtenir de lui qu'il nous vueille plus de bien que nous ne nous en voulons : et que, puisqu'en ce que nous avons le plus désiré nous avons trouvé nostre mal, en ce que nous avons le plus craint, elle nous face par sa toute-puissance retrouver nostre bien. Toutefois, si son ire persévère sur nous, quelque fortune qui nous attende, il nous la faut porter patiemment et avec grande révérence, comme⁽¹⁾ estant présentée par cette sage et juste Providence, la balance de laquelle ne s'esbranle jamais que par le poids de la raison, à laquelle partant il nous faut conformer nos volonte.

Je comprends bien ce qui vous pique en ce discours : c'est la mesme espine qui m'a esgratigné autrefois sur ce mesme chemin. Vous ne pouvez entendre pourquoi il faut qu'en tels accidens les bons patissent avec les mauvais, les innocens avec les coupables. S'il y a Providence, elle est juste ; si elle est juste, elle doit récompenser les bons et punir les méchans et non pas les envelopper en une mesme affliction.

Mais pour vous lever ce doute de l'esprit, je vous voudrois bien demander en quel endroit de la terre vous avez trouvé cette innocence que vous plaignez tant et à quoy vous la pouvez reconnoistre ?

(1) Entre ce mot et le mot suivant, les éditions de 1625 et de 1641 placent le mot « nous ».

Nos fautes et nos péchez s'exercent bien par nos membres et parties visibles de nostre corps, mais ils s'engendrent en l'intérieur de nostre âme; c'est la matrice où ils se conçoivent, laquelle ils ne souillent pas moins pour n'estre pas enfantez que s'ils venoient au jour. Car encore les mauvaises volonteiz que nous exécutons, sont ordinairement suivies d'un regret qui les purge aucunement; mais quant aux méchantes intentions que nous couvons en nostre esprit, comme la braise sous la cendre, nous pensons que, pour ce qu'elles ne sont pas connues, elles ne sont point mauvaises, et nous ne nous en ⁽¹⁾ retirons pas. Si ainsi est que le siège du péché soit en nostre âme et que nous n'y puissions pénétrer, comment voulons-nous connoistre l'innocence d'autrui, veu que nous sçavons combien de fois nous offensons Dieu nous-mesmes sans que les autres l'aperçoivent? Cela n'est point de nostre juridiction; laissons-en connoistre à celui qui est seul juge des cœurs et volonteiz des hommes; et, s'il nous faut en cela présumer quelque chose, suivons la présomption la plus raisonnable, présumons pour son jugement et croyons qu'il est juste.

Comme de vrai, il est fort difficile qu'en un siècle si corrompu son foudre tombe en un lieu où il ne trouve des coupables. Les poissons ont bien cette propriété qu'ils naissent et se nourrissent dans la mer sans

(1) Mot ajouté par les éditions de 1623 et 1641.

en tirer la salure; mais que les hommes puissent naistre et se nourrir en l'ordure et infection de la terre sans en estre entachez, s'il n'est impossible, il est très difficile.

Mais je veux bien que vous trouviez parmi nous un bon nombre de personnes saintes et du tout innocentes, et que ceux-là soient de ceux qui sont plus affligés par les misères publiques : je veux néanmoins soutenir qu'ils n'ont nulle occasion de se plaindre, au contraire qu'ils en doivent remercier Dieu comme d'une grande faveur, et compter ces accidens-là entre les plus précieux biens qu'ils ont reçus de lui.

Cette médecine vous semble amère, à voir la façon dont vous la goustez; mais avalez-la et vous la sentirez et douce et salutaire, et vous mettra l'esprit en repos plus que remède dont vous puissiez user.

Ouy, je dis que ce que nous appelons misères et calamitez, ce sont dons de Dieu très précieux et profitables. Pour vous le persuader, il vous devoit suffire que je vous aye monstré que la cause en est bonne et qu'elles partent d'une main toute bonne, de laquelle, comme d'une vive source, dérivent toutes les veines de nos biens. Mais si la cause en est bonne, la fin en est encore meilleure; et cela vous prouverai-je aisément : toutefois, avant qu'en venir là, je veux répondre à quelques objections que je lis en vostre visage, que vous me voulez faire touchant les moyens qui servent pour parvenir à cette fin.

Les guerres, me direz-vous, les meurtres, les pillages, les violemens et les autres fléaux, par lesquels nous sommes affligés, ne sont-ce pas choses mauvaises de soy? ceux qui les font, n'ont-ils pas dessein de nous malfaire? ne désirent-ils pas nostre dommage? ne tendent-ils pas à nostre ruine? sçauriez-vous appeler maux nos misères, sans accuser les vices de ceux qui en sont les instrumens et souillent leurs mains en tant de sacrilèges et de méchancetez?

Pour esclaircir ce doute, je désire que vous faciez distinction entre les afflictions qui nous arrivent : les unes ne procèdent que des causes naturelles ou supérieures, comme la famine, tremblement de terre, peste, inondations, mortalitez et autres semblables; ès autres la volonté de l'homme coopère, comme les tyrannies, les guerres, les meurtres, les pillages. Celles-là n'ont sans doute autre dessein que nostre bien, car elles n'ont autre fin que celle de celui qui les ordonne; celles-cy ont sans doute une mauvaise intention, car la volonté des méchans les conduit : mais c'est un mal dont Dieu fait un bien. Car encore que les hommes particuliers, dont Dieu se sert en tels effets, tendent à une mauvaise fin, toutefois la dernière fin à laquelle il les fait aboutir est nostre bien et nostre salut.

Comme l'archer adresse la flèche au but que la flèche ne voit pas, aussi les conduit-il à un effet qu'ils n'entendent ni ne désirent pas.

Ce que nous ne devons pas trouver estrange ès actions

de cette toute-sage Providence; veu mesme qu'ès affaires humaines bien souvent pour parvenir à une chose, nous nous servons de ce qui tend à une autre, ou diverse, ou contraire.

Voilà une armée de soldats qui vont tous, la teste baissée, au combat : les uns sont piquez de querelle, les autres poussez d'un désir de gloire, les autres incitez par un despit, les autres par l'espoir du pillage; mais, au bout, ils se rangent tous à l'intention du général, qui est la victoire. Les bons et les méchans sont en ce monde à la solde de Dieu et combattent pour sa gloire : quelques-uns comme choisis et instruits, les autres comme forçats et esclaves.

Pourquoi, me direz-vous, se sert-il des méchans, lui qui est tout bon et tout puissant? n'a-il pas d'autres moyens d'effectuer ses volontez?

Il n'a pas fait les méchans tels; ils se sont rendus tels d'eux-mesmes; mais puisqu'ils sont tels, il faut qu'ils lui servent de quelque chose. Un grand ouvrier ne doit rien laisser d'oisif en son officine. Des choses les plus mauvaises, l'art en tire des effets très bons et très salutaires.

Je vous dirai davantage, qu'il y a beaucoup de choses très utiles qui ne pourroient pas subsister s'il n'y avoit quelque chose mauvaise dedans. Ce célèbre médicament, invention vrayment divine contre les poisons, la thériaque, a pour son principal ingrédient la vipère, qui est l'un des plus vénimeux de tous les serpens. Voudriez-vous

repandre Dieu de ce qu'ès afflictions qu'il nous envoie, comme un médicament aussi nécessaire que salulaire pour la purgation de nos âmes, il y mesle quelque peu de cette vipère humaine qui est la perverse volonté des méchans, laquelle il tempère de telle façon par plusieurs autres suc qu'il y adjouste, et par le feu de la sainte charité dont il nous aime, qu'elle ne nous peut rien apporter de mauvais que le goust, qui nous semble un peu amer, comme font tous les médicamens qui ont grande vertu. L'effet sans doute en est toujours bon et la fin n'est certainement jamais autre que nostre bien et profit, soit que nous soyons vertueux, soit que nous soyons vicieux, soit que nous soyons innocens, soit que nous soyons coupables.

Et premièrement, quant aux gens de bien, que peut faire mieux un père pour ses enfans, qui ont à vivre en une province exposée à la guerre, que de les nourrir au travail, les apprendre à porter le chaud et le froid, la faim et la soif, les dresser aux armes, à ne rien craindre, à aller aux coups comme aux nopces? Ceux qui ont esté élevez de cette façon, vivent libres, conservent leurs biens, acquièrent de l'honneur et de la gloire et sont estimez heureux; au contraire ceux qui ont esté tenus délicatement et ont apoltrony (1) leurs âmes par les

(1) Apoltroner : accoutumer à la paresse, rendre lâche, énerver. Mot tombé en désuétude depuis le xvi^e siècle. Il ne s'est conservé que comme terme de fauconnerie. Le faucon *apoltroni* est l'oiseau « auquel on a coupé les ongles de derrière pour lui ôter le courage

délices, sont la proie des autres, servent humblement au plus fort, endurent toutes sortes d'injures, vivent et meurent sans honneur.

L'homme entre au monde comme en un champ de bataille où toutes sortes de maux l'environnent; depuis sa naissance jusques à sa mort, il n'a autre exercice que le combat. Vous estonnez-vous si ce bon et sage père nous veut souvent exercer pour nous endurcir au travail? -- Point, point. Il ne nous flatte pas en sottè mère qui gaste ses enfans; mais nous rudoie en sage père qui les manie austèrement. Il nous tient continuellement en haleine et nous exerce, non seulement jusques à la sueur, mais mesme jusques au sang. Il sçait bien que le soldat ne devient capitaine qu'en travaillant, veillant, pâtissant, souffrant, endurent, supportant le jour, la nuict, le froid, le chaud, la pluye, le soleil. Le matelot ne devient pilote qu'entre les tempestes et les orages : et l'homme ne devient vrayment homme, c'est-à-dire courageux et constant, qu'entre les adversitez.

C'est l'affliction qui lui fait connoistre ce qu'il a de force : c'est elle qui, comme le fusil du caillou, tire de l'homme cette estincelle de feu divin qu'il a au cœur et fait paroistre et reluire sa vertu. Il n'y a rien si digne de l'homme que de surmonter l'adversité; ni moyen de la

et empêcher qu'il ne vole le gros gibier » (Dictionnaire de Richelet, v° *Poltron*).

surmonter qu'en la combattant; ni moyen de la combattre qu'en la rencontrant.

Voilà la première utilité qu'apporte l'affliction à l'homme de bien, qui n'est pas petite. Comme cette-là a quelque travail adjoint à soy, celle qui suit a beaucoup de consolation. Elle consiste en ce que la calamité lui fait connoistre quel compte Dieu fait de lui. Car il faut estimer qu'il ne nous met aux hasards et aux dangers que pour quelque bonne opinion qu'il a de nostre vertu et pour le désir qu'il a de nous voir bien faire. Le capitaine ne choisit pas un soldat de peu pour tenter une pénible et hasardeuse entreprise : il trait⁽¹⁾ les plus courageux et ceux dont il fait plus de cas, pour leur donner la pointe⁽²⁾. C'est un jugement d'honneur que de commettre une charge fâcheuse à un homme. Les payens mesmes ont fait ce jugement-là des adversitez et ont estimé que ceux à qui elles arrivoient, estoient des plus chers amis de leurs dieux : par ces degrez-là ils font monter Hercules au ciel. Et quant à nous, mieux instruits qu'eux, nous avons nostre leçon par escrit, qui nous chante que nous ne serons point couronnez si nous ne combattons.

Ne devons-nous pas estimer que, quand nous sommes invitez au combat, nous sommes invitez à la gloire?

Quelle voix pensez-vous qui peust estre plus agréable

(1) Il trait, c'est-à-dire il choisit; l'édition du 1641 porte « trie ».

(2) Donner la pointe, c'est-à-dire placer en tête; au premier rang.

à ceux qui se présentoient aux jeux Olympiques, que celle de la trompette qui les appelloit pour entrer en la lice? Ne croyez-vous pas mesme, qu'en l'ardeur du duel, le désir qu'ils avoient de plaire au peuple et en remporter un honorable jugement, leur ostoit le sentiment de la peine et leur rendoit leurs playes douces?

Or, outre le plaisir que nous recevons en nostre âme, pendant que nous sommes occupez à de belles et généreuses actions et que, par manière de dire, la constance est en œuvre et lutte contre l'adversité, il nous en demeure encore un bien plus grand après coup⁽¹⁾, et lorsque nous sommes délivrez et nous avons trouvé le port. Car il n'y a rien si doux au monde, ni qui contente plus nostre âme, que le témoignage que rend nostre conscience à la vertu, et la mémoire qui nous demeure d'avoir courageusement combattu l'infortune. Nous nous sentons lors remplis d'un indigne contentement et nous semble que la splendeur

(1) « Ces mots *devant coup* et *après coup*, qui répondent à ceux de *avant* et *après main* ou *la main*, qu'il me semble avoir vus ailleurs pour « avant » et « après », auront été formés de l'usage des gages de batailles judiciaires ». La Curne de Sainte-Palaye. — Dans Littré « après coup » n'existe plus qu'à titre de locution adverbiale. Éd. de 1606 : Un bien plus grand coup après. Éd. de 1617 : Un bien plus grand goust après... Éd. de 1625 : En demeure encore un bien plus grand coup après et lorsque nous sommes delivrez. Éd. de 1641 : En demeure encore un bien plus grand, lors que nous sommes delivrez.

d'une vraie et saine gloire reluit à l'entour de nous et nous donne quelque prééminence entre les hommes.

Il se tire encore un autre bien de nostre patience, qui ne nous doit pas moins consoler que les précédens. C'est le fruit, que recueillent ceux qui viennent après nous, de nostre exemple, qui leur sert comme d'un flambeau pour leur esclairer aux belles et glorieuses actions. Nous devons à la postérité la plupart de nos vives affections : et me semble que ceux qui sont nés à l'honneur n'ont point de souhaits plus ardens ni plus ordinaires, que de pouvoir sacrifier leur vie pour le bien public. De façon qu'il me semble que les occasions, qui nous donnent moyen d'instruire les autres à bien faire à nostre imitation et nous rendre illustres à l'advenir, par la recommandation de nostre vertu, nous doivent estre fort agréables ; pour ce qu'elles nous sont fort honorables, et profitables à la postérité. Le sang et les sueurs de ceux qui se comportent vertueusement en leurs calamitez, sont autant de fontaines qui ne tarissent jamais, d'où coule en l'âme de ceux qui vivent aux siècles d'au dessous (1), un généreux désir de leur ressembler.

Il n'y a donc point de doute que les gens de bien ne reçoivent profit des calamitez qui leur arrivent et que le public n'en tire de grandes commoditez. Voyons s'il en

(1) Éd. de 1644 : au lieu de « d'au dessous », « après ».

est ainsi de celles qui arrivent aux coupables, qui sont bien en plus grand nombre que les autres.

Ouy certainement.

De ceux qui sont dévoyez du chemin de la vertu et de l'obéissance qu'ils doivent à Dieu — qui est la vraie et unique innocence — il y en a de deux sortes : les uns ne font que commencer à s'esgarer, les autres sont comme tout perdus; aux uns et aux autres, l'affliction est le salutaire et nécessaire remède. Aux premiers elle sert d'un benin et paternel chastiment : c'est comme les verges dont Dieu rameine à son devoir celui qui se débauche, usant en nostre endroit de l'office d'un sage père, lequel corrige ses enfans d'autant plus soigneusement qu'il les aime chèrement. Il les chastie en leurs premières et plus légères fautes, de peur que, négligées, elles ne se tournent en habitude, l'habitude en crime, et qu'ils ne tombent entre les mains de la justice publique pour n'avoir pas souffert la réprehension domestique, et qu'ils n'endurent un honteux et cruel supplice pour n'avoir pas enduré une paternelle et charitable correction.

Je vous diray plus, que Dieu, comme il est infiniment sage et encore meilleur en nostre endroit, prévient souvent nos fautes ; et comme il voit nos volonteز penchées à mal faire, il nous redresse par les adversitez, comme par un mors qu'il nous met en bouche, pour arrester nostre mauvaise inclination et dompter nos affections par nos afflictions.

Disons vérité :

Combien de fois en nostre vie la Providence nous a-elle surpris en de mauvaises pensées et, nous donnant sur les doigts, nous a-elle fait lascher prise? Combien de mauvaises rencontres nous avons eues, qui ont parlé à nostre conscience, rabattu nostre orgueil et nous ont advertis que nous estions hommes?

On dit que le grand Roi François (vrayment grand, car il avoit de grandes vertus et de grans vices), ayant esté pris prisonnier à la bataille de Pavie, fut mené en un monastère, où la première chose qui se présenta à ses yeux fut une inscription qui estoit sur le portail, de ce verset d'un pseume :

« Cela va bien, Seigneur, que vous m'avez abaissé pour m'apprendre que c'est que de vostre justice ».

Un autre imputera cette rencontre au hasard : de moi, je l'estime un œuvre singulier de la Providence divine qui a fait trouver ce prince à cet endroit, après une telle fortune : afin qu'il veist sa leçon par escrit et entendist l'advertissement que Dieu lui donnoit, de faire profit de sa calamité et modérer cette vanité, avec laquelle il gastoit et corrompoit beaucoup de belles vertus qui estoient en lui. Plus les princes sont puissans, plus ils sont veillez de ce souverain gouverneur qui, connoissant l'importance de leurs actions à la ruine ou conservation des peuples, leur retient ou lasche le cœur et la main, selon qu'il juge à propos pour nostre bien et

pour sa gloire. On ne sçauroit mieux dire que l'Es-criture :

Le cœur des rois est en la main de Dieu.

Ce sont les procureurs et administrateurs qu'il envoie ici avec puissance fort libre et fort ample ; laquelle toutefois il sçait bien révoquer ou modérer, quand il lui plaist.

Puisque ce discours m'a jeté à cet exemple, j'y adjousteray celui d'un jeune gentilhomme François, lequel de nos jours avoit fait graver ces mots en un poignal (1) :

Je frappe sans respect.

Il advint qu'en dansant une volte, son poignal se desgaina et le blessa si avant en la cuisse qu'il en cuida mourir. Je vous laisse à penser (2) si ce coup ne parloit pas à lui et ne lui reprochoit pas sa témérité?

Or, soit que nous considérons les afflictions qui nous arrivent, ou avant que nous tombions en quelque faute, ou après nos premières et plus légères fautes, nous trouverons que Dieu nous traite toujours fort indulgement. Ce ne sont ordinairement que douces corrections, semblables à celle des Perses qui fouettent les habits au lieu de ceux qui ont failly. Il ne s'attaque qu'à nos biens, à nos honneurs, à quelques haillons comme cela : il

(1) Poignal, *italien* : pugnale.

(2) Éd. de 1644 : juger.

nous les oste quelquefois pour un temps, comme on fait les couteaux et les daguettes aux petits enfans, de peur qu'ils ne s'en blessent.

Voilà, quant aux premiers; quant aux autres qui sont incorrigibles, que le chastiment paternel n'a peu fléchir, et auxquels Dieu est contraint de se monstrier juste juge et décerner une rigoureuse peine; on ne peut dire que leur calamité ne soit très bonne et très utile. Si nous considérons la personne de celui qui l'envoie, l'immuable loi de sa justice éternelle veut que ce qui ne se peut amender soit osté et retranché de ce monde; si nous considérons l'intérêt général de la société humaine, il est certain qu'elle ne pourroit subsister, si les méchans n'estoient chastiez et retenus par la rigueur de la peine, puisque l'amour de la vertu ne les peut contenir.

Ceux qui gouvernent des villes ou des bourgades jugent que, pour les conserver, il faut de nécessité chastier les coupe-bourses et larrons particuliers, et vous ne voudrez pas que celui qui gouverne tout le monde, punisse les rois, les princes, les républiques et les villes toutes entières, desquelles la puissance et autorité est exempte des loix civiles et n'a plus rien par-dessus pour la punir que la justice divine, sans laquelle le mal feroit son progrez partout et estendroit sa corruption par tous les autres endroits du monde?

Or qui est-ce qui peut improuver ce qui profite à tout le monde et s'en plaindre, en son particulier? Ce qui nous est commun avec d'autres, nous l'appelons

« nostre ». Un bien qui appartient à tout l'univers, ne l'appellerons-nous pas nostre bien? N'avons-nous pas tous intérêt qu'il arrive des exemples de la justice divine qui apprennent aux hommes qu'il y a un œil tout voyant là-haut qui juge et examine toutes choses et qu'on oye la voix des méchans entre les supplices qui advertisse les autres :

D'aimer justice et n'oublier pas Dieu?

C'est chose trop claire et trop aisée à persuader aux hommes qu'il faut que les méchans soient punis. Mais peut-estre que ce qui sera plus difficile, sera de leur persuader que la calamité méritée qui leur eschet pour peine, est pour leur bien et profit. Ce devoit bien estre sans doute le premier souhait de l'homme de ne point mériter la peine; mais, l'ayant méritée, le second doit estre de l'acquitter vistement. Car ce que Dieu envoye aux hommes en ce monde pour les punir, ne procède point d'un esprit qui leur vueille nuire, mais seulement arrester le cours de leur méchanceté et, ce faisant, arrester aussi le cours de leur misère. D'autant que la justice divine, ayant à proportionner la rigueur des peines à la grandeur des crimes, plus elle laisseroit régner les méchans, plus elle croistroit la mesure de leur tourment.

Voulez-vous voir que la peine est le bien des méchans? Souvenez-vous de ceux que vous avez veus au supplice,

qui louoient la justice et les loix qui les faisoient mourir?

O que saints sont les foudres qu'adorent mesme ceux qui en sont frappez!

Je vous diray davantage qu'il s'en est veu qui, ayant commis de grans crimes, estoient tellement travaillez en leur esprit, qu'après avoir esté longuement cachez, ils se seroient venus eux-mesmes accuser et sousmettre à la peine, comme à l'expiation de leur forfait, estimant le tourment ordonné par les loix beaucoup plus doux que celui que leur donnoit leur conscience. S'il se trouve des coupables qui reçoivent en gré la mort ordonnée par les loix civiles pour leur mesfait, et y trouvent quelque consolation; à combien plus forte raison doivent-ils avoir agréable la calamité décernée par la justice divine, laquelle, receue avec un esprit patient et doux, s'ils ont encore à vivre en ce siècle, purifie leur âme et met leur conscience en repos, et, s'ils y meurent, les délivre des tourmens éternels? Si nous avons un membre pourry, nous allons chez le chirurgien et, si nous n'y pouvons aller, nous l'envoyons prier de venir pour nous le couper, de peur qu'il n'infecte et gaste le reste; et ne voulons-nous pas que nostre âme, pour se garantir de l'ordure et pollution que nostre corps et nos biens lui apportent, s'en laisse despouiller par ce souverain médecin qui vient de lui-mesme à nous et ne fait rien que pour nostre bien!

J'aperçoy bien en vos contenancez que, de ce discours

comme d'un feu peu clair, se lève une fumée qui vous cuit aux yeux.

C'est, à mon avis, une grande inégalité et disproportion (1) qui se voit en la punition des méchans, qui diminue la foy de ce que nous avons dit de la Providence. Car nous voyons ordinairement que, des méchans, les uns sont punis, les autres ne le sont pas; les uns, qui ont fait beaucoup de méchancetez, endurent peu de peine, les autres, au contraire.

A cette objection, il me pourroit suffire de ce que je vous ay dit cy-dessus, que la volonté de Dieu est la souveraine justice, que, puisqu'il le veut ainsi, il est bien. La mesme raison pour laquelle il fait toutes choses, veut aussi que personne ne lui en demande raison. Ses conseils sont abysmes profonds et inscrutables et où nos yeux, qui à peine voyent ce qui est à nos pieds, ne peuvent pénétrer, et toutefois, si nous la voulons suivre à tastons, nous la trouverons si juste, voire si libérale, qu'elle nous rendra raison de ce mesme dont elle n'en doit point, et trouverons sa justice, en la plupart des choses qui nous travaillent, toujours égale à soy-mesme. Et, bien que pour un temps elle se cache, à la fin elle se découvre, et paroist de mesme couleur en un endroit qu'en l'autre, imitant les rivières qui se perdent en terre en quelques endroits, mais viennent néanmoins à se

(1) Édition de 1644 : disproportion.

découvrir et resourcer (1), quand elles approchent de la mer.

Premièrement, quant à ce que vous pensez qu'il y ait des méchans impunis, vous vous trompez : la peine et la méchancelété sont sœurs jumelles, qui naissent ensemble et ne s'abandonnent jamais. Le remords de conscience piquant et aigu, les ennuis mornes et sourds, les repentances amères sont bourreaux domestiques qui ne manquent jamais.

Ne pensez pas que ce soient fables ce que les poètes représentent des Furies avec des brandons à la main qui viennent réveiller les coupables : c'est une image peinte au vis, et tirée après le naturel, de la passion qu'endurent les méchans tourmentez par leur propre conscience. N'estimez pas que les douleurs d'une roue ou d'un feu, ou de quelque autre humain supplice, approchent en rien de la cruauté des fureurs qui agitent l'esprit des scelerez.

Quelle peine eust-on peu excogiter qui eust autant gehenné ce Catule (2) qui avoit persécuté les Juifs, que faisoit sa conscience, lui représentant en ses songes une grande multitude d'hommes par lui massacrez qui, tous hideux et sanglans, lui découvroient leurs playes, lui redemandoient leurs enfans qu'il avoit fait meurtrir, leurs biens qu'il avoit pillé et, au bout de là, le

(1) Resourcer, action de se relever, de *resurgere*, par l'intermédiaire du participe *resours*, *resource*, *resourcer*.

(2) Au lieu de « Catule », l'édition de 1641 porte « meschans ».

menaçoient et lui prédisoient d'horribles calamitez?

Quelle roue pensez-vous que c'estoit à Hérode d'entendre de jour et de nuict les esprits de sa femme et de ses enfans qui lui reprochoient avec injures sa cruauté, de les avoir fait malheureusement et inhumainement assassiner?

Quelles richesses, quelles magnificences, quelles voluptez peuvent resjouir ceux qui sont en telles pensées? Toute leur vie n'est-elle pas un supplice continuél?

Mais je veux qu'il s'en trouve qui évitent en ce monde ces tourmens-là. Quel peuple, pour si barbare qu'il ait onques esté, a jamais douté qu'il n'y ait des enfers, qui les attendent après la mort, et où leurs peines doivent estre d'autant plus rigoureuses et horribles qu'elles auront esté différées à ce temps là, et pour être acquittées lors qu'ils en seront plus sensibles? Leur tourment ne commence pas en cette vie, de peur qu'il ne finisse avec la vie; il les attend lorsqu'ils seront en ce lieu, où il les puisse retenir pour jamais. Et cela, les méchans le pressentent assez et en donnent prou de marques. Car combien en voyons-nous, lesquels avoient semblé auparavant vivre avec une grande sécurité et repos d'esprit qui, approchans de leur fin, ont commencé à se désespérer, démener et tourmenter, prédisans les misères qui les attendoient là-bas?

Les méchans n'échappent donc point les mains de la justice divine; mais quelques-uns disent qu'ils sont

punis trop tard et que la Providence a tort de les supporter si longtemps; car s'ils estoient chastiez des premières fautes, ils ne commettraient pas, puis après, les secondes.

Il est fort aisé de satisfaire à cette curieuse objection, car quand la Providence n'auroit autre occasion d'estre si lente à punir que pour nous servir d'exemple à ne rien précipiter, quand il est question de juger de la vie des hommes, elle auroit assez de raison. Pleust à Dieu que nous fissions bien nostre profit de l'instruction qu'elle nous donne en cet endroit! Elle, qui n'ignore rien, qui connoist le fond de nos pensées, ne va au jugement qu'à pieds de plomb : que devons-nous faire, nous qui aux choses plus claires ne voyons goutte et, en celles que nous estimons les plus certaines, sommes ordinairement trompez? Si nous prenions autant de loisir et de soins pour juger de la Providence que la Providence en prend pour nous juger, nous en serions mieux informez que nous ne sommes et trouverions qu'elle ne fait rien qu'avec très grande justice et sagesse.

Mais elle a encore une autre évidente occasion de cette tardité (1) : elle veut rendre les incorrigibles excusables et leur oster tout sujet de dire qu'ils n'ont pas eu moyen de s'amender; et aux flexibles elle veut donner loisir de se reconnoistre et revenir au port de

(1) Éd. de 1644 : tardiveté.

salut. Il s'est veu beaucoup d'hommes au monde desquels si Dieu eust puny les premières fautes à la rigueur, il eust estouffé de grandes, voire admirables vertus qui, depuis, ont fleury en eux. Les premiers et plus chauds bouillons de la jeunesse jettent quelquefois leur escume qui rend mesme la vieillesse plus pure et plus modérée. Ce que le poète grec a voulu signifier quand il a représenté Ulysse qui, l'espée au poing, contraignit Circé de lui rendre ses compagnons et les restituer à leur première forme; car il dit qu'elle les lui rendit plus beaux et plus purs qu'ils n'avoient jamais esté, voulant nous faire par là entendre que, quand la raison, qui est signifiée par l'espée, contraint la volupté, qui est signifiée par Circé, de remettre les hommes à leur vrai naturel et les rendre à leur première perfection, ils deviennent plus beaux que s'ils n'avoient jamais esté souillez par les délices et sont comme escurez par la terre et la lie du monde, dont ils s'estoient salis.

Voulez-vous encore une autre raison de la tardive exécution des jugemens de Dieu contre les coupables? C'est qu'il n'a pas toujours ses bourreaux prests : il ne punit les méchans que par les méchans; il attend quelquefois à chastier un tyran jusques à ce qu'il se trouve quelque cruel et asseuré meurtrier pour entreprendre de l'assassiner. Quelquefois il attend la saison plus propre, afin d'avoir plus de spectateurs de sa justice et que l'exemple en soit plus signalé. Quelquefois

il y veut garder des solennitez et des cérémonies pour rendre l'acte plus célèbre. Ainsi voulut-il que César fust tué dans le Sénat duquel il avoit usurpé l'autorité et devant la statue de Pompée, son gendre, duquel il avoit si ambitieusement poursuivi la ruine. Ainsi voulut-il, depuis, que Brutus et Cassius se tuassent des mesmes poignals dont ils avoient tué César.

Mais de toutes les objections qui se font contre la Providence, celle qui semble estre plus difficile à soudre ⁽¹⁾ est, à mon advis, que nous voyons bien souvent que les uns font la faute et les autres en portent la peine, et, comme disoit le vers de Solon :

Souvent pour un méchant Dieu perd une cité.

Le père fait la faute et le fils ou petit-fils en sera misérable.

Qui voudra aussi curieusement esplucher les effets de la Providence pour la défendre, comme l'on fait pour la détruire, la difficulté sera bien aisée à résoudre, et en ce que l'on veut arguer beaucoup d'iniquité, on y trouvera beaucoup de sagesse et de justice. Car par cette façon Dieu advertit tous les hommes de veiller pour empescher le mal et le chastier quand il est commis : de peur que, si l'on attend qu'il y mette la main, il ne se prenne aussi bien à ceux qui l'ont permis qu'à ceux qui l'ont commis.

(1) Résoudre.

Que pensez-vous que la coutume qui s'observoit entre les Romains de décimer les légions, voire toutes les armées qui avoient fuy, donnoit de courage aux bons soldats pour tenir ferme et mourir plustost glorieusement de la main de l'ennemi que honteusement de la main d'un bourreau? Qui est-ce qui ne loue la loi qui est en Turquie, par laquelle les habitans d'une ville, ou d'un bourg, sont tenus de respondre du vol qui a esté fait dans leur territoire? Cela les rend si diligens à y pourvoir qu'on n'oït point parler qu'il s'y en commette.

En naissant en ce monde, en nous habituant aux villes et aux pays, nous contractons une taisible société et nous obligeons envers Dieu les uns pour les autres. Il est le vrai et premier seigneur de la terre et de tout ce qu'elle contient : il nous la baille à jouir à tous en commun, à la charge d'estre gens de bien à peine d'encourir la rigueur de son ire : pourquoi ne serons-nous pas solidairement responsables des conditions ausquelles il nous a donné tant de biens? Si nous avons contracté avec un marchand d'une compagnie, tous ses associez en sont tenus : si une ville ou communauté nous doit quelque chose, nous faisons exécuter les particuliers.

Si cette pensée nous fust souvent venue en l'esprit dès le commencement de nos remuemens, et que nous nous fussions proposé que nous avions à porter indifféremment la peine des insolences, brigandages et méchan-

celez que nous avons veu commettre, et que nous avons nourris et fomentez par nostre indulgence et — pour parler franchement — par nostre lascheté, lorsque nous les pouvions aisément estouffer à leur naissance, nous nous fussions, ou je me trompe, garantis de tant de maux qui nous tourmentent et nostre pays de la ruine qui le menace. Mais pendant que chacun a songé à sauver son particulier, le public a esté abandonné à ceux qui l'ont voulu déchirer. Nous nous trouvons maintenant engagez sous sa cheute et apprenons trop tard que le dire de Solon est trop vrai : qu'il n'y a jamais serrure ni verrou qui puisse empescher que le mal public n'entre dans les maisons privées. En vain celui pense-il sauver sa maison qui laisse perdre l'Estat. Il est bien dit certainement : celui qui trahist son pays se livre soy-mesme.

Respondons un mot à ceux qui se plaignent que les enfans portent la peine des péchez de leur père. Je ne sçay pourquoi ils le trouvent si estrange, veu que les loix civiles estendent jusques aux enfans la peine de ceux qui sont condamnez pour crime de leze-majesté. Estimez-vous la majesté de Dieu moindre que celle des rois et des princes du monde? Et ne pensez-vous pas que la mesme considération qu'ont eue les législateurs, Dieu ne l'aye aussi et qu'il ne désire contenir les méchans par la crainte de ce qui les peut davantage émouvoir? Tel n'est pas retenu par son propre mal, qui l'est par celui qui est proposé à ses enfans. Nous

sommes beaucoup plus affligez de leur misère que de la nostre. A quoy peut estre mieux employée cette charité paternelle du père envers ses enfans, que pour le lier plus estroitement à l'obéissance et service de Dieu et ⁽¹⁾ le conjurer, par le bien et par la fortune de sa postérité, à ne le point irriter?

Or, puisque toutes les afflictions que nous endurons nous arrivent de la main de la Providence, nous arrivent justement, nous arrivent salutairement, encore que bien souvent nous n'en comprenions pas la cause et n'en prévoyions pas la fin, si devons-nous nous y accommoder doucement et honorer, par nostre patience et humble silence, le saint jugement de celui qui l'a ainsi ordonné. Car comme ès sacrifices d'Eleusine ⁽²⁾, à ce que récite Clément Alexandrin ⁽³⁾, les novices et initiez demeuroient tout du long du service couchez par terre, aussi en ce grand temple du monde, durant le sacrifice que nous devons faire continuellement à la sapience éternelle, en la contemplation de ses œuvres, nous n'avons point de contenance qui nous soit si séante que l'humilité, la reconnoissance de sa grandeur et de nostre bassesse, de sa puissance et de nostre

(1) L'édition de 1641 supprime le mot « et ».

(2) Les célèbres fêtes d'Eleusis. Voyez l'ouvrage capital de Paul Foucart, *Les mystères d'Éleusis*, Paris, 1914.

(3) Clément d'Alexandrie, Père de l'Église, II^e siècle. Les œuvres ont été publiées pour la première fois à Florence, 1550, in-folio.

infirmilé, de sa sagesse et de nostre témérité, de sa bonté et de nostre perversité.

Ployons donc volontairement sous son ordonnance, soit que nostre ville, pour sa vieillesse et caducité, ait à tomber par terre et obéir à la loi commune des choses créées; soit que, par le tour et vicissitude des affaires humaines, l'honneur et la magnificence, dont elle a jouy si long temps, doivent estre transférés ailleurs; soit que la fin des siècles approche et que la ruine commune, qui doit accabler toutes les parties de la terre, nous esbranle les premiers et commence chez nous ce qu'elle doit estendre par tout; ou soit — et c'est ce que je crains le plus — que Dieu vueille punir tout à un coup tant de trahisons, de perfidies, d'assassinats, d'empoisonnements, d'adultères, d'incestes, de blasphèmes et d'hypocrisies, que nostre ville a couvez depuis quelques années et notamment depuis trente ans en ça.

Acquiesçons à sa volonté, suivons gayement un si sage capitaine et qui nous aime tant. S'il nous meine aux coups, il nous meine à la gloire : si ce n'est que par les playes, elles seront honorables; si c'est par la mort, elle sera heureuse, pourveu qu'elle nous arrive en lui obéissant.

Embrassons donc la constance et nous plantons droits sur les pas de nostre devoir, tournans toujours le visage devers l'adversité : nous vaincrons estans surmontez, les coups qui nous frapperont nous affermiront davantage, nous lasserons et estonnerons le mal par nostre assurance;

comme ce tant célèbre Callimaque en la bataille de Marathon qui, tout transpercé de flèches, demeura droit, soustenu par les traits mesmes qui l'avoient tué; et donna, tout mort qu'il estoit, l'espouvante aux barbares qui l'estimoient immortel de ce que tant de coups ne le pouvoient faire tomber.

Les afflictions, qui sont portées constamment, et avec le contrepoids de la raison, nous entretiennent droits et fermes; et, au lieu qu'autrement nous pencherions trop vers la terre, nous relèvent vers le ciel.

Car nous n'avons rien qui nous témoigne autant l'immortalité de nos âmes et face resplendir plus clairement l'espoir de la vie éternelle, que le courage que nous donne la constance, laquelle, nous exhortant aux braves et généreuses actions et à la patience, semble nous en proposer quant-et-quant la récompense et nous donner un secret ressentiment du lieu où nous la devons attendre; qui n'est pas en ce misérable et mortel monde, où tout est plein de misère et pauvreté et où — comme dit le poète grec — la calamité se promeine continuellement sur les testes des hommes; mais là-haut, au ciel, en une cité permanente qui est le vrai et naturel domicile de l'âme et le port où, après les flots et la tourmente de la terre, elle doit surgir et se reposer éternellement, pleine de resjouissance et de contentement, tels que lui peut donner l'heureux objet et la sainte fruition de toutes les beautez et bontez du monde, puisées en leur pure et première source ».

Orphée [Houllier] acheva là son discours, mais encore qu'il se teust, nous ne laissions pas d'escouter, pensans que nostre silence l'inviteroit à continuer; car nous ne nous pouvions assouvir de l'ouïr. Il se leva le premier et nous, après, fort à regret. Et lors Musée [Monantheuil] lui dit :

« Je m'attendoy, quand vous estes venu à toucher cette dernière consolation de l'espérance que nous devons avoir en l'autre vie, que vous nous réciteriez quelque chose des propos que je vous ay autrefois ouï conter, que ce bon vieillard, qui tenoit le premier lieu en nostre Sénat de France ⁽¹⁾, aux mœurs duquel reluisoit la légalité française, que nous aimions tant et honorions tous, tint à ceux qui l'allèrent visiter le jour auparavant qu'il mourut. Il y a tantost huict ans qu'il est mort ⁽²⁾ et le bonheur de la France avec lui. Je pris si grand plaisir à ce peu que vous nous en distes lors, que toujours depuis j'ay gardé cette envie de vous prier de me les réciter tout au long.

(1) Le Premier Président du Parlement de Paris. Cet office était alors tenu par Christophe de Thou, né en octobre 1508, mort le 1^{er} novembre 1582. Le célèbre historien Jacques-Augustin de Thou était son fils.

(2) Le sens propre et usuel au xvi^e siècle de *tantôt* est, non pas à *peu près*, mais *bientôt*. Nous avons donc l'indication précise que Du Vair écrivit son ouvrage, un certain temps avant le mois de novembre 1590, et selon toute vraisemblance pendant le siège de Paris par Henri IV, quatre ans environ avant la date de l'épître dédicatoire.

— Je vous ay, respondit-il, dit ⁽¹⁾ tout ce que j'en sçavois : car je n'arrivay que sur la fin de son discours. Mais voilà Linus [Le Fèvre], qui fut tout ce jour-là avec lui, lequel pourra contenter vostre désir. Cela mérite bien une autre après-disnée : réservez-le à demain ».

(1) Éd. de 1641 : raconté.

LIVRE III

J'avois autrefois tenu comme un conte de vieille ce que Homère escrit que ceux qui navigent vers les Loto-phages (1) s'affriandent tellement du Loton (2) — qui est un plaisant et délicieux fruit — qu'ils ne se soucient plus de leur pays et perdent l'envie d'y retourner ; mais, y repensant ces jours-cy, j'ay commencé à soupçonner que l'auteur de cette fable a voulu par là, comme par un mystère de l'ancienne sagesse, faire entendre que les philosophes, qui habitoient en ces quartiers-là, entretenoient les hommes qui y arrivoient de discours si doux et si agréables, qu'ils leur faisoient oublier leurs propres et particulières affections par la contemplation des choses célestes et divines. Ce que j'ay jugé par exemple fort faisable : car j'ay trouvé mon esprit tellement alléché et allégé par les deux après-disnées passées, que je n'avois plus aucun autre soin ni souhait que de revoir ces hon-

(1) En Afrique. *Odyssée*, IX, 84 sq.

(2) Le lotos arbre est généralement identifié avec le jujubier. Ne pas confondre son fruit avec la fleur du lotus aquatique, dont il est beaucoup question dans la poésie antique.

nestes gens là et jouir à cœur saoul (1) de leur tant (2) douce compagnie et agréable consolation. Je vous jure qu'après les avoir ouïs, il me sembloit que j'avois changé de fortune, et que comme Cénée (3) de fille devint garçon, ainsi de pusillanime et efféminé, j'estois rendu constant et courageux, et, de misérable, quasi-heureux. Tant a de puissance sur nous la parole et le discours animez d'une vive raison, à changer nos opinions et, avec nos opinions, nos passions. Je croy que, comme en la musique, ceux qui chantent ont autant, voire plus de plaisir que ceux qui escoutent : aussi ces sages personnages-là avoient remporté de cette conférence le mesme contentement que moi. Car ils revindrent tous le jour d'après, mesme devant (4) l'heure : de façon que, sans beaucoup de cérémonies, nous nous remismes comme nous estions les jours d'auparavant. Lors, prenant la parole et m'adressant à Linus [Le Fèvre] :

« Orphée [Houllier], lui dis-je, vous engagea hier à nous réciter aujourd'hui les derniers propos que tint, avant son décès, à ses amis, ce célèbre personnage que nous avons tant aimé en sa vie et tant regretté à sa mort. Je voy bien que vous venez disposé pour le faire : mais

(1) « A cœur saoul », ces trois mots supprimés dans l'édition de 1641.

(2) « Tant » supprimé dans l'édition de 1641.

(3) Cénée avait d'abord été une femme appelée Cénis : Neptune, après avoir abusé d'elle, la métamorphosa en homme.

(4) Éd. de 1641 : avant.

vous auriez, ce me semble, trop bon marché de ne contribuer à cette compagnie que vostre simple mémoire : nous méritons bien, pour l'amitié dont il vous plaist nous honorer, que vous nous donniez quelque chose de vostre invention. A la vérité, ce discours qu'Orphée [Houllier] nous a promis de vous, seroit bien une belle pièce et qui se joindroit fort proprement à ce qu'il nous a dit de la Providence : toutefois, puisque je suis ici comme un malade entre les médecins, soyez-moi un peu indulgent en cela. Et, avant que d'entrer en cette matière, donnez-moi, je vous prie, vostre avis sur quelques doutes qui me sont entrez en l'esprit depuis avoir ouï Orphée [Houllier] : et puis vous nous continuerez, s'il vous plaist, ce que nous vous avons hier demandé. La pièce que vous nous apportez est si belle, que je m'assure qu'elle conviendra bien à quelque endroit qu'on la vueille appliquer, et peut-estre mesme trouverez-vous qu'elle pourra servir à la résolution de ce que je vous veux maintenant proposer.

Je suis, à la vérité, contraint de confesser que cette sage Providence gouverne tout en ce monde, que, de son ordonnance, découlent les heureux et sinistres évènements des affaires et que rien n'arrive que justement, mesme ès conversions des Estats et ruine des villes et des royaumes. Mais aussi il me semble que, de là, on peut inférer que, puisque nous ne pouvons empescher que ce qui est ordonné là haut n'advienne, en vain roidissons-nous les bras contre le torrent; et quand nous voyons

que nostre Estat a pris son coup, en vain présentons-nous l'espaule pour le soustenir, en vain, avec tant d'efforts, résistons-nous à ceux qui en sapent les fondemens, en vain sommes-nous empeschez quel parti nous devons prendre. Est-ce pas, et le plus seur et le plus sage, de prendre celui du Destin, et suivre la Providence, quand nous connoissons son inclination? ou, en tout cas, ne nous vaudroit-il pas mieux reposer que d'estre continuellement à monter et remonter cette pierre, qui doit aussi bien retomber quand nous l'aurons relevée?

Certainement j'ay veu les plus sages de nostre temps fort empeschez là-dessus, voyans le parti le plus juste estouffé par le plus fort. Les uns, emportez de leur courage, se sont généreusement opposez à tout ce qui s'est présenté d'injuste et, comme de propos delibéré, ont fait bris contre la force; les autres ont, comme font les mariniérs, prudemment lovié (1), quand ils n'ont peu rien avancer et évité, en relaschant, les hurts (2) qu'ils ont jugé ne pouvoir franchir sans naufrage.

Je desire sçavoir de vous lesquels nous devons imiter; et si, lors que nous voyons que les contentions de la vertu contre la violence sont inutiles au public et dommageables et funestes à nostre particulier, nous nous devons entièrement retirer des actions publiques et du maniement des affaires; ou si la vertu doit, mesme

(1) Louvoyé.

(2) Éminence, obstacle qui se dresse. L'édition de 1617 porte « les heures ».

parmi les plus rudes tempestes, tenir opiniastrement sa route et se laisser plustost accabler que reculer; ou bien, s'il y a point quelque chemin moyen entre une obstinée austérité et une honteuse servitude, par lequel une innocente prudence puisse échapper de ces tempestes civiles et précipices qui nous environnent de tous costez, pour, servant au public autant que nous en avons de moyen, couler cette vie mortelle, attendant l'heure qui nous appellera à cette autre immortelle.

— A ce que je voy, dit Linus [Le Fèvre], ce sera ici comme ès festins des princes; ceux qui traitent les premiers en ont le meilleur marché : la despense croist et la magnificence s'augmente pour les derniers. Mais puisque vous venez sans semondre et que vous me surprenez, je vous traiteray en amis à mon ordinaire, plus pour satisfaire à vostre volonté que pour espérance que j'aye de manier dignement un si fascheux sujet sans m'y estre préparé.

J'ay eu autrefois le mesme doute que vous et me sembloit au commencement que c'estoit le plus sage et le plus seur de céder à la violence et faire, comme vous dites, voye au destin : pour ce que c'est peine perdue de se tourmenter après ce que l'on désespère de pouvoir obtenir. L'espérance est celle seule qui anime et vivifie nostre travail. D'espérer contre la Providence, ce n'est pas simple folie, c'est une double fureur. Mais comme il advient ordinairement, que les choses, que nous voyons de loin, nous semblent tout autres que nous ne les trou-

vons quand nous en approchons : aussi, sondant et approfondissant cette proposition qui, en sa première apparence, me sembloit sage, voire sainte et religieuse, je l'ay trouvée imprudente, voire impie et ay connu que ce n'est qu'une mollesse d'esprit, qui nous veut retirer du labeur et du soleil, pour nous mettre au repos et à l'ombre. Ce qu'elle fait avec des prétextes fort aisez à découvrir à celui qui voudra hardiment tirer le rideau pour voir à nud la vérité.

Pourquoi disons-nous qu'il nous faut tenir les bras croisez ès calamitez publiques, de peur de nous opposer à la Providence et au destin? Il y a Providence, il est vrai ; il y a destin, je le croy, et ne pouvons empêcher leurs effets. Mais, je vous prie, que sçavons-nous ce que veut faire la Providence? Comment pouvons-nous deviner ses conseils? D'autant plus qu'elle est certaine et infaillible en ce qu'elle veut, d'autant plus sommes-nous incertains et ignorans de ce qu'elle veut. Dieu a enveloppé l'advenir d'un épais nuage, impénétrable aux yeux de nostre foible entendement : sagement certes et à propos pour nous. Car l'assurance que l'homme eust eu des biens qui lui doivent arriver, l'eust tenu en telle inquiétude et lui eust haussé le courage de telle façon qu'on ne l'eust peu contenir en son devoir : et la certitude du mal qui lui doit advenir, l'eust mis en telle anxiété et lui eust flestri le courage de telle sorte que l'on ne l'eust sceu relever.

Puis donc que les choses futures nous sont si incertaines et que nos espérances et nos craintes nous trom-

pent également, quel pied pouvons-nous prendre pour nous résoudre sur la crainte de l'advenir à abandonner nostre devoir présent?

Dieu a résolu, dirons-nous, de ruiner nostre ville; nous en voyons beaucoup de signes : voilà des méchans et ambitieux qui renversent l'ordre, les loix et la police. Je les laisseray faire, car aussi bien ne gagneray-je rien de m'y opposer.

O lasche et molle voix ! qui est-ce qui vous a rendus si sçavans en peu de temps et vous a fait entrer au conseil de Dieu pour entendre son dessein ? L'incertitude des choses humaines ne nous a-elle pas encore appris combien celles que nous estimons les plus fermes sont les plustot esbranlées et renversées ? et celles que nous croyons à deux doigts de leur ruine, redressées et raffermies tout d'un coup ?

Et néantmoins, quand nous serions tout asseurez de ne pouvoir sauver nostre pays, le devrions-nous pour cela abandonner ? Nous n'abandonnons pas les malades frappez de maladies incurables : ce n'est pas peu faire, ce me semble, que de rendre la mort douce à ceux à qui elle est inévitable et leur appliquer des remèdes lénitifs et palliatifs quand les autres n'y peuvent rien profiter. Il y a mesme quelque grâce à bien mourir, et tient-on pour office d'amitié de fermer les yeux à ses amis et leur composer les membres à la mort. Quand nous ne pourrons faire autre chose, pourquoi ne rendrons-nous pas ce dernier devoir à nostre pays ? Et moins donc le

devons-nous délaissier ès grans remuemens, séditions et calamitez publiques : le mal n'est jamais si grand qu'il faille désespérer du salut.

Mais ce qui est en tel cas plus difficile à résoudre, c'est à sçavoir si on doit prendre nécessairement le plus juste parti et le suivre, ou si l'on se peut tenir coy en celui dans lequel on se trouve enveloppé, attendant l'occasion de moyenner la réconciliation de tous les deux et de ramener ceux qui se sont dévoyez, à la reconnoissance de leur faute et au désir de leur devoir. Car de sçavoir si l'on doit aider ou servir le parti que l'on connoit injuste, cela ne gist point en délibération, sinon parmi ceux qui n'ont ni vertu, ni conscience.

Je croy que la loi de Solon estoit pleine de prudence et de sagesse, laquelle ordonnoit qu'ès divisions chacun prist incontinent parti : pour ce que de deux factions, y en ayant ordinairement une injuste et qui entreprend injurieusement sur l'autre, le citoyen est inexcusable qui quitte le parti des loix et du salut public pour se rendre spectateur de la ruine de son pays. Mais j'estime que cela se doit entendre du commencement des remuemens, lesquels il est fort aisé d'estouffer à leur naissance. Que si le prince, ou celui qui gouverne sous son autorité, laisse par sa négligence gagner ce venin de sédition et former un parti si fort qu'il s'empare de l'Estat et de la ville où nous sommes, et qu'en en sortant nous ne puissons y apporter remède ains seulement témoigner nostre volonté envers le prince ou le public : je pense qu'il y a

en ce cas beaucoup de raisons qui nous peuvent excuser d'y demeurer, ores que nous estimions injuste et séditieuse la faction qui gouverne.

La première est la nécessité, quand nous y sommes retenus par force : car celle-là n'a point de loi.

La seconde est une loi commune des affaires du monde qui veut que l'on cède à la force, où elle est établie. Comme la vertu nous commande de souhaiter les choses bonnes, ainsi nous conseille-elle de supporter les autres qui arrivent malgré nous, et de rabattre mesme quelquefois de l'amour que nous avons à l'État et de ce que nous devons aux loix, afin de ne nous perdre point mal à propos. Et cela, qui le pourra trouver estrange, puisque ce sévère et incorruptible Caton l'a ainsi jugé lorsque, partant de Syracuse pour aller trouver Pompée, il conseilla aux Siciliens d'obéir à César qui s'estoit rendu maistre de l'Italie?

La troisième, quand tous nos biens et moyens sont au lieu de nostre demeure, et qu'en sortant nous tomberions en une extrême pauvreté : car bien que la pauvreté ne soit pas excuse recevable pour nous faire faire chose méchante, si est-ce que la crainte d'icelle nous doit aucunement excuser si nous ne faisons tout ce que la vigueur des loix peut désirer de nous. Et ce principalement en cette saison où les gens de bien ne trouvent faveur ni support qu'en leur bourse : et où la pauvreté, et ceux qui en sont touchez, sont fuis de tout le monde comme la peste.

Mais la plus légitime excuse, je l'ay estimée de ceux qui, en telles rencontres, se trouvent attachez auprès des pères et mères vieux, ou valétudinaires, ou auprès d'une femme et d'un nombre d'enfans. La piété et affection naturelle dispense de beaucoup de choses contre la rigueur des loix civiles. Et bien que la loi dise que, pour la querelle du pays, nous ne devons espagner ni père, ni enfans, et qu'elle semble en ce cas, vouloir de propos délibéré entamer le droit de nature, si se doit-elle au moins entendre quand, abandonnant ceux auxquels la charité nous lie si estroit ⁽¹⁾, nous pouvons servir de quelque chose et faire quelque effet qui profite autant à la piété publique, comme il offense la domestique. Ces considérations-là ont retenu, comme vous voyez, parmi nous beaucoup d'honnestes gens, qui portent avec un extrême regret et ennui la veuë de cette misérable confusion-cy, et qui eussent désiré, plus que chose du monde, en estre hors s'ils eussent pensé, l'estant ⁽²⁾, pouvoir servir de quelque chose au public; mais d'abandonner ceux à qui ils estoient nécessaires ici, pour aller là n'estre qu'à charge au prince qui les rappeloit, ils ont estimé ne le pas devoir faire ⁽³⁾. Or estans enfermez en ce vaisseau, comme nous nous y sommes trouvez quelques-uns à leur malheur, tenans des charges publiques, nous avons esté contraints de dissimuler beau-

(1) Éd. de 1625 et de 1641 : estroitement.

(2) L'édition de 1641 supprime « l'estant ».

(3) Éd. de 1641 : ne le devoir pas faire.

coup de choses piteuses, à dire vrai, contre les loix de l'Etat et le devoir de nos offices.

Souvent j'ay disputé en moi-mesme, s'il ne falloit pas, quand telles occasions se présentoient, s'opposer courageusement au mal et plaider la cause de la justice avec le hasard de sa vie. Après en avoir veu quelques-uns se perdre en le tenant, j'ay trouvé véritable le dire d'un ancien, que le commencement de toutes les vertus c'est la prudence; que c'est elle qui, comme la guide ⁽¹⁾, doit marcher devant et faire ouverture aux autres, et qu'où elle n'est point, elles demeurent comme aveugles; et d'autant plus qu'elles se hastent et s'efforcent, d'autant plustost chopent-elles, s'offensent et offensent ceux sur lesquels elles tombent.

Donc, en tout ce que nous entreprenons, après avoir considéré si la fin en est juste, nous devons examiner les moyens que nous avons de l'effectuer et ne nous pas perdre à crédit. Et quand nous n'avons pas le moyen de faire tout ce que le salut public désireroit de nous, tacher à faire dextrement le mieux que nous pourrons.

Or croy-je qu'en l'estat où nous sommes tombez, il n'a rien resté aux gens de bien qu'ils peussent faire pour s'acquitter de ce qu'ils devoient à leurs charges, que de rompre, par beaucoup de doux et gracieux moyens, beaucoup de mauvaises et dangereuses entreprises, et allentir par artifices le cours de la violence, qu'ils ne

(1) Guide est encore féminin dans les classiques du xvii^e siècle.

pouvoient du tout arrester. Car comme ceux qui se sont prostituez aux nouveautez et ont servy de leur esprit la passion des autres, sont inexcusables devant Dieu et devant les hommes : aussi n'estimé-je pas louables ceux qui, voyans la force establee, se sont perdus de gayeté de cœur.

En quelque condition que soit réduit nostre pays, il a grand intérêt d'avoir des gens de bien qui se conservent en réputation de n'estre point contraires au peuple : afin que, l'occasion se présentant de donner un bon conseil, ils le puissent faire, et avec une main gracieuse, et non redoutée, et ⁽¹⁾ sonder et souder les playes des dissensions civiles. Un chasteau quelquefois, qui se maintient, donne moyen de recouvrer toute une province, et un sage et advisé citoyen, se conservant en crédit en sa ville, sera peut-estre la semence du repos public. Car comme la santé revient au corps malade par le moyen des parties saines qui gardent entiers les principes de la vie; aussi, en une ville, la paix et la concorde se restablit par l'esprit modeste et non passionné du bon citoyen.

Il n'est pas croyable combien d'admirables et salutaires effets ont produits entre les peuples les seuls visages de ceux qui avoient réputation d'estre justes et entiers et aimer le bien public; mais il faut que ce soit avec l'occasion. C'est le temps qui assaisonne les conseils. Il y a un certain moment aux affaires, lequel si vous ne prenez

(1) L'édition de 1641 supprime ce mot « et ».

à propos, en vain vous tourmentez-vous pour en penser venir à bout. Ce qui s'observe principalement en ceux qui ont à manier les esprits des peuples aigris.

Marc-Aurèle, le philosophe, dit en un endroit du livre mal intitulé de sa vie, que les mauvaises opinions sont des abcès en l'esprit de l'homme. Si ce sont des abcès, il les faut de nécessité laisser meurir avant que les ouvrir, autrement le fer y mettra le feu et, en les entamant, on augmentera le mal au lieu de le guérir.

Il faut dire la vérité : ce sont estranges bestes que peuples ; c'est un hasardeux mestier que de les vouloir manier, quand ils ont une fois secoué le joug des loix et pris aux dents le frein de la liberté (1), ou plustost de la licence. Tous ceux qui l'auront expérimenté une fois, n'estimeront rien une autre (2) la perte de leurs biens, pour éviter une telle et si inconsidérée fureur. Mais il y a des choses en ce monde qui ne s'apprennent que par l'expérience qui est une chère et dangereuse maistrresse.

Donc celui qui, par nécessité, ou par un honneste dessein de secourir son pays, se sera laissé envelopper dans un parti illégitime, tout ce qu'il peut faire, c'est observer toutes les occasions qui se présentent de fléchir doucement les volonteiz de ses concitoyens à reconnoistre leur bien et à le désirer. Ce qu'il pourra aisément faire

(1) Nous dirions aujourd'hui « le mors ».

(2) L'édition de 1641 répète ici le mot « fois ».

par une modération et démonstration de ne rechercher que leur profit, leur coulant la raison en l'esprit par la parole et les ramenant par discours peu à peu à ce qui est juste. En quoy il faut qu'il imite le vin qui, du commencement, par un goust friand et délicieux, invite les personnes à en user, puis, se meslant parmi leur sang, et eschauffant petit à petit tout le corps, les assoupit et se rend maistre d'eux.

Car enfin il faut faire estat que toutes les grandes affaires ne se meinent à bout qu'avec la douceur et la patience. Dont la nature nous donne une belle instruction, produisant toutes choses, pour si grandes et excellentes qu'elles soient, par un mouvement insensible. Et cela doit-il principalement essayer à l'endroit de ceux qui ont plus d'autorité, pour ce qu'ils sont comme fontaines publiques où se puisent les conseils qui perdent ou sauvent les Estats: le goust que ceux-là prennent se répand puis après aisément ès esprits des autres. Il profite beaucoup aussi quand on le pratique à l'endroit de ceux qui parlent ordinairement au peuple; pour ce que ce sont les canaux par lesquels se distilent les affections dont le vulgaire s'abreuve et dont il est, puis après, poussé à de bonnes ou mauvaises actions. Mais deux choses ont empesché de nostre temps les honnestes gens de les pouvoir aborder.

La première que, comme gens nouveaux et non expérimentez aux affaires, ils se laissoient aisément imprimer telles opinions que vouloient ceux qui les avoient les

premiers prévenus; et se paioient volontiers de vaines espérances sur lesquelles ils bastissoient des chimères en l'air.

L'autre, qu'il leur est advenu ce qu'on dit ordinairement, que ceux qui pêchent par art pêchent bien plus griefvement, car ils pêchent plus opiniastrement et se défendent de la science contre la raison.

Ils ont voulu réduire le gouvernement politic, qui consiste en une prudence particulière, sous des regles générales, et en faire une science universelle; et ainsi, appliquant les règles où il falloit appliquer les exceptions, ils ont perverty le jugement de toutes choses.

C'estoit un plaisir que de les voir discourir : ils faisoient comme les mauvais mathématiciens qui, présupposant un angle droit, ou quelque figure autre qu'elle n'est, font là-dessus des démonstrations nécessaires des choses qui ne sont et ne peuvent estre du tout. Car en argumentant, depuis que vous avez accordé quelque chose de faux, on vous en tire des conséquences estrangement absurdes. La formule d'argumenter de ce temps a esté :

« Cela sert pour la conservation de la religion, il le faut donc faire ».

Or la première partie de l'argument, qui estoit sujette à estre niée et prouvée, et qui le plus souvent n'estoit pas seulement douteuse mais mesme évidemment fausse, estoit toujours posée pour indubitable et quelque fois en faisoit-on un article de foy.

Les choses qui se proposoient, estoient de celles qui se devoient examiner par une grande et meure prudence, par l'exemple des effets qu'ont produits semblables affaires et où il falloit considérer le temps, les momens, les volontez des hommes et mille autres circonstances. Toutefois ceux qui n'avoient ni l'expérience des choses passées, ni la connoissance des présentes, ont esté ceux qui se sont attribué l'autorité d'en juger. A tous les inconveniens que l'on leur a représentez, à tous les mauvais succès que l'on leur a prédit qui arrieroient de leurs précipitez conseils, on n'a eu autre réponse sinon que Dieu y pourvoiroit. Comme si Dieu eust été assis là haut exprès pour observer leurs passions et accommoder le reste du monde à leurs desseins, et non pas eux posez ça bas pour observer la volonté de Dieu, par la disposition des choses et événemens des affaires, pour s'y accommoder et parvenir à leur fin, ou en approcher le plus près qu'ils pourroient, par des moyens faisables et ordinaires !

Si tost qu'ils voyoient un chemin un peu long et facheux, ils s'attachoient des ailes de cire et se jetoient en l'air pour parvenir où le désir et la peur les tiroient : aussi est-il advenu que leurs ailes se sont fondues au soleil, et sont tombez et, en tombant, ont tiré après eux leurs citoyens en uue mer de maux et de misères.

Je ne voudrois pas, à la vérité, blasmer l'intention de tous, pour en avoir connu d'entre eux qui estoient transportez du zèle de leur religion : mais je doute si devant

Dieu leur volonté leur servira d'excuse d'avoir entrepris chose si importante et à laquelle ils n'entendoient rien. Car si les loix civiles condamnent celui qui s'ingère de faire un mestier qu'il ne sçait pas, et le font respondre de tout le dommage qu'apporte son impéritie (1) : ceux qui, comme par force, ont entrepris le gouvernement et, par leur faute, nous ont jetez en tant de dangers, ne seront-ils point responsables de tant de morts, de tant de bruslemens, de tant de pillages, de tant de violemens, de tant de sacrilèges, de tant de blasphèmes qui sont venus à la suite de leurs mauvais et inconsiderés conseils?

Je prie à Dieu qu'il le leur vueille pardonner, mais ils sont cause de beaucoup de maux et nous donnent bien sujet de dire de nostre Estat ce que un ancien a dit du sien :

« La chose publique s'est perdue plus par les remèdes dont elle a esté pansée que par son propre mal ».

— Hé quoy ! me direz-vous, les gens de bien se taisoient-ils lors ? que ne remonstroient-ils vertueusement ce qu'ils pensoient estre du bien public ? que ne s'opposoient-ils à toutes ces indiscretions-là ?

Hélas ! il n'y a en telles choses empeschez que ceux qui y sont ! Souvent, voyant ce misérable gouvernement et la perplexité où estoient les gens de bien, m'est-il

(1) Éd. de 1641 : ignorance.

souvenu d'une histoire qui est arrivée de nostre temps en cette ville.

Il advint en une honneste maison qu'un singe, que l'on y nourrissoit par plaisir, alla prendre un petit enfant au berceau et le porta au faiste de la couverture : incontinent qu'on s'en aperceut, le père et la mère accoururent tout transis, pleurans et ne sçachans que faire; car de crier ou courir après le singe, il eust laissé tomber l'enfant, qui se fust rompu cent fois le col. Ils attendoient donc, sans mot dire, et regardoient piteusement les larmes aux yeux et tout tremblans de frayeur ce qui en devoit advenir. Il arriva, et ce fut une grande grâce de Dieu, que le singe redescendit tout doucement et reporta l'enfant où il l'avoit pris.

Nous avons eu et avons les mesmes sueurs, et avons veu et voyons encore nostre religion et nostre pauvre Estat entre les mains d'estranges gens et merueilleusement estourdis, qui s'en jouent et les tiennent pendus en l'air du bout des doigts et prests à les précipiter au moindre estonnement. Au moins pleust-il à Dieu, mais je ne l'ose espérer, qu'à la fin ils nous fissent le tour du singe et nous remissent où ils nous ont pris au commencement. Certainement je pense que les honnestes gens sont fort excusables si, voyans de si chers gages entre leurs mains, le précipice où ils les avoient portez et leur naturelle imprudence, ils les ont regardez pour un temps sans mot dire.

La première faute a esté en ceux qui, dès le commen-

cement, leur ont permis se saisir et emparer de l'Etat : la seconde, que l'on nous voudroit imputer, n'a esté que la suite nécessaire de l'autre, aussi excusable comme la première est blasmable. Non que je voulusse par là défendre ceux qui, au fort du mal, mesme par une trop grande crainte, se sont toujours laissez aller du costé où ils ont veu la force et la violence tirer : car ils sont en partie cause que nos maux sont devenus incurables. Et se peuvent avec raison accompagner aux fardeaux mobiles, qui sont dans un navire, lesquels roulans toujours du costé dont le vaisseau penche, sont cause, quand la tempeste arrive, de le faire renverser.

Entre trop et peu demeure mesure : il y a différence entre rompre ou ployer. Comme l'on peut faillir par une obstination et importune sévérité : aussi fault-on dange-reusement par une grande lascheté et supine ⁽¹⁾ connivence et par une façon de biaiser, par laquelle on abandonne du tout la justice sous prétexte de suivre la prudence. Et, pour vous dire librement, j'ay veu un grand nombre de gens qui se sont précipitez par cette fenestrelà et, toujours biaisant, se sont enfin trouvez aussi esloignez du devoir d'un bon citoyen, comme ceux qui s'estoient jetez au mal tout-à-coup, et ont descendu aussi bas, degré à degré, comme les autres qui s'estoient, d'un plein saut, lancez à la confusion.

(1) « Supine », molle, paresseuse ; littéralement : couché sur le dos. Ce mot est supprimé dans l'édition de 1641.

Il est fort dangereux, à ceux qui n'ont pas la force ou l'adresse de s'arrêter quand ils veulent, de se commettre à une droite vallée; il faut que ceux qui laissent le grand chemin pour prendre les destours, sachent bien le pays, autrement ils s'égarent fort aisément.

Toutefois, pour ce que cette prudence, qui cède doucement à ce qu'elle ne peut vaincre, peut profiter en beaucoup de rencontres semblables à celles qui nous sont arrivées, quand on en use avec jugement et modération : je vous diray les bornes que je lui voudrois planter.

Ce seroit premièrement de ne jamais dissimuler au commencement des remuemens, ni consentir à chose injuste et qui fust contre les loix, pour si petite qu'elle peust estre : au contraire voudrois-je que l'on s'y opposast, mesme avec la vive force, tant qu'il y a moyen, que le hasard est commun et qu'il y a espérance et apparence qu'en hasardant, la raison peut avoir le dessus. C'est un grand erreur, dont beaucoup de gens sont coiffez, de penser qu'il ne faut rien hasarder en un Estat : souvent, pour ne vouloir rien aventurer pendant que l'on est fort, on se laisse réduire à tel point qu'il faut aventurer, foible, et rendre très douteux ce qui ne l'estoit que bien peu.

La fortune, s'il faut ainsi parler, ne veut pas que nous pensions pouvoir tout asseurer par la prudence : il y a beaucoup de choses où elle veut avoir part et que l'on lui doive la grâce de l'événement. Mais c'est le principal

que de mettre le droit de son costé : et cela fait, avec toutes les considérations et tous les avantages que l'on peut prendre, tenter le hasard et commettre tout à cette souveraine puissance de Dieu qui donne aux affaires telle issue qu'il lui plaist.

Si les choses sont venues si avant et passées à si mauvais termes, que la violence culbute les loix et la force l'emporte par dessus la justice, je ne voudrois pour cela jamais consentir à une chose injuste, sinon pour en éviter une plus mauvaise et plus injuste qui autrement en adviendroit. Or la règle que je désirerois qu'on tînt en ce cas, c'est qu'en cette comparaison de maux, et crainte d'un pire, nous n'y complions jamais le nostre particulier pour le comparer au public. Car celui qui, par crainte du mal particulier dont on le menace, se rend auteur ou ministre de la calamité publique, n'a rien qui le puisse excuser. Mais il faut juger avec soin et prudence, si le plus grand mal que nous craignons qu'il n'arrive au public, se peut point autrement eschever (1) : s'il ne se peut, en ce cas composer avec la violence, c'est faire ce qu'on feroit sur mer en la tourmente et (2) faire jet d'une partie de la marchandise pour tascher de sauver le reste. Rarement ceux qui gouvernent des Estats troublez sont-ils empeschez à choisir de deux biens le meilleur, mais bien souvent à élire de

(1) Esquiver. Éd. de 1641 : éviter.

(2) Éd. de 1641 : c'est.

deux maux le moindre : le bon ne s'y juge tel que par comparaison du pire. C'est pourquoi une inflexible rigueur ne seroit pas opportune en ces occasions-là et allumeroit plustost la fureur d'un peuple licencieux qu'elle ne l'assoupiroit.

Et pourtant y a-il peut estre lieu lors d'imiter le soleil qui va bien toujours de l'est à ouest, mais en biaisant tantost vers le nord, tantost vers le sud, de peur que, demeurant ferme sous une mesme ligne, il ne sèche et brusle ce qu'il ne doit que fomentier et doucement eschauffer. Le bon citoyen doit bien avoir pour son but le salut public et la justice dont il dépend. Mais quand le chemin ordinaire ne l'y peut amener, si faut-il qu'il s'y conduise par celui qui reste le plus commode. En vain se seroit-il proposé la conservation de son pays, s'il le devoit perdre par les remèdes par lesquels il le veut sauver. Car les affaires et les conseils se mesurent principalement par la fin.

Voilà, ce me semble, ce que peut faire un bon citoyen en public : en particulier la saison lui donne beaucoup de belles occasions de bien faire. Il a premièrement à consoler ses parens, ses amis, ses voisins, et, selon que les degrez d'affection le conjoignent de plus près à chacun d'eux, les assister, leur donner courage, les conseiller à la conduite de leurs affaires, les défendre de l'injure d'autrui, les secourir en leurs nécessitez, selon qu'il en aura le moyen. Qu'il se lève si matin et se couche si tard qu'il voudra, la journée ne sera jamais

assez longue pour satisfaire a tous les offices, ausquels la misère d'autrui l'appellera. Qu'il mette la main à quelque endroit qu'il voudra, il y trouvera une playe à panser. Ce piteux et calamiteux temps ne laisse rien de sain ni d'entier.

Ici l'appellera le vefvage de sa sœur, de là l'orbité (1) de son frère, de l'autre costé le brigandage fait à son ami, en un autre endroit la prison de son parent, de deçà le danger de son voisin. Plustost trouvera-il ici un lieu vuide d'air que de mal.

Mais, sans sortir de sa maison, il aura prou (2) de sujet d'employer la vertu et faire office de bon citoyen. Car qui est celui-là si heureux qui n'a esté touché, durant ce temps, de mille sortes d'afflictions? qui n'a point senti les dents venimeuses de la calomnie? que les yeux bigles (3) de l'envie n'ont point regardé? que le brigandage public n'a point atteint? et qu'en tout cas la désolation du pays n'a despouillé de ses biens et envoyé nud comme un homme eschappé du naufrage?

C'est là qu'il faut se monstrier homme et faire paroistre que la vertu ne consiste pas en parole, mais en belles et généreuses résolutions.

(1) « Orbité » synonyme de « veuvage ». Le mot *vidua* en latin était réservé à la femme, *orbs* s'appliquait à l'homme. L'emploi de cette expression fut également reproché à Du Vair. V. Nicéron, XLIII, 154.

(2) Éd. de 1641, au lieu de « prou » : « tousjours trop ».

(3) L'édition de 1641 remplace « bigles » par « malins ». Yeux bigles, qui louchent, regards obliques.

Il faut premièrement que le bon citoyen porte lors patiemment ses afflictions, faisant un bon et religieux jugement de la Providence divine, sans laquelle vous avez entendu que rien n'arrive ici-bas : et qu'il reconnoisse que son infortune est sa part et portion contingente de la société humaine, au mal commun de laquelle il doit participer volontairement, comme il a fait et feroit au bien s'il arrivoit.

Secondement, je désire que cette patience-là ne siège (1) pas seulement en son cœur, mais mesme qu'elle reluise sur son front, tant pour porter témoignage d'honneur à la vertu et monstrier ce qu'elle peut contre le malheur, que pour servir d'un miroir bien poli, sur lequel ses concitoyens puissent composer et compasser leurs actions comme sur un beau et parfait patron.

C'est en tout temps chose fort louable et glorieuse de servir aux siens d'exemple de bien-faire ; mais c'est chose fort utile et fructueuse en un temps calamiteux et misérable de leur servir d'exemple de patiemment endurer. Comme le premier heur est d'éviter le mal, le second est de s'y porter constamment (2).

(1) L'édition de 1644, au lieu de « siège » imprime « soit ».

(2) Les éditions de 1617 et 1618 impriment incorrectement « heurt ». Toutes les éditions jusqu'en 1644 donnent « se porter ». L'édition de 1644 corrige malencontreusement « heur » en « bonheur ». « Heur » a ici le sens de sort, destin, du latin *augurium*; nécessité :

Dieu vous doint la fortune et l'heur
 Meilleur que n'a esté le mieu.

CLÉMENT MAROT.

Or ne veux-je pas ici entrer à discourir les raisons qui nous excitent à cette constance-là, qui nous la persuadent, voire qui nous y forcent si nous voulons demeurer hommes. Ce que Musée [Monantheuil] et Orphée [Houllier] en ont dit devant moi est plus que suffisant; toutefois s'il falloit mettre toutes les raisons à la balance, j'estimerois que celle qui est demeurée derrière, et qu'Orphée [Houllier] n'a fait qu'effleurer, emporteroit toutes les autres ensemble. Car ceux qui seront une fois bien persuadez que la mort n'est que le passage à une autre plus heureuse vie, ne la craindront plus. Que si la mort, outre laquelle ne s'estendent ni l'empire de la fortune, ni les menaces des loix, ne les estonne point, que feront les injures et menaces des hommes qui ne sont que les mains de la fortune et les instrumens des loix? Et, au contraire, ceux qui ne le croiront pas, quels préceptes leur peut-on donner, quelles raisons alléguer qui les puissent consoler en leurs calamitez? Car bien que vous leur monstriez que les afflictions nous arrivent de droit commun par la loi de la nature, et non par l'injure de cette prétendue fortune, et que rien n'advient que par l'ordonnance de la Providence divine, cela ne soude pas la playe qu'ils reçoivent en leur cœur, de voir que l'innocence soit un sujet de misère et de tourment.

Si vous ne leur faites rien voir de plus loin que cet espace qui est enfermé entre leur naissance et leur mort, comme entre deux bornes : je ne voy point pourquoi ils doivent quitter les douceurs du monde pour ensieller

leur vie de cette aspre et amère vertu. Je ne voy rien pourquoi l'homme ne se doive courroucer contre la nature de l'avoir rendu le plus misérable et calamiteux animal de tous ceux que le soleil voit et se mocquer de cette vertu qui lui propose tant de peines et de travaux sans aucune récompense.

Nous avons, disoit Platon, deux grans démons qui nous avancent et nous retirent en nos actions : le loyer et la peine; or ne voy-je pas que nous les puissions trouver en ce monde où la plupart du temps les bons sont affligés et les méchans à leur aise. Il faut donc pousser plus avant nos espérances et les faire passer outre les bornes de cette courte et chétive vie et connoistre que la mort est le premier de tous nos vrais biens et l'entrée de nostre heur et ⁽¹⁾ félicité.

L'homme n'est pas seulement mortel, comme a dit quelqu'un, afin qu'il y eust quelque fin à sa misère, afin que les bons soient louez sans envie et les méchans blasmez sans crainte, afin que les richesses soient contemnées ⁽²⁾ comme inutiles après elle, mais principalement afin que les bons soient perpétuellement heureux et les méchans perpétuellement malheureux. C'est là la ⁽³⁾ consolation qui adoucit nos travaux et nourrit nostre patience, de l'espérance, ou pluslost assurance, d'une vie sans fin et sans borne, qui nous attend quand nous

(1) L'édition de 1641 supprime « heur et ».

(2) Éd. de 1641 : méprisées.

(3) Éd. de 1641 : C'est là ceste vraye consolation.

sortons d'ici, à laquelle pleust-il (1) à Dieu que nous pensassions tous les jours, toutes les heures et tous les momens : (2) nous trouverions en cette méditation un suffisant réconfort à nos adversitez, une séante modération en nos prospéritez.

Mais hélas! nous en reculons le plus loin que nous pouvons la pensée et, qui pis est, beaucoup la décroient du tout, et voudroient volontiers n'estre plus après la mort de peur d'estre comme ils méritent. Ils font ce qu'ils peuvent pour faire mourir leur âme avec leur corps et vont emprunter des raisons chez les philosophes anciens, pour combattre et renverser l'unique but, le seul loyer et la dernière fin de la philosophie.

Pour moi j'estime ces gens-là assez punis par leur maligne opinion qui leur ravist d'entre les mains l'unique espérance qui adoucit et assaisonne cette fascheuse et amère vie; et dirois volontiers qu'on les laissast estre malheureux puisqu'ils le veulent estre. Mais il semble que vous m'avez imposé la charge de leur reprocher leur erreur et les condamner par leurs propres raisons. Car pour autre sujet ne me pouvez-vous avoir prescrit de clorre ce discours par le récit des derniers propos de ce bon vieillard, que pour les convaincre de leur aveuglement par la lumière d'un si bel esprit.

Pour vous, je sçay que vous ne désirez ni preuve, ni

(1) Éd. de 1641 : pleust à Dieu....

(2) Éd. de 1641 : car nous trouverions....

esclaircissement de ce point ; vous, dis-je, qui, non seulement le croyez, l'affermes et publiez, mais en faites quasi le préface et la conclusion de tous vos propos et de toutes vos actions. Tellement que le discours vous en seroit inutile et ennuyeux, sinon que vous ayez accoustumé de vous en servir comme les Égyptiens de leurs squeletes (1) et que vous ne vous puissiez lever de table sans ouïr parler de l'immortalité de l'âme, non plus qu'eux de la mort du corps : ou peut-estre, comme la mémoire de ce personnage vous est fort chère, vous désiriez de la rafreschir par la recordation d'une si belle fin. Je rapporteray donc au plus près qu'il me sera possible ce qu'il [de Thou] nous discourut sur ce sujet le jour auparavant que Dieu le retira d'ici, comme de dessous la ruine de cet Estat.

Ce bon vieillard avoit passé toute sa vie au Palais (2), ayant lors atteint soixante et quinze ans (3). Il avoit veu beaucoup de mouvemens en ce royaume qui en avoient troublé le repos ; mais il n'y en avoit encore point veu qui menaçassent la ruine et dissipation de l'Estat. Le roi, l'ayant mandé de sa maison de Celi (4), pour un affaire (5) de grande conséquence et qui regar-

(1) Squelettes, momies.

(2) Et non « à Paris », comme disent ses biographes.

(3) Exactement soixante-quatorze ans et un mois.

(4) Cely, cant. et arr. de Meaux (S.-et-M.). Sa femme, Jacqueline Tuleu lui avait apporté en dot cette seigneurie qui, depuis, passa dans la maison de Harlay.

(5) « Affaire » était des deux genres au xvi^e siècle.

doit les remuemens qui nous ont depuis tant travaillez, [et lui], ayant par le discours de cet affaire préveu les misères qui nous devoient accueillir, en conceut une grande mélancolie : de sorte que cette fascherie donnant atteinte à sa santé ja débilitée par l'âge, il en tomba malade. Durant cette maladie, il estoit visité des plus célèbres hommes de la ville. Pource (4) que je lui estois voisin et que je l'aimois et honorois fort, j'y allois souvent.

Le jour avant qu'il mourut, s'estant trouvé bon nombre de gens doctes près de lui, et lui se trouvant plus coy qu'il n'avoit accoustumé, se meurent plusieurs propos, mesme de la condition des gens de bien qui estoient appelez aux grandes charges, laquelle est quasi toujours misérable, estant leur vertu salariée d'envies et défaveurs pour les plus douces récompenses, et d'injures et d'outrages pour les plus ordinaires. Quelqu'un vint à dire qu'encore la religion, en laquelle nous estions nourris, nous donnoit beaucoup d'avantage par dessus les anciens, nous proposant le loyer de nos labeurs en l'autre vie et nous faisant connoistre que la meilleure partie de nous survit nostre corps, voire que nostre corps mesme ne pourrit que pour germer et se renouveler un jour en une plus heureuse vie, en laquelle la vertu doit recevoir la couronne qu'elle aura méritée, où les autres, qui n'ont esté esclairez que de la

(1) Éd. de 1641 : et pource....

sombre lumière de nature, n'ont peu pénétrer par discours, ni estendre leurs espérances plus avant que la mort, ni par conséquent avoir autre consolation que celle de ce monde, qui est certainement bien petite. Ce bon seigneur, levant la teste de dessus le chevet, et s'appuyant sur le coude :

« Je me suis, dit-il, entretenu une partie de la nuict, sur ce sujet, et, après y avoir bien resvé (1), j'ay conclu que c'est la plus forte et plus certaine consolation que nous puissions prendre, que l'assurance d'une seconde et plus heureuse vie. Et bien que nostre foy nous la donne et que l'esprit de Dieu nous l'ait spécialement révélée, si ne pensé-je pas que les philosophes anciens l'aient ignorée et que ce qu'ils ont eu de vertu ait manqué de cette consolation, sinon qu'ils l'ayent voulu rejeter, quand la nature de sa propre main la leur a présentée, et croy que si je vous pouvois ramener tout ce qui m'en a passé cette nuict par l'esprit, que vous le confesseriez ainsi ».

Lors, se disposant de contenance et de parole, comme il avoit accoustumé quand il vouloit continuer un propos, nous nous disposasmes aussi, avec un grand silence, à l'ouïr et il poursuivit, à plus près (2), en tels mots :

« De toutes les choses du monde en la connoissance desquelles nous pouvons faillir, il n'y en a point dont

(1) Éd. de 1641 : pensé.

(2) Les éditions de 1623 et de 1641 ont modernisé en imprimant « à peu près ».

l'ignorance soit plus pernicieuse et dommageable que de l'estat de nostre âme après cette vie caduque et mortelle. Car, de là, dérive une flotante anxiété et misérable inquiétude, qui fait que les hommes, ne trouvant rien en ce monde d'heureux, et n'attendant rien après ce monde de certain, pensent estre envoyez çà bas comme à un fatal tourment, où ils doivent vivre et mourir malheureux. Ils haïssent leur vie et craignent leur mort et, de peur de tomber en ce qu'ils craignent, ils embrassent ce qu'ils méprisent. Comme faisoit cet Ulysse dans Homère qui, se sauvant du naufrage, accolloit un figuier sauvage, non pour ce qu'il l'aimast, mais de peur qu'en le laschant il cheust dans la Charybde qu'il voyoit au-dessous.

» Au contraire, ceux qui ont abreuvé leur esprit de cette vraie et certaine connoissance, que l'âme n'est ici qu'en pèlerinage, s'acheminant à un autre plus heureux domicile, ne prennent pas le loisir de se plaindre des espines et des ronces qui les esgratignent en passant, ni à cueillir et bouquetier ⁽¹⁾ les fleurs qui s'y présentent; mais, emportez d'une vive ardeur de trouver un tel giste, ils brossent ⁽²⁾ au travers et négligent tout ce qu'ils rencontrent, sinon en tant qu'il leur est nécessaire pour leur voyage.

» Or ne croyay-je jamais que cette puissance ordinaire

(1) L'édition de 1644 supprime « et bouquetier ».

(2) Brosser, brosser, terme de chasse, traverser la brousse.

de Dieu, que l'on appelle communément Nature, qui, en toutes autres choses a esté tant favorable aux hommes, leur ait dénié, en quelque siècle que ce soit, la connoissance de ce qui estoit plus nécessaire pour leur bien et pour acquérir la perfection de leur estre; plus-tost estimeray-je que ceux qui ont nié cette immortalité soient de ceux que la parole de Dieu, prononcée par saint Paul, déclare inexcusables, pour avoir eu les degrez des choses visibles suffisans à monter aux invisibles, s'ils n'eussent mieux aimé s'en servir pour descendre que pour monter : gens ambitieux à leur misère, qui ont osté la force au discours qui les peut rendre heureux, pour la donner à celui qui les veut rendre malheureux.

» Je ne voudrois, ce me semble, pour les convaincre, que produire contre eux l'opinion commune de tous les peuples du monde, lesquels, en quelque siècle qu'ils aient vescu, quelque endroit de la terre qu'ils aient habité, quelques mœurs et quelques coutumes qu'ils aient observées, ont eu pour fondement de leurs actions, polices et sociétés civiles, cette créance que leur âme survivoit à leur corps et n'estoit point sujette à la mort. Autrement, pourquoi eussent-ils déifié, comme ils ont fait, les plus célèbres d'entre eux, institué tant d'honorables cérémonies en leur mémoire?

» Les Indiens et les Druides ont esté estimez entre les anciens payens les deux plus sages nations et qui avoient plus profondément fouillé au sein de la nature

et puisé les plus hauts secrets ⁽¹⁾ de la sapience : ils connoissoient si certainement cette immortalité, qu'ils couroient à perte d'haleine à cette mort corporelle, qui en est l'entrée, et se jetoient et précipitoient gayement à toutes les honorables occasions qui les y pouvoient porter.

» Cette opinion a eu divers effets en divers peuples, mais elle a esté en tous. Et si, par exception, s'en est trouvé quelques-uns qui aient creu le contraire, quand ils ont hanté et fréquenté les autres, ils sont revenus à cet advis. Ce qui fait bien connoistre que cette créance est née avec l'homme, partant naturelle, partant droite et véritable, car la nature universelle, et qui n'est point corrompue par nostre vice particulier, ne nous suggère que de saines et pures opinions. Comme elle n'adresse nostre appétit, et celui des autres animaux, qu'aux viandes qui sont propres à les nourrir, aussi n'encline-elle nostre entendement, sinon à comprendre la vérité et y consentir comme à son vrai objet et aliment, et laquelle lui estant représentée, s'applique à lui, comme l'image s'engraine au moule sur lequel elle a esté premièrement jetée.

» Mais pource que ces gens-là méprisent pour la plupart les jugemens populaires et pensent que la vérité n'habite point parmi le vulgaire, ains croyent que la nature l'a enfouye bien profondément en terre, où il la faut trouver

(1) Éd. de 1617 : degrés.

avec la verge divine de la philosophie et la tirer avec les sueurs d'une profonde et laborieuse méditation, faisons retirer les peuples et les nations, et leur exhibons ⁽¹⁾ seulement ceux qui ont emporté la gloire par tous les siècles d'estre, et les plus sages et les plus sçavans. Pithagoras, Solon, Socrates, Platon, Aristote, et tant et tant d'autres que, pour les nommer tous, il faudroit autant de temps comme il y en a qu'ils ont vescu, ne nous ont pas laissé seulement en la mémoire des hommes le témoignage de ce qu'ils en ont creu, mais mesme ils l'ont consigné en leurs escrits : voire qu'ils ont posé cette maxime de l'immortalité de l'âme, comme le centre de la philosophie auquel venoient aboutir toutes les autres règles, et tout ce que jamais se pouvoit introduire d'honeste et salutaire pour la conservation de la vie civile, et spécialement pour cette autre partie, après laquelle ils ont tant travaillé, qu'ils appellent la tranquillité de l'âme. S'il y avoit donc quelque doute en ce fait-là, si est-ce que le témoignage de tels personnages si concordans en cela, l'auroit éclairci et devoit ramener à cette opinion ceux qui font tant de cas d'eux, lesquels se devoient laisser vaincre par l'autorité de ces grands génies de nature, puisque mesme en ce faisant ils rendent leur condition meilleure. Mais, industrieux à leur propre mal, pour alléger ⁽²⁾ l'autorité de ces grands

(1) Éd. de 1644 : et leur présentons....

(2) Éd. de 1644 : diminuer.

hommes-là, ils disent qu'ils ne font pas que des raisons, lesquelles ils veulent séparer des personnes, afin de les peser toutes pures et que la vérité ne soit point en cette question balancée ou enlevée par le poids du nom ou renom de ses auteurs.

» Et pour ce veulent-ils assujettir ce discours aux règles de l'escole et demandent que l'on leur démontre ce que l'on veut faire croire. Ils voudroient volontiers que l'on les menast quasi par les sens à la connoissance de ce qu'on leur propose, ou pour le moins, par les maximes qu'on recueille des sens, on leur conclust ce qu'on leur veut persuader : trop injustes en cela et peu considérans la nature de ce qu'ils traitent.

» Il faut du discours pour connoistre les choses dont les formes sont noyées en la matière : il faut lors se servir des sens et, par le moyen de ce que nous touchons et voyons, venir, comme par degrez, à l'intelligence de ce qui est plus esloigné; mais vouloir comprendre la nature de nostre âme de cette façon, c'est ne la pas vouloir connoistre. Car, estant simple, comme elle est, il faut qu'elle entre toute nue en nostre entendement, ayant à remplir toute la place : tout ce qui l'accompagneroit, l'empescherait.

» Es choses mesme sensibles, dont le sens est fort aigu, le sentiment s'en fait si soudain, qu'il vous faut perdre la connoissance de la façon dont il se fait. Aussi des choses intelligibles, celles qui sont toutes pures occupent si promptement nostre entendement, que vous ne

pouvez dire sinon qu'elles sont, mais vous ne pouvez dire comment : car elles ne se font pas connoître par témoignages empruntez, elles se manifestent d'elles-mêmes et sont plus connues que tout ce qui les veut recommander.

» Et, pour ce, le vrai moyen de connoître la nature de nostre âme, c'est de l'élever par dessus le corps et la retirer toute à soy : afin que, réfléchie en soy-mesme, elle se connoisse par soy-mesme.

» Toutefois s'il y en a de si opiniastres, qui ne la veulent voir que noyée dans la chair, et juger sa grandeur par l'ombre de ses effets, comme ils font la lune par l'ombre de la terre, si est-ce qu'au travers de cette sombre et pesante masse qui l'enveloppe, elle jette des étincelles, voire des flammes si vives de son immortalité qu'il faut que ceux qui la regardent, confessent, ou qu'ils la voyent ou qu'ils sont aveuglez. Ils voyent que ce rayon de divinité, enveloppé dans ce petit nuage de chair, jette sa lumière d'un bout à l'autre du monde : après avoir mesuré ce qui est fini, passe jusques à l'infini, comprend les formes de toutes choses et s'y transforme, reçoit les contraires, le feu et l'eau, le chaud et le froid, sans s'altérer ni corrompre. Comment donc peuvent-ils présupposer quelque matière en celle qui a de telles actions, veu que toute matière est finie et bornée par certaines dimensions, ne reçoit rien plus ample que soy, n'est capable que d'une seule forme substantielle et ne peut contenir en mesme temps choses contraires?

» Si elle n'est point matérielle, comment seroit-elle mortelle, veu que la mort, par leur dire mesme, n'est autre chose que la séparation de la matière d'avec la forme? Et si, comme d'autres, ils la définissent le bout du mouvement, où le trouveront-ils en l'âme? Car nous voyons que la volonté, qui est sa principale partie, estant libre, comme ils la reconnoissent eux-mesmes, et ayant par conséquent en soy le principe de son mouvement, — qui la lui peut oster? Rien ne se donnant volontairement fin à soy-mesme, ce qui se meut à sa volonté, se mouvra ⁽¹⁾ toujours et par conséquent n'aura point de fin de durée, mais seulement fin de désir et d'intention, qui ne se borne que par l'infinité. Et quant à l'entendement, qui est l'autre principale partie ou plustost vertu de l'âme, ne le voyons-nous pas, sortant de soy-mesme, embrasser toutes choses et puis revenir en soy-mesme : et par cette continuelle réflexion, comme par un mouvement circulaire, témoigner qu'il n'a point de fin? Ce qu'il témoigne encore aussi clairement par la nature des objets qu'il choisit pour son exercice ordinaire et, par manière de dire, pour sa nourriture et son aliment.

» Car il ne se paist, ne s'entretient sinon de la connoissance des choses universelles, des idées et des espèces, lesquelles les philosophes constituent immuables et immortelles. Les sens, qui sont instrumens corporels,

(1) Éd. de 1618 : « se mouvra ». — Éd. de 1595, 1606, 1610, 1617, 1641 : « se meuvera ». — Éd. de 1619 : « se mouvra ».

meslez parmi la matière corruptible, s'arrestent bien aux choses particulières, et considèrent chaque objet selon les qualitez fluantes et périssables; mais l'entendement, contemplant ce qui est de la vraie nature et essence des choses, comprend ce qui est général et également diffus en tous les particuliers et individus, comme un estre stable, permanent et immuable.

» Or faut-il que toutes choses, qui sont nées pour agir, soient proportionnées à leur objet : en vain travailleroit l'ouvrier sur une matière plus forte que son outil; en vain donneriez-vous à digérer et à comprendre à une chose corruptible et mortelle, choses incorruptibles et immortelles? Eh quoy? Ce désir insatiable d'apprendre, qui est naturel à nostre entendement, ne nous tesmoigne-il pas le semblable? Qui est-ce qui a jamais tant veu, tant connu, tant appris, à qui la science n'ait rallumé et augmenté le désir de sçavoir, au lieu de l'esteindre et apaiser? « Quand j'aurois, disoit cet ancien sage, un pied dans la fosse, si voudrois-je apprendre ».

» Qu'est-ce à dire?

» C'est que l'appétit de nostre estomac se peut bien assouvir, pour ce que la nature l'a proportionné à une chose finie, qui sont les viandes nécessaires pour nostre nourriture; mais celui de nostre âme se monstre insatiable en ce monde, pour ce qu'elle l'a proportionné à la vérité éternelle, de laquelle le corps lui empesche la libre jouissance en cette vie, ne lui en donnant, pour la

recueillir, que le vaisseau (1) des Danaïdes qui n'en peut pas beaucoup recevoir à la fois, et encore est percé au fond de ce misérable pertuis d'oubliance, par où s'écoule la plupart de ce qu'elle en reçoit. Tellement que toute la vie de l'homme, si vous considérez exactement les actions de ceux qui se gouvernent par la droite raison, n'est autre chose qu'un effort et contention de l'âme, laquelle tasche, tant qu'elle peut, à réparer cette fluante mortalité du corps par la participation des choses éternelles, à la jouissance desquelles elle le rameine le plus qu'elle peut.

» Elle voudroit volontiers lui éterniser la vie : n'en pouvant venir à bout par la nature, elle y employe l'art et l'industrie et lui procure, par la gloire et par le renom, une continuation de vie en la mémoire des hommes. Et, pour cet effet, nous la voyons ordinairement jetée et avancée sur l'advenir, prévenant de pensée le temps qui sera après la mort du corps; comme nous faisons ici le lendemain du jour où nous vivons; et se pourvoyant de louange et de gloire comme de munitions convenables pour une vie heureuse et glorieuse, à laquelle elle aspire.

» Il est trop aisé à juger que si nostre âme ne pressentoit assurément son estre advenir, elle ne s'empesche-roit point de desseins qui tendissent plus loin que cette vie corporelle : et pour y parvenir ne voudroit point en

(1) Vaisseau, synonyme de vase.

tous cas hasarder si librement cette vie temporelle, après laquelle elle n'attendrait plus rien. Quiconques aient esté ceux qui ont si courageusement prodigué leur vie en telles occasions — or y en a-il eu infinis en tous les siècles — et qui se sont, par manière de dire, eux-mesmes immolez sur l'autel de la patrie; ils ont, en méprisant la mort, donné un signalé témoignage à l'immortalité de leur âme. Et ne sçauroit-on imaginer qu'ils aient aussi librement accourci leur vie pour croistre leur honneur, qu'ils n'aient esté assurez en eux-mesmes d'en jouir après la vie : ni qu'ils aient si franchement quitté leurs douceurs de ce monde, qu'ils n'aient eu quelque bon gage de la récompense qu'ils en attendoient en l'autre.

» Quand l'âme se vient à élever sur les ailes d'un généreux désir, et qu'elle passe de cette région obscure et nubileuse qui environne la terre, à celle plus haute, plus pure et plus sereine qui approche du ciel, elle reconnoit en soy-mesme beaucoup de belles remarques de son estre et des traits du grand ouvrier qui l'a créée à son image et y a imprimé la figure de la divinité. Ce que je ne dis point seulement pour l'avoir appris de l'oracle de vérité, mais le dis après ceux qui ne l'ont appris que du livre de la nature mesme.

» Car Platon, et beaucoup d'autres devant lui, et plusieurs autres après, discourant de la création du monde et de ses parties, ont bien dit que les autres animaux avoient esté créez par les moindres dieux — qui veut à

mon advis dire les anges, — comme par des causes secondes, lesquelles pour estre desja aucunement esloignées du premier estre, ne le leur ont peu communiquer parfaitement : d'autant que cette communication n'est qu'un prest de leur vertu, séparée et désunie de la première masse et par conséquent aucunement imparfaite. Mais quant à l'âme de l'homme, ils confessent que Dieu seul l'a créée, et, partant, dépendant sans moyen de l'estre parfait, elle participe à sa perfection, et est exempte de corruption en sa substance et, par conséquent, de mort.

» Et cela certainement estoit-il bien raisonnable et convenable à ce grand architecte, qu'ayant basti ce bel ouvrage du monde, digne de porter le nom mesme de la beauté, puis qu'il se retiroit hors de la veue de ses œuvres⁽¹⁾, il y laissast son image, comme une statue animée qui conservast et exigeast de ceux qui la verroient, l'honneur et la révérence deus à ce souverain architecte et seigneur de l'univers. Or faut-il qu'une image, faite par un bon maistre, rapporte quelque chose à toutes les parties du sujet qu'elle imite : en quoy pourroit-elle imiter l'éternité de Dieu, que par l'immortalité de son âme? Puisqu'elle ne peut estre de mesme, c'est-à-dire n'avoir point eu de commencement, en quoy lui peut-elle ressembler, que de n'avoir point de bout, qui est à dire estre immortelle?

(1) « Puis qu'il se retiroit hors de la veue de ses œuvres », ce membre de phrase supprimé dans l'édition de 1641.

» Puisque Dieu avoit composé l'univers de deux différentes parties, l'une intelligible et l'autre sensible, l'une corruptible et l'autre incorruptible, il falloit, pour les lier et assembler, un entre-deux, — qui participast de la nature de l'un et de l'autre. L'homme, par un excellent artifice, a esté fait la pièce du milieu et, pour ce, concurrent en lui les perfections de toutes les deux parties, l'une intelligible et l'autre sensible. Il a, par le moyen du corps, les plus excellentes qualitez qui soient ès choses sensibles et corruptibles et, par le moyen de l'âme, les plus excellentes conditions qui soient aux intelligibles et incorruptibles.

» Et bien que, par ce meslange, ce qui est de céleste en lui soit déprimé, et comme pestry avec la terre et abaissé, voire affaissé par le contre-poids de la chair, si ne laisse-il pas de monstrier, par un continuel effort, sa nature, le lieu de son origine, son inclination et la fin de son désir, qui tend certainement toujours à la divinité, et à posséder, dès cette vie présente, les béabitudes⁽¹⁾ que nous remarquons en Dieu.

» Certainement il ne désireroit jamais cette divinité et n'y aspireroit pas s'il ne la comprenoit, et ne la comprendroit jamais si, ce dont il la comprend, estoit mortel et périssable. Car quelle proportion y auroit-il de la mortalité à l'immortalité? Or, voyons un peu ce que l'entendement de l'homme en comprend, ce que sa

(1) L'édition de 1623 et celle de 1641 impriment « perfections ».

volonté en désire, et il faudra, quel qu'il soit, qu'il confesse qu'ils sont immortels.

» Contemplons, dis-je, un peu d'ici-bas, parmi ces espesses tenèbres du monde, avec nos yeux de chats-huans, la lumière de la divinité : considérons les perfections dont elle est revestue et par lesquelles, comme les vestemens, nous la reconnoissons et remarquons : ne verrons-nous pas incontinent que ce sont toutes choses après lesquelles l'homme court naturellement et travaille incessamment à les acquérir, n'a plaisir qu'à les posséder et jouir?

» Dieu est la souveraine bonté. Que désire l'homme, à quoy travaille-il qu'au bien? si mesme ses affections sont perverties et qu'elles s'adonnent au mal, elles lui donnent le nom de bien, et protestent qu'elles ne le recherchent sinon en tant qu'elles le pensent estre bien. Ostez à quelque chose que ce soit le nom de bien, il n'en tiendra plus compte : tant de soy-mesme il reconnoist estre né pour le bien! De sorte que tout ce qui le veut attirer en doit avoir l'essence ou l'apparence.

» Dieu est la souveraine sagesse. Qui est l'homme qui ne vueille estre tenu pour sage? qui ne fuye la réputation d'estre fol? qui ne se gouverne avec le plus de prudence qu'il peut? qui ne cherche de l'ordre et de la disposition en toutes choses? qui ne se resjouisse en soy-mesme, quand il le peut trouver? qui ne loue, n'estime et n'admire ceux qui abondent en cette sagesse, comme

approchans plus près de l'excellente fin à laquelle l'homme est né?

» Dieu est la souveraine puissance. Que souhaite l'homme davantage que l'autorité et le commandement? Chacun aspire naturellement à commander : et ceux qui le savent bien faire sont honorez entre les hommes comme une espèce de demi-dieux envoyez ça bas pour la conservation et direction du monde inférieur.

» Dieu est la souveraine vérité. A quoy est bandé l'entendement de l'homme qu'au vrai? à quoy se plaist-il, à quoi acquiesce-il, sinon à la connoissance de ce qui est vraiment? Le faux mesme n'y est receu que sous le nom de vrai, et n'y a personne si mal né au monde qui ne se fasche d'errer, d'ignorer, d'estre trompé; et, au contraire, qui ne sente du plaisir et du contentement à sçavoir et apprendre. Et certainement on peut dire que la vérité est la forme de nostre entendement : car il n'entend et ne connoist que tant qu'elle est en lui.

» Dieu est tout et tout est en Dieu. L'homme désire estre partout : s'il n'y peut porter son corps, il y porte son esprit. En tant qu'il peut, il met tout en soy et se remplit des formes et des idées de toutes choses.

» Dieu est autheur de tout et se plaist à faire tout : l'homme n'a point de plus grand plaisir en ce monde qu'à produire beaucoup de choses et n'y a rien qui le resjouisse tant que ce qui sort de lui, soient enfans, soient ouvrages, soient inventions.

» Dieu est toujours, et l'homme ne craint rien tant que de finir et ne souhaite rien tant que de perpétuer son estre : il cherche à le faire par la conservation de la vie; n'en pouvant venir à bout par là, il l'essaye par la continuation de sa postérité : et jugeant encore ce moyen-là trop débile, il le tente par l'acquisition d'une grande et glorieuse renommée.

» Dieu administre tout justement : l'homme aime, revère et recherche la justice comme le seur et seul lien de la vie et société civile. C'est un grand cas, comme l'amour en est naturel à l'homme : ceux mesmes qui, corrompus, ne la veulent pas pour soy, l'honorent en autrui.

» Dieu en son gouvernement persevère toujours en un mesme dessein : et l'homme, en ce qu'il entreprend, en veut venir à bout; il ne se laisse vaincre, ni par difficulté, ni par travail. C'est chose estrange de ce qu'endurent les hommes pour conduire à fin leurs entreprises.

» Dieu vit une vie abondante, opulente et plaisante : l'opulence et le plaisir sont les souhaits ordinaires des hommes.

» Dieu se contemple soy-mesme et s'admire : l'homme se considère soy-mesme, s'esmerveille de son excellence, se prise plus que toutes les autres créatures et met toute son estude à se parer et honorer et faire paroistre ce qui est d'excellent en lui.

» Bref, vous ne scauriez rien imaginer de ce grand et souverain créateur dont vous ne reconnoissiez l'homme

estrangement desirieux et ne voyiez ses mouvemens bandez à l'acquérir et à s'unir et conformer autant qu'il peut à cette aînée et (1) incompréhensible divinité. Ce qui a fait escrire avec estonnement l'ancien Zaroastre :

O homme que tu es un très hardy ouvrage!

comme ne pouvant comprendre qu'en ce bas et mortel monde, et parmi la fange et l'ordure, il se peut trouver une si puissante nature qui s'élevast jusques par dessus les cieux et, par la connoissance de tant de choses et imitation des actions divines, quasi se défiast soy-mesme en cette vie.

» Mais il devoit avoir appris d'un plus ancien que lui (2), que ce qui se rend si esmerveillable en l'homme n'est rien qui tienne de la terre, ni de cette basse et corruptible demeure : c'est une divinité comme bannie et exilée pour un temps du ciel, son vrai domicile, qui vague et erre çà bas dans nostre corps, fait continuellement son effort pour parvenir à son vrai séjour et se relancer à cette heureuse et céleste habitation de laquelle, selon qu'elle s'approche plus près, plus divine se montre-elle.

» Pourquoi penseriez-vous, je vous prie, qu'ès derniers jours de nostre vie, en cette agonie et lutte que l'âme

(1) L'édition de 1641 supprime « aînée et ».

(2) Après « lui », les éditions de 1625 et de 1641, ajoutent : « bien que Payen et parlant peut-estre trop hardiment... ».

fait avec le corps, nostre esprit ait plus de force et de vigueur, ordonne plus prudemment et plus saintement de toutes choses, prévoye plus certainement l'advenir, le prédise et prophétise, sinon pour ce qu'il commence à se rapprocher de son origine, à se rejoindre à cet estre immortel et participer à la vérité éternelle?

» N'observez-vous pas que les pierres, qui tombent d'en haut, plus elles s'approchent de la terre et plus elles descendent viste : le feu au contraire, qui monte vers le ciel, plus il est élevé et plus il haste son vol? Pour ce que naturellement chaque chose, plus elle se sent près de son repos et de ce qu'elle désire, et plus s'y meut-elle vigoureusement. Ainsi nostre âme estant sur le point, comme de rentrer en sa sphère et se rejoindre à la divinité (1), se monstre plus divine, ravive ses forces et redouble sa vertu.

» Or, ce qui a tant de divinité et tend perpétuellement à la source de divinité, qui ne doutera qu'il ne soit immortel? Donc l'immortalité de l'âme reluit en toutes ses actions.

» Mais quand autre chose ne la témoigneroit, la Providence divine la monstreroit évidemment. Car, puisqu'il y a Providence, de quoy je croy que ceux qui ont des yeux, quand bien ils n'auroient point d'entendement, ne peuvent douter, il faut qu'il y ait une justice

(1) Les éditions de 1625 et 1641 ajoutent ici : dont elle est partie comme de son origine.

au monde : s'il y a justice, il faut que les bons soient récompensés et les méchants punis. Ils ne le sont pas toujours en cette vie, où nous voyons souvent les gens de bien vivre en pauvreté et mourir en peine; et, au contraire, les méchants vivre en délices et mourir en repos. Il faut donc que les âmes vivent après le corps, pour recevoir le loyer ou la punition de leurs bonnes ou mauvaises actions.

» Les méchants veulent estouffer par discours le ressentiment que l'homme a de l'immortalité de son âme; mais ils ne peuvent par effet. C'est un rayon de lumière que la nature a allumé en nostre cœur, qui sert de fanal à la vertu, pour la guider parmi ces ténèbres mortelles, et de flambeau furial à la méchanceté, pour anticiper ses mérites tourmens.

» Nous autres, Chrétiens, sommes à la vérité en cela principalement bien plus heureux que les payens, que Dieu ne s'est pas contenté de ce que nous pouvions apprendre de l'immortalité de nos âmes par le livre commun de la nature et à l'aide de nostre faible raison; mais nous en a voulu lui-mesme confirmer le témoignage par sa propre parole et enflammer en une claire et pleine lumière les premières estincelles de cette espérance naturelle.

» O bonté divine! Vous avez présenté aux autres la vérité comme voilée et enveloppée, mais pour nous, vous l'avez fait descendre du ciel toute nue et découler en nos esprits par les canaux de vostre sainte parole.

Heureuse et admirable parole qui nous suggère en un moment tout ce que les veilles de tant d'années ont peu acquérir de plus beau (1) aux esprits des plus sçavans philosophes. Parfaite science qui ne laisse plus lieu de douter après ses préceptes; excellente discipline dont les règles sont tous principes qui se persuadent soy-mesme.

» D'elle nous apprenons que nos âmes sont créées et parties de vos mains et découlées en nos corps pour les conduire et gouverner. Que nous sommes colloquez ici comme en un magnifique temple pour y contempler vostre toute-puissance, révéler vostre infinie bonté, entendre vostre sainte volonté et y obéir. Que cette vie n'est que l'apprentissage de nos âmes, lesquelles, après le temps et les labours qui leur sont ordonnez, doivent estre levées de garde, mises en liberté, et rendues au repos éternel où elles trouveront de quoy assouvir ce désir de divinité, dont elles ont élancé ici les premières pointes au travers de cette pesante et empeschante chair.

» D'elle apprenons-nous davantage que, non seulement nos âmes après cette vie en trouvent une autre plus heureuse, mais nos corps mesmes, pourissans ici comme le grain dans la terre, germeront en nouveau fruit et se renouvelleront en estat de gloire et de perfection.

» Pour cela la Divinité, descendant du ciel, s'est derechef meslée parmi la chair, pour remouler et repaistrir nostre humanité, difformée et défigurée par le

(1) L'édition de 1641 ajoute : et d'excellent.

péché : s'est rejointe avec nous pour nous pouvoir retirer avec elle : s'est humiliée afin de nous exalter : a vivifié son humanité après la mort, pour vivifier en nous l'espérance de cette glorieuse résurrection, dont elle a voulu estre les primices (1) et par laquelle nous serons introduits en l'héritage de gloire, recevans et en l'âme et au corps la splendeur incompréhensible de la lumière éternelle.

» Mais le passage, pour arriver là, c'est la mort. Mort désirable, puisqu'elle nous fait changer de vue avec tant de profit. Mort, non mort, puisque c'est le commencement de la vraie vie et que nous ne sommes dans ce corps, que comme le poussin dans la coque, qu'il faut casser pour esclore, comme l'enfant dans la matrice qu'il faut quitter pour venir au jour. Laissons-la craindre à ceux qui pensent que tout périt avec le corps, ou à ceux qui attendent après elle la peine de leurs méchancetez.

» Et, puisque nous avons tant de témoignages et si certains gages de nostre vie future et sommes assurez que, mourans ici en la crainte de Dieu, en la foy de son fils bien-aimé et confiance de sa bonté, nous devons revivre là haut et entrer en gloire avec lui au thrône de sa divinité, passons allègrement et déposons librement le fardeau qui nous empesche et arreste, comme nous ferions des habits profanes à l'entrée d'un saint temple.

» Quant à moi, mes amis, je me sens tantost arrivé

(1) Sic, édition de 1595 et 1606; édition suivante « prémices ».

à ce port, avec une grande consolation de mes afflictions passées et pressentiment de la félicité que j'attens. J'ay flotté au monde en de grandes et dangereuses tourmentes; elles ont agité mon âme, mais elles ne l'ont peu, grâces à Dieu, renverser. Je sçay bien que la condition de l'infirmité humaine m'a, comme elle fait tous les autres, fort esloigné de la perfection que Dieu désire en nous : mais pour le moins ne m'a-elle jamais fait perdre la ferme et constante volonté d'avancer son honneur et sa gloire, ni rien rabattre de l'affection qu'un bon citoyen doit à son pays. Ma conscience me rend ce témoignage, et ce témoignage me rend la mort douce et agréable.

» Je voudrois bien, à mon dernier soupir, faire encore quelque service au public; mais n'en ayant autre moyen, je me retourneray vers vous qui estes de mes meilleurs amis et des siens, et, pour le dernier office que je puis rendre à une si sainte amitié, je vous conjureray que puisque vous demeurez ici pour clorre la fin d'un misérable siècle, vous affermissiez vos esprits par belles et constantes résolutions, afin de soustenir courageusement les efforts de la tempeste qui menace cet Estat et vos fortunes particulières. Car tous les âges passez ont peu veu de misères et calamitez que vous ne deviez voir en vos jours.

» Le dedans, le dehors de ce royaume, les grans et les petits, sont tous comme furieusement poussez à sa ruine et désolation. Vous serez tout estonnez un de ces

jours quand vous verrez les loix renversées, le gouvernement changé, tout mis en confusion, ceux qui gouverneront avec dessein de se perdre eux et leur pays, et qu'il ne sera pas permis aux gens de bien d'ouvrir la bouche et donner un bon et salutaire conseil.

» Souvenez-vous lors, que vous estes hommes et que vous estes François. Que vostre courage ne s'enfuye pas avec vostre bonheur. Fichez⁽¹⁾ vous au droit et à la raison, et si la vague a à vous emporter⁽²⁾, qu'elle vous accable le timon encore en la main. Voicy le temps qu'il faut présenter l'estomac à la fortune pour la défense de l'Estat et couvrir de son corps celui de sa patrie.

» Sans doute cette ruine ne se peut éviter sans un grand et généreux courage de ceux qui s'y opposeront, ce que tous les gens d'honneur à mon advis doivent faire. Vous sçauvez bien toutefois tempérer par prudence ce qu'une obstinée austérité ne feroit qu'aigrir et empirer et suivre le destin sans abandonner la vertu. Vous courrez en bien faisant de grans hasards et souffrirez beaucoup d'injures; mais que vous peut-il arriver de si estrange ou horrible, que l'espérance du souverain bien auquel je vous vay devancer, n'adoucisse? »

Voilà quasi les mesmes propos que nous tint ce grand et sage personnage. Je vous les ay récitez à regret, sçachant bien que l'imbécillité de ma mémoire et rudesse

(1) Éd. de 1641 : Portez.

(2) Éd. de 1641 : et si la vague vous doit emporter....

de ma langue feroient beaucoup perdre du poids de ses raisons et de la grâce de son discours. Que si vous l'eussiez ouï lui-mesme, avec sa douce et agréable façon, il eust enflammé en vostre âme un si vif et ardent désir de la béatitude éternelle, qu'il n'y a affliction au monde dont il ne vous eust esteint le sentiment ».

Là Linus [Le Fèvre] finit son propos, et moi, tout resjoui et consolé :

« Il faut bien, lui dis-je, que ce discours fust beau, veu que vous, qui en tous austres me rendez fort satisfait, m'avez semblé au récit de cestui-cy vous surmonter vous-mesme. Je croy que l'air et la souvenance de ce grand personnage-là, qui vous est encore fraische et présente pour l'honneur et l'amitié que vous lui avez portée, animoit vostre langue et inspiroit en vous quelque chose de plus qu'humain. Pleust à Dieu que ce propos peust continuer aussi long temps que nos misères ! Je m'assure que tant que j'aurois les oreilles pleines de tels discours, j'aurois l'esprit vuide d'ennuis.

» Je vous jure que depuis le temps que cette calamité nous a accueillis, je n'ay rien rencontré qui m'ait rendu cette vie plus supportable, que ce que j'ay entendu de vous trois, ces trois derniers jours ici, mais principalement ce jourd'hui. L'on dit que Ptolémée⁽¹⁾ fut contraint de défendre à Egesias⁽²⁾ Cyrénien de plus discourir

(1) Ptolémée, septième roi d'Égypte, de 140 à 117.

(2) Agésias, philosophe platonicien qui avait à Alexandrie une école très suivie.

en public de l'immortalité de l'âme; parce que la plupart de ceux qui l'oyoient, s'avançoient la mort de leur main. Cela me fait croire qu'il estoit mal instruit du sujet qu'il traitoit. Car j'estime qu'il n'y a rien au monde qui nous donne plus de courage à endurer patiemment nos misères que les raisons que j'ay maintenant apprises de vous, qui, en peu de mots, nous avez représenté quelle est la cause et la fin de nos afflictions et quelle récompense trouve nostre patience quand nous y pouvons persévérer jusques au bout. C'est pourquoi je désirerois, pour la consolation de mon pauvre pays affligé, qu'au contraire de ce que l'on fit à Egesias, l'on vous contraignist tous trois de continuer tous les jours en public un semblable discours.

» Mais pour ce que c'est chose que je ne puis espérer, j'ay bien délibéré de conserver soigneusement en ma mémoire tout ce que j'en ay appris de vous : et, à mon premier loisir — si tant est que nos infortunées études en puissent obtenir quelqu'un — le consigner en la foy des lettres, pour le laisser à la postérité, afin d'instruire en semblables aventures ceux qui viendront après nous et, par mesme moyen, leur rendre témoignage qu'en un siècle très corrompu et entre des hommes estrangement dénaturez, nous avons vescu avec une grande compassion de la misère publique et encore plus grand désir de la pouvoir soulager ».

EXHORTATION

A LA VIE CIVILE (1).

A Monsieur de L... (2).

Je suis bien aise qu'il soit parti de ma main quelque chose qui vous ait plu. Je n'estimeray jamais mes veilles

(1) L'*Exhortation* se rattache étroitement au livre III du *Traité de la Constance*. Comme ce livre, et avec plus de concision, elle met en relief le devoir de fermeté et de patience, en même temps que le devoir d'action qui s'impose au citoyen au milieu des calamités publiques. Elle fait également du *patriotisme* la loi suprême. Tout porte à croire que cet écrit est antérieur à la *Constance*. Du Vair dans les éditions collectives de ses œuvres l'a toujours placé immédiatement avant. Il peut être antérieur aussi à 1590, époque où certainement avait paru déjà la traduction de la lettre de saint Basile qui en a été l'occasion.

(2) Cougny (*Guill. Du Vair*, p. 112), avait cru reconnaître sous ces initiales Antoine de Loménie, le père du comte de Brienne. Mais cette attribution ne s'accorde ni avec le langage de Du Vair ni avec les faits. Antoine de Loménie était plus jeune que Du Vair qui n'aurait pu ni dire de lui « l'âge et l'expérience vous ont apporté une grande suffisance et mûreté de conseil », ni parler en ces termes de ses fonctions : « Vous qui avez toujours vécu en charge et que votre office oblige à travailler au salut public ». A. de Loménie avait été attaché

mieux employées, que quand elles serviront au contentement de ceux qui m'honorent de leur amitié, et à qui j'ay voué service comme à vous.

Mais si l'Épistre de saint Basile, que j'ay mise en François, vous a donné quelque plaisir, ce n'est pas à moi à qui vous en devez la grâce, à moi, dis-je, qui ay plustost empiré qu'amendé l'ouvrage de ce grand homme-là, le faisant changer de langue et parler nostre François. Certainement, de tous les Pères Grecs, il n'y en a point qui me revienne plus que celui-là. Chacun a son goust. Je laisseray louer aux aulres ce qu'ils voudront, mais pour moi j'useray plus volontiers de ce qui me plaist. Celui-ci me plaist grandement.

Toutefois vostre lettre a fait qu'il m'a despleu quand vous m'avez escrit que la fréquente lecture de cette épistre, que vous dites que vous relisez quasi tous les jours, vous a fait venir envie de vous retirer en quelque

de tout temps à la personne de Henri IV et ne pouvait se trouver à Paris pendant la Ligue.

Un autre nom se présente à l'esprit si l'on admet, comme il est vraisemblable, que l'*Exhortation* a précédé ou suivi de peu la mort de Henri III. C'est celui de l'ami de Du Vair, Mathias de La Bruyère, lettré qui faisait partie du groupe des amis d'Odet Turnèbe, et qui, dès 1571, était « lieutenant particulier civil et criminel de la prévôté de Paris » (voyez son acte de mariage dans le *Dictionnaire critique* de Jal, v^o *La Bruyère*). Bien qu'il devint lieutenant civil sous la Ligue, il resta en rapports suivis avec Du Vair et celui-ci lui sauva la vie après la soumission de Paris à Henri IV. Si cette attribution était exacte, elle serait piquante. C'est à un ancêtre direct de notre grand La Bruyère que l'*Exhortation* aurait été adressée.

monastère, et y passer le reste de vos jours, pour divertir vos yeux de la veuë de tant de misères que produit cette misérable guerre civile, et convertir entièrement vostre esprit et vos pensées à l'honneur et au service de Dieu. Ce dessein, je le confesse, procède d'un cœur plein de piété, et projette bien un moyen qui vous pourroit apporter, en vostre particulier, quelque tranquillité d'esprit et repos de conscience, que j'estime un des plus grans biens que nous puissions espérer, mais qui m'apporteroit un extrême regret d'estre privé d'une si douce et si chère compagnie, et au public un dommage très grand. Vous feriez, croyez-moi, injure à vostre pays et à vos amis. Il faut chercher son bien, mais sans le dommage d'autrui.

Nous ne sommes pas nez en ce monde pour nous-mesmes, nous ne sommes que la moindre parcelle de l'univers, liez toutefois et attachez aux grandes et principales parties d'icelui par de très estroites obligations, qui ne nous permettent point de nous en retirer en cette saison, sans violer la charité et piété. Ne pensez pas pour cela que je me vueille desdire, ni rien diminuer de la louange que saint Basile, et tant de Pères anciens, et moi après eux, avons donnée à la vie solitaire. Je la prise beaucoup, je l'aime, et peut-estre par trop. Mais je désire que vous l'aimiez comme eux, et avec les mesmes considérations qu'eux, et non par un découragement, plustost pour éviter les traverses et fascheries de la vie civile, que pour suivre le plaisir qui est en

la contemplation. Suivez, si vous voulez, l'exemple des Pères anciens, mais suivez-le avec la mesme prudence et modération qu'eux.

Ce n'est pas, et me croyez, en telle saison que celle-cy, que leur exemple et exhortation appelle à la solitude telles gens que vous. La vie monastique n'a pas esté introduite, ni en une saison troublée, ni pour ceux dont et la prudence et la fidélité estoient nécessaires à la conduite et gouvernement des affaires publiques. Aussi ne voyons-nous pas qu'en la naissance de l'Église Chrestienne, lorsqu'elle estoit agitée de toutes sortes de tourmens et afflictions, les Pères se soient retirez aux déserts et aux solitudes, pour y servir Dieu en repos. Leur vie a esté pleine d'action, et action publique, empeschée à ordonner les Eglises, discipliner les peuples, conserver la paix et l'union aux villes et provinces, et servir d'exemple de modestie et de tempérance à tout le monde. Mais quand les Chrestiens ont esté en pleine seureté, que les Empereurs ont embrassé la Religion, et mis à couvert, sous leurs armes et faveur, ceux qui en faisoient profession, alors le repos estant estably, et la chose publique se pouvant quasi maintenir de soy-mesme sur les bons et assurez fondemens que tant de sages et saints personnages y avoient jetez auparavant, il a esté permis aux grans hommes de jouir de la douceur de la solitude.

Mais encore en quel âge l'ont-ils fait? Après avoir consumé leurs plus vigoureuses années en la conduite

de la vie civile, parmi les hommes et les affaires. A cet âge et de cette façon saint Basile et saint Iérosme, et les autres, se retirèrent. Et toutefois, quand la nécessité s'est présentée, en a l'on rappelé quelques uns et les a-on contrains de rentrer aux charges, et venir travailler pour le public.

D'autres sont demeurez toute leur vie en la solitude; ç'a esté qu'ils n'ont pas esté jugez estre nécessaires aux affaires qui se présentoient.

Et de vérité, qui pourroit supporter de voir pendant la tempeste, lorsque les flots bondissent plus haut, que la mer escume plus furiensement, que les vents soufflent plus tempestueusement, les plus entendus pilotes quitter le gouvernail aux passagers, pour allér prendre le sommeil? Pendant le calme, chacun peut manier le timon, l'art sert de peu et l'ignorance ne nuit pas beaucoup; mais pendant l'orage paroist l'adresse et la prudence de celui qui gouverne, de laquelle seule dépend le salut de ceux qui sont embarquez avec lui.

L'estude, l'âge et l'expérience vous ont apporté une grande suffisance et meureté de conseil, vostre preud'homme et sincérité vous ont donné l'affection au bien public telle que vous la devez avoir, et acquis créance parmi vos concitoyens telle que le temps permet aux gens de bien de l'avoir, — avec quel prétexte abandonnez vous le public?

Je ne puis, dites-vous, supporter les fureurs qui regnent parmi les peuples; je ne sçaurois voir le

désordre et confusion où toutes choses sont tombées.

Dites-moi, je vous prie, est-ce pas de vous que j'ay entendu si souvent que le pays nous tient lieu de père et de mère, et que pour cet effet on l'a appelé patrie, par un nom dont la dérivation signifie le père, et la terminaison féminine signifie la mère, comme les conjoignant tous deux en mesme mot, et signifiant patrie et matricie tout ensemble? Si un père estoit devenu furieux et insensé, à qui en donneriez-vous le soin, la garde et la tutelle? Ne respondrez-vous pas : aux enfans? Si les enfans s'en vouloient excuser pour dire qu'ils en reçoivent de la peine, des injures et des coups, ne les blasmeriez-vous pas, et avec convices ne les contraindriez-vous pas à faire l'office que la nature et la charité leur commande?

Il y a, dites-vous, deux choses qui vous destournent, et semblent vous excuser de ne vous point mesler d'affaires. L'une, que c'est peine perdue, que les contentions des gens de bien sont entièrement inutiles, et ne font autre chose que leur apporter de l'envie sans aucun fruit au public. La playe n'est plus curable, la licence a trop gagné sur la raison. Les gens de bien ne sont tenus de travailler pour le public, sinon autant que leur labeur peut profiter et qu'il y a quelque espérance de salut. En l'Estat, comme en la médecine, il ne faut point mettre la main aux maladies désespérées : qui le fait, n'en rapporte que du déshonneur. L'autre, que vous dites, qu'il y a des choses qu'un homme de bien ne peut en façon quelconque supporter ni dissimuler : la patience

est bien une grande vertu, fort séante et nécessaire à la vie des hommes, mais si a-elle ses bornes; le mal vient quelquefois à tel point qu'il ne se peut plus endurer par ceux qui ont l'amour et la crainte de Dieu devant les yeux.

Quant au premier, je vous diray, que c'est une excuse recherchée par la lascheté et la paresse, plustost fondée sur nostre pusillanimité que sur la prudence dont elle se vante. Car qui est-ce qui peut avoir juste occasion de désespérer du salut d'un Estat, ou d'une ville, veu que nous voyons, par le cours des histoires, quelle incertitude il y a et en leur ruine et en leur conservation? Combien s'est-il veu, et d'Estats, et de villes choir en leur fleur, par un subit mouvement, comme un grand vent, et d'autres, tout penchans et à demi tombez, se releuer miraculeusement et redresser au milieu de leurs ruines? La fortune, c'est-à-dire cette puissance de Dieu imprévoyable aux hommes, les a pendus entre la crainte et l'espérance; il n'y a jamais rien de si assuré qu'il n'y faille craindre, ni rien de si esbranlé qu'il n'y faille espérer.

Il est certainement bien vrai que si nostre salut estoit entièrement entre nos mains, pièce nous fussions périés; mais Dieu combat pour nous contre nous, et nous veut sauver par force. Or quand nostre ruine seroit assurée, et que nous verrions aussi clair à l'advenir, comme nous n'y voyons goutte, est-ce pas une partie du devoir de bons enfans et de bons amis d'assister les malades, mesme désesperez, jusqu'à la mort,

et la leur rendre douce puis que l'on ne les en peut garantir?

Vous ne pouvez, dites-vous, supporter l'effrénée licence que prennent quelques particuliers, l'oppression de la justice, le désordre et la confusion en laquelle nous vivons.

Que voudriez-vous donc voir? Toutes choses comme elles doivent estre, les bons en autorité, les mauvais réprimez par les loix, la justice régner? Ce sont des souhaits dignes de vous, dignes d'un homme de bien; mais le monde ne se gouverne pas par souhaits. Il est bien permis de désirer les choses bonnes, mais, quelles qu'elles soient, il les faut supporter. Il y aura des vices au monde, tant qu'il y aura des hommes. C'est à guérir et à soulager ces désordres-là, que la république et vostre devoir vous appellent; il ne faut pas seulement apporter vos vœux, mais vos mains et travailler à guérir vostre pays de si fascheuses playes.

Vous n'y ferez pas ce que voudrez, le mal n'est pas traictable, je le sçay bien; vous y ferez ce que vous pourrez, et ce que la condition du mal vous permettra. C'est un mestier, où nous ne choisissons pas la matière, on nous la donne : bien souvent un bon ouvrier est contraint de travailler en bois pourry; il ne faut pas qu'il quitte tout pour cela, ains regarde ce que l'on peut faire de mieux, d'un si mauvais sujet.

Solon, enquis s'il avoit donné aux Athéniens les meilleures loix qu'il pourroit :

« Non, répondit-il, mais bien les meilleures qu'ils pouvoient endurer ».

Il faut proportionner les remèdes à la force et nature du malade.

Bref, nous ne sommes garands ès affaires que de nos conseils, lesquels estans les meilleurs qu'ils puissent estre, pour ce qui est faisable, nous en sommes deschargez envers Dieu et envers les hommes. Quant aux injures particulières que nous en recevons, où pouvons-nous mieux employer la charité et la patience? Où sera l'exercice de ce que l'escole chrestienne nous sonne et nous apprend, si les injures et les calomnies des peuples, avec lesquels nous vivons, nous sont insupportables? Quand mesme nous espérons que, par nostre patience, nous apaiserons les fureurs populaires, ramènerons les peuples esmeus à un droit jugement, osterons aux méchans l'authorité, et la rendrons aux bons; ces maladies-là certainement se guérissent plus par le temps que par les remèdes. C'est beaucoup par prudence de les entretenir, qu'elles n'empirent point, car enfin la longueur meurit et guérit.

La santé revient avec l'expérience aux peuples, et lors ils recherchent les gens de bien, et abhorrent ceux qu'ils chérissent auparavant. Ils sont comme les filles qui ont les pasles couleurs : elles mangent toutes les plus mauvaises viandes qu'elles puissent trouver, mais puis après elles les revomissent; car lors qu'ils sont esmeus, ils se servent des plus perdus et vicieux, mais

quand ils viennent à se rasseoir, et à esbouillir cette ardeur inconsidérée, ils les rejettent, ils les punissent.

Le public n'a-il pas donc bien intérêt que les gens de bien se conservent pour cette saison-là et n'abandonnent pas, par despit ou désespoir, le vaisseau où ils voyent les passagers, pour un temps enyvrez, rager et tempester?

Il y faut, je le confesse, courir mille hasards, souffrir mille indignitez. Mais où est la peine, là est le mérite : du labour naist la gloire. Principalement entre nous, Chrestiens, qui faisons profession d'endurer, et qui nous enroolons sous un capitaine qui nous dénonce une dure et fascheuse milice, ne nous propose la couronne sinon après d'estranges travaux et innumérables labeurs. Il ne vante ses victoires, ni des soldats qui l'ont suivi, que par la patience. Par cette seule vertu, ils ont conquis tant de provinces, tant de royaumes, tant d'empires, et ne sont glorieux que des injures qu'ils ont receues.

Où voulons-nous donc mieux l'imiter, que parmi les hasards, les opprobres et les injures? Et tout cela, en quelle autre plus digne et plus recommandable occasion les pouvons-nous endurer, que pour servir au salut et conservation de nostre pays? Si la charité, que Dieu nous a tant recommandée, peut tant sur nous que de nous faire exposer nos biens et nos vies pour le salut de nostre prochain, que devons-nous faire pour tant d'hommes, tant de villes, tant de provinces, ausquelles

la nature nous a conjoints et alliez par mesmes loix, par mesme langue, par mesmes mœurs, et par une secrète affection qu'elle a imprimée en nous, de laquelle quiconque se départ est jugé, de toutes les nations du monde, indigne de voir le jour et de vivre entre les hommes, comme un inhumain et cruel parricide?

Dieu n'est pas venu en ce monde pour dissoudre cette obligation naturelle-là, au contraire pour en estreindre plus serré le nœud, par cette charité qu'il nous a tant et tant recommandée. Aussi voyons-nous que quand une fois nous venons à couper ce lien de commune affection à nostre pays, toute sorte, non seulement de désordres, mais de crimes et méchancez les plus abominables en arrivent : les larcins, brigandages, meurtres, violemens, sacrilèges regnent incontinent. Or qu'y a-t-il au monde qui lui soit plus désagréable, qu'il abhorre plus et qui plus embrase sa fureur, et l'incite davantage à ruiner et confondre les peuples?

Quoy donc? pendant que tant de gens travaillent à dresser des précipices pour se ruiner eux et leur pays, voulez-vous, vous qui avez toujours vescu en charge, et que vostre office oblige à travailler au salut public, demeurer en solitude, comme à l'escart, pour voir en seureté le feu embraser vostre pays, et vous réserver à contempler ses cendres? Quel regret aurez-vous de n'y avoir pas apporté le secours que vous pouviez; au moins de ne l'avoir pas tenté? Ne voyez-vous pas tous

les jours comme, après que nos amis sont morts, nous disons en soupirant :

« Si on eust fait telle chose, peut-estre l'eust-on sauvé ».

Venez donc et contribuez avec nous vostre prudence, et vos salutaires conseils, pour sauver ce qui nous est au monde de plus cher. Réservez ce dessein de vivre en solitude et vous retirer au repos, lors, ou que tous ensemble nous aurons amené le navire à port, ou que, vaincus par l'opiniastre imprudence de ceux qui se veulent perdre, nous nous serons sauvez, sur quelque table, du naufrage. Si nous y périssons, la mort, de quelque façon qu'elle nous puisse arriver, ne nous aura pas peu favorisez de nous avoir ostez hors de la veuë d'un si fascheux spectacle.

TABLE DES MATIÈRES

Portrait du Chancelier Du Vair

Par François PORBUS LE JEUNE

d'après l'original conservé au Musée du Louvre.....	Frontispice.
	Pages.
GUILLAUME DU VAIR, SON ESPRIT, SON CARACTÈRE, SON OEUVRE, par M. Jacques FLACH.....	1-39
BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE DES ÉDITIONS DU « TRAITÉ DE LA CONS- TANCE ».....	41-48
NOTE SUR LA MÉTHODE SUIVIE DANS L'IMPRESSION DE CETTE NOUVELLE ÉDITION.....	48

Traité de la Constance et Consolation ès Calamitez publiques.....

49

Dédicace de l'auteur au duc de Montpensier..... 50-51

LIVRE I^{er}..... 52

Discussion entre Du Vair et Musée [Henri de Monantheuil] sur la douleur que font naître les misères du siège de Paris (1590) et l'action que doit exercer sur elles la philosophie, 53. — Surviennent Orphée [Jacques Houllier] et Linus [Nicolas Le Fèvre] qui sont pris pour arbitres de leur différend, 60. — Détails sur les misères du siège de Paris, 61.

	Pages.
Discours de Musée [H. de Monantheuil] (<i>La nature et l'histoire</i>)	64
<p>Du rôle de l'imagination dans nos chagrins, 64. — Du rôle de l'opinion, 66. — La crainte des maux à venir, 70. — Des maux actuels de la patrie ne concluons pas à sa ruine : exemples tirés de l'antiquité, 74. — La France sous Charles VII, 75. — Vanité des richesses et des honneurs, 79. — Du mal physique, 90. — Fin admirable de Philippe de Varigny, sœur de Du Vair, 91. — De la mort : la dernière goutte qui sort de la bouteille n'est pas celle qui la vide, mais achève de la vider, 95. — Des masques de la douleur, 97. — Tout est périssable, 103. — État de la France depuis la fin de la guerre de Cent ans, 113. — Raisons d'avoir confiance dans l'avenir de la patrie, 116. — Éloge de Henri IV, 117.</p>	
LIVRE II	123
<p>L'alarme ayant été donnée dans Paris, les quatre amis se retrouvent au corps de garde, 123. — Faiblesse du peuple qui se laisse dominer par les séditeux, 124. — La rumeur passée, Du Vair et ses amis retournent au jardin où ils avaient discoursu la veille, 125.</p>	
Discours d'Orphée [Jacques Houllier] (<i>La Providence</i>)....	126
<p>Consolation tirée de la pensée de la Providence, 126. — La prescience de Dieu n'atteint pas notre libre arbitre, 137. — Le destin est un effet de la Providence, 138. — De la Fortune, 140. — Exemples tirés de l'histoire, 144. — La France sous Henri III, 147. — La journée des Barricades (12 mai 1588), 149. — Assassinat des Guise à Blois (23 déc. 1588), 151. — Assassinat de Henri III (1-2 août 1589), 152. — Avènement de Henri IV, la guerre civile, 153. — Nos misères ne sont qu'apparentes, ne sont-elles pas un don de Dieu? 159. — Utilité de l'af-</p>	

Pages.

fliction, 161. — François I^{er}. prisonnier après Pavie, 168. — Les peines envoyées par Dieu tendent à la punition des méchants, 171. — De la solidarité humaine dans les récompenses et les peines, 179. — La constance dans les afflictions nous raffermir, 183. — La fin du Président de Thou, 184.

LIVRE III.....	187
Objection de Du Vair : la vertu peut-elle tenir tête à la violence? 190.	
Discours de Linus [Nicolas Le Fèvre] (<i>La foi chrétienne</i>).	191
Dans les calamités publiques, il faut agir et ne pas s'en rapporter à la Providence et au destin. 192. — Il ne faut pas heurter les événements de front, mais agir avec prudence, 197. — L'influence de l'homme de bien, 198. — Les grandes affaires ne se mènent à bien qu'avec douceur et patience, 200. — Des limites à cette prudence, 206. — Consolation tirée de la pensée de la vie future, 211. — Dernières paroles du Président de Thou traitant de l'immortalité de l'âme, 214-240.	
Exhortation à la vie civile.....	241

University of California
SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
405 Hilgard Avenue, Los Angeles, CA 90024-1388

Return this material to the library
from which it was borrowed.

REC'D LD-URL
2-WEEKS AUG 19 1993
URL-LD AUG 17 1993

APR 17 2006

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY



A 000 056 488 0



